3e ANNÉE — T. XLVIII N° 1102 — 26 août 1951



LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS

MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, rue Bayard, Paris-8e
Chèques postaux : Paris Compte n° 1668

Le numéro : 30 francs
Abonnement { Un an : 725 francs
Six mois : 390 francs

ACTES DU SAINT-SIÈGE

RADIOMESSAGE DU SOUVERAIN PONTIFE au IVe Congrès interaméricain d'éducation catholique

(5 août 1951)

Le IVe Congrès interaméricain d'éducation atholique s'est ouvert le 25 juillet à Rio-de-aneiro, présidé par S. Em. le cardinal de arros Camara, archevêque de Rio, comme égat pontifical. Il prit fin le 5 août et ce our même le Saint-Père, par la voie des ndes, adressa la parole aux nombreux con-ressistes.

Ce fut sur l'initiative du R. P. Fernandez, . J., que s'instituèrent ces vastes assises de édagogie chrétienne. Il y eut successi-ement les Congrès interaméricains d'éduca-ion catholique à Bogota (1945), Buenos-Aires 1946), La Paz (1948). La Commission per-anente est actuellement dirigée par le . P. Roberto Pardo Murcia, S. D. B. Vingt-eux Etats de l'Amérique participèrent aux éunions de Rio. Le Congrès devait étudier les hèmes suivants : Formation chrétienne inté-rale ; vision unilatérale des philosophies on chrétiennes sur le problème de la for-ation ; délimitation des thèmes du Con-rès ; formation de la conscience morale des eunes ; formation de l'affectivité ; forma-ion de la volonté ; formation du caractère ; ormation de la personnalité ; problèmes péciaux : formation religieuse, éducation e la chasteté, crise de la foi, découverte de a vocation ; éducation sociale ; problèmes énéraux, organisation des Universités, etc.

C'est à l'issue de ces travaux que le Pape dressa au Congrès son radiomessage en ortugais. En voici la traduction (1) :

VÉNÉRABLES FRÈRES ET CHERS FILS,

Le très grand intérêt avec lequel, depuis sa préparation, en cette cité de Rome, Nous avons suivi votre Congrès, Nous pousse aujourd'hui, au moment où vous terminez heureusement vos travaux, à vous adresser encore une fois la parole pour vous féliciter et vous bénir au nom de Celui qui est notre unique Maître « Il n'y a qu'un seul maître, *Unus est Magister vester* », car de son ensei-gnement vous êtes et vous proposez de demeurer toujours davantage les réalisateurs et les apôtres.

---

(1) Traduction de *la D. C.* sur le texte portugais de *Osservatore Romano* du 6-7. 8. 51. Dans l'Amérique u Nord le clergé s'est assez rapidement multiplié et a âti Universités, collèges et écoles pour répondre sans tarder ux besoins des fidèles toujours en nombre croissant. Sur les 20 161 745 kilomètres carrés de l'Amérique latine, du Mexique à la Terre du Feu, vivent 150 615 744 habitants, dont 144 441 390 catholiques. Or, le nombre des prêtres, clergé régulier compris, n'est que de 24 379.

Si, par exemple, au Pérou, on dénombre 7 374 000 catho-liques, soit 97 pour 100 de la population, pour ces 7 mil-lions d'âmes, on ne compte que 1 500 prêtres, dont plus de la moitié — tous religieux — sont étrangers et de nationalités diverses.

Une centaine travaillent dans les territoires de Missions (il y a au Pérou quatre vicariats et deux préfectures apos-toliques).

500 exercent leur ministère dans le seul archidiocèse de Lima. Restent donc, pour les trois autres archidiocèses et les onze diocèses péruviens, 900 prêtres qui auraient donc, en moyenne, chacun la charge de 7 000 âmes.

L'avenir n'est guère prometteur si l'on regarde l'effectif des Grands Séminaires : de façon générale, les diocèses ont moins de 20 grands séminaristes.

Heureusement, ce fâcheux état de fait est contrebattu par la situation florissante des écoles catholiques.

Le Pérou possède 162 collèges catholiques avec 60 000 élèves. De plus, l'enseignement religieux est obliga-toire dans tous les établissements de l'Etat.

Les prêtres professeurs de religion reçoivent le même traitement que les autres maîtres ; les portes des écoles sont toujours ouvertes au ministère pastoral.

Toutes les Ecoles normales de filles sont confiées à des communautés religieuses. Devenues maîtresses d'école, ces jeunes femmes, suppléant le manque de prêtres, se font catéchistes.

Lorsque il y a quelques jours, arrivant de tous les points du continent américain, vous êtes entrés dans cette merveilleuse métropole du Brésil, Nous avons eu l'impression que le Rédempteur, qui du haut de son piédestal de granit domine la cité, étendait sur vous ses bras dans un large geste de bienvenue, en vous redisant la parole qui a transformé le monde : « Laissez venir à moi les petits enfants, car c'est à eux qu'appartient le royaume des cieux ». Il a été présent à vos séances. Il a pris part à vos travaux. Il a inspiré vos résolutions. C'est en lui et par lui que notre parole veut être d'abord bénédiction et félicitations et ensuite exhortation et encouragement.

Félicitation et encouragement pour le progrès considérable et l'importance croissante que votre Confédération est en train de réaliser, comme le prouve clairement votre Congrès actuel tant au point de vue du nombre que pour la qualité des résultats obtenus, félicitation et bénédiction pour la grande œuvre déjà accomplie au profit de la noble cause de l'éducation qui est en dernière analyse la sainte cause du royaume de Dieu. Les vœux formulés il y a trois ans au Congrès réuni à La Paz se transforment en réalité consolante, et les résultats déjà obtenus qui sont déjà une promesse assurée d'un plus grand progrès, constituent un puissant encouragement à marcher constamment à la conquête d'objectifs toujours plus élevés.

Et quel but peut être plus haut que la réalisation effective et universelle du thème étudié dans ce Congrès ? Permettez-Nous d'y revenir non pour traiter de nouveau des sujets qui ont été si complètement et si clairement développés par d'éminents spécialistes, mais pour en montrer la transcendance et l'actualité, plus grandes aujourd'hui qu'en aucune autre époque.

Qu'y a-t-il de plus transcendant dans la vie de l'humanité que l'éducation ? L'enfant ou l'adolescent, comme on l'a déjà dit très justement, est « une espérance », espérance pleine de promesses pour la famille, pour la patrie, pour toute la société humaine, mais en même temps espérance précieuse pour l'Eglise, pour le ciel, pour Dieu lui-même, à l'image et à la ressemblance de qui il a été fait, dont il est ou doit être le fils. Pour que cette espérance ne trompe pas, mais se réalise pleinement, il faut l'éduquer et bien l'éduquer : Education physique qui fortifie les énergies du corps, éducation intellectuelle qui développe et enrichit les ressources de l'esprit, éducation morale et religieuse qui éclaire et guide l'intelligence, qui forme et fortifie la volonté, qui discipline et sanctifie les mœurs, et donne ainsi à l'image de Dieu une ressemblance avec le prototype divin qui la rend digne de figurer dans les palais éternels.

Une éducation qui fait abstraction de la morale et de la religion, est privée de sa partie la meilleure et la principale, néglige les plus nobles facultés de l'homme, se prive des forces les plus efficaces et les plus vivantes et aboutit à une faillite, en mêlant incertitudes et erreurs à la vérité, vices aux vertus, bien au mal. Aujourd'hui les meilleurs éducateurs le voient, le sentent et s'efforcent de remédier aux erreurs passées en perfectionnant leurs méthodes et parfois en s'efforçant avec grand'peine à renouveler l'éducation.

Mais il n'y a qu'une vraie morale et une vraie religion comme il n'y a qu'une vérité fondamentale et substantielle, qui est Dieu ; une révélée qui est le Christ ; une seule conservée et enseignée sans erreurs et sans lacunes qui est l'Eglise catholique. Ce n'était cependant pas un catholique le penseur qui disait : « le catholicisme est la plus grande et la plus sainte école de respect qu'ait jamais vue le monde » (GUIZOT, cité par Dupanloup. *L'éducation I*, p. 112).

Par conséquent, la Confédération d'éducation catholique a été bien inspirée en proposant à l'étude des congressistes ce sujet si transcendant, pour enraciner davantage vos convictions, pour les inculquer et les faire entrer dans l'âme de tous ceux qui font partie de votre mouvement, depuis les professeurs de jardins d'enfants jusqu'aux maîtres des Universités ; pour les répandre par tout le continent, afin de stimuler, d'orienter, de redresser, de perfectionner les merveilleux efforts qui se font aujourd'hui dans le vaste domaine de la pédagogie.

Mais le sujet traité, transcendant en toutes les époques, apparaît d'une flagrante actualité et d'une impérieuse nécessité, en notre temps, et le domine parce qu'il s'agit de combler une lacune déplorable, terriblement aggravée aujourd'hui.

L'éducation de l'homme commence au berceau, et la première école, que rien ne peut remplacer, est celle du foyer domestique. « Sitôt que l'on commence, il n'est jamais trop tôt pour former le caractère et les habitudes de l'enfant », disait déjà la sagesse païenne (Ps. PLUTARQUE, « *De educatione puerorum* », n. V). Comme dans les sciences, ainsi, proportionnellement, dans la vie tout dépend des premiers principes.

Or, dans les familles chrétiennes d'aujourd'hui, s'il en est d'exemplaires qui sentent et vivent la grande responsabilité de bien élever leurs enfants, ce qui est pour elles une obligation liée par la nature à la paternité, il faut cependant constater une triste réalité, « la décadence déplorable de l'éducation familiale », que Notre immortel prédécesseur déplorait très gravement dans l'Encyclique *Divini illius Magistri :* « Pour les situations et les emplois de la vie temporelle et terrestre..., on réclame de longues études et une préparation soignée, mais pour ce devoir fondamental de l'éducation des enfants, beaucoup de pays aujourd'hui ne font que peu de chose ou rien, enfoncés qu'ils sont dans le souci du temporel (*Acta Apostolicae Sedis*, v. XXII, 1930, p. 74).

Telle est la première, la très grave préoccupation qui s'impose à l'éducateur catholique : suppléer la déficience de l'éducation de l'école familiale. Mais les tâches qui suivent ne sont pas moins graves ni surtout moins aggravées de nos jours.

Un enfant, pas éduqué ou éduqué à rebours

est confié à l'école publique où l'enseignement officiellement neutre ne forme pas et si souvent déforme les intelligences, où le milieu est, hélas ! si souvent peu salubre, pour ne rien dire « des autres occasions de naufrage moral et religieux pour la jeunesse inexpérimentée..., spécialement des livres impies ou licencieux..., des spectacles cinématographiques..., des auditions radiophoniques » comme le déplore Notre même prédécesseur dans l'Encyclique déjà citée (*Loc. cit.*, p. 81).

C'est pour remédier à toutes ces difficultés que votre éducation tient à former dans l'adolescent à l'image définitive du Créateur, selon le modèle du Premier-né de toute la création et de lui donner un caractère si ferme que rien ne puisse le déformer et, au contraire, qu'il se perfectionne davantage, une fois lancé dans le tourbillon de la vie civile et sociale d'aujourd'hui. Ce qui veut dire : dans une atmosphère traversée par tous les courants des propagandes habilement organisées, d'intérêts opposés qui ne distinguent pas le juste et l'honnête de l'immoral et de l'injuste ; où souvent les erreurs les plus absurdes se trouvent arborées parmi les maximes de la bonne conduite ; où le même rythme de vie, de plus en plus précipité, entraîne l'homme et le tient courbé sur les intérêts matériels du moment qui passe, sans lui laisser le temps de lever les yeux vers le ciel, pour s'orienter et penser à ses intérêts éternels.

Si le jeune homme, son éducation terminée, n'a pas reçu une solide formation, si cette image de Dieu est sculptée dans une matière molle et inconsistante, il est impossible que, soumise à des pressions opposées, assaillie par tant de heurts, elle ne se trouve bientôt complètement déformée.

C'est bien pis encore, s'il laisse entrer en lui-même les principes actifs de dégradation qui se trouvent dans nos désirs désordonnés, dans nos passions non domptées et déréglées d'où naissent les désordres et les vices, « ainsi les silhouettes de myrte qui se voient dans les jardins des princes — comme dit le roi de nos orateurs, — si le jardinier n'y met plus la main, abandonnées à elles-mêmes, perdent, en l'espace de quatre jours, la forme qu'il leur a donnée et retournent à leur premier état de buisson ».

Il faut que votre éducation lui donne la solidité du bronze ou du granit de vos montagnes, et alors les heurts ininterrompus et les chocs inévitables de la vie moderne, loin de le déformer, serviront à le cultiver et à le perfectionner, et il paraîtra un « homme chaque fois plus parfait, et peut-être un saint qu'on pourra placer sur les autels » (Cf. A. VIEIRA, *Sermons*. V. III 1683, p. 404, 420).

Tâche souverainement ardue et difficile, que seule peut mener à bien une formation chrétienne catholique, qui sache mettre à profit tous les progrès de la pédagogie, en les passant cependant judicieusement au crible afin de séparer l'or du clinquant. En agissant directement sur les meilleures énergies de l'homme, elle exerce indirectement son influence sur l'éducation et l'hygiène personnelles, les anime d'un nouvel esprit, les perfectionne et les préserve de déviations fatales et d'aberrations funestes. Aux ressources naturelles elle ajoute les secours surnaturels, les forces disciplinées de l'intelligence et de la volonté s'accroissent des lumières de la foi et des forces de la grâce, qui, seules, rendent possible ce qui humainement paraît impossible (*Luc*, XVIII, 27).

Pour Nous en tenir uniquement à la grande nation qui reçut le Congrès, ce ne fut pas une autre pédagogie qui éduqua le Brésil au berceau de sa vie nationale, alors que le centre autour duquel se formaient les cités était l'église à côté de l'école, l'une et l'autre s'aidant et se complétant mutuellement. Ce fut elle qui traça dans la physionomie du Brésil les traits caractéristiques qui l'ont le plus noblement distingué dans le concert des nations, comme le reconnaissent les autorités les plus compétentes dans l'histoire et la pédagogie. Ce fut elle qui lui donna les citoyens les plus méritants de l'Eglise et de la patrie, en commençant par les premiers « gradués » qui, en 1575, reçurent les grades académiques « que rien n'est venu ternir au Brésil depuis tous les siècles », comme le note avec une fierté naïve le vieux chroniqueur (SERAFIM LEITE. « *Paginas de Historia do Brasil*, Brasiliana. » (V. XCIII, p. 25).

C'est encore elle, rendue plus actuelle et plus parfaite, comme il convient, qui donnera à vos patries une prospérité de plus en plus croissante, et fera qu'elles verront s'épanouir les espérances qui fleurissent dans leur magnifique printemps. Elles les préservera de tant de périls qui menacent la foi, la morale et même l'ordre social, et ainsi elles avanceront en sécurité, dans le chemin du véritable progrès, vers les hautes destinées que la Providence leur a tracées.

Telle est l'infinie transcendance et la brûlante actualité du thème qui a été traité dans ce IVe Congrès interaméricain d'éducation catholique.

Il ne reste plus avec la bénédiction du Rédempteur et Educateur divin et avec votre infatigable collaboration, qu'à traduire rapidement dans la pratique la doctrine étudiée et à la transformer en un levain bienfaisant qui active complètement et utilement l'éducation de la jeunesse dans tout le vaste continent américain.

Avec ces vœux Nous vous donnons à vous et à tous les adhérents à la Confédération interaméricaine de l'éducation catholique, en gage de notre particulière bienveillance, la Bénédiction apostolique.

Lettre de Sa Sainteté désignant S. Em. le cardinal de Barros-Camara, légat pontifical au IVe Congrès interaméricain d'éducation catholique (1)

CHERS FILS,

SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE,

Au cours du mois de juin (2) de l'année 1949, dans Notre lettre intitulée *Sobremaniera grata*, Nous avons déjà exprimé Notre grande

(1) Traduit par J. THOMAS D'HOSTE, sur le texte latin de *l'Osservatore Romano* du 26 juillet 1951.

(2) *Mense junio* porte le texte latin de *l'Osservatore Romano*.

satisfaction du zèle ardent avec lequel la Confédération interaméricaine de l'éducation catholique s'efforce de préparer le prochain Congrès, qui doit avoir lieu dans la capitale du Brésil. Nous y avons également mentionné les principales questions qui, au sujet des diverses méthodes pédagogiques, se discutent de nos jours ; en même temps, Nous avons rappelé les normes relatives à l'éducation chrétienne de la jeunesse que doivent avoir grandement à cœur et observer fidèlement ceux qui sont chargés de ce devoir. Etant donnée l'importance très grande du thème, lequel intéresse non seulement chaque homme en particulier, mais encore la société familiale et civile elle-même, Nous avons décidé d'être pour ainsi dire présent Nous-même audit Congrès. C'est pourquoi, chers Fils, Nous vous choisissons et désignons par la présente lettre Notre légat, vous qui gouvernez si activement cette si fameuse métropole et qui brill de l'éclat de la pourpre romaine, pour pr sider en Notre nom et avec Notre autorité prochain Congrès interaméricain d'éducatio catholique. En attendant, Nous supplions in tamment Dieu d'éclairer et de diriger l esprits et les cœurs de ceux qui assisteront ce Congrès, et de faire que leurs délibératio et résolutions aboutissement à un heureu résultat. En gage de cette faveur divine comme témoignage de Notre bienveillanc Nous vous donnons très affectueusement da le Seigneur, à vous, chers Fils, et à tous l membres de l'éducation catholique et à to ceux qui collaborent à leurs travaux la Bén diction apostolique.

Donné à Rome auprès de Saint-Pierre, 4 du mois de juillet, en l'année 1951, la tr sième de Notre pontificat.

PIE XII, PAPE.

Les directives du Saint-Siège au Congrès interaméricain d'éducation catholiqu

Lettre du Saint-Père au cardinal-archevêque de Rio-de-Janeiro (7 mai 194

Le Souverain Pontife a adressé à S. Em. le cardinal de Barros Camara, archevêque de Rio-de-Janeiro et légat pontifical au Congrès interaméricain d'éducation catholique qui se tenait dans sa ville épiscopale, du 25 juillet au 5 août, la lettre du 4 juillet qu'on a lue plus haut. L'Osservatore Romano *du 26 juillet, en la reproduisant, l'a fait précéder d'une lettre plus ancienne dont voici la traduction* (1) *:*

A Notre cher fils, Jaime de Barros Camara, cardinal archevêque de Rio-de-Janeiro.

C'est avec la plus grande satisfaction que Nous avons appris l'heureuse nouvelle du Congrès, que la Confédération catholique tiendra dans la ville de Rio-de-Janeiro, en 1951, développant ceux qui, avec tant de fruits, ont été célébrés à Bogota, Buenos-Aires et La Paz.

C'est pourquoi, tandis que se préparent les règles et directives que Notre Congrégation des Séminaires et Universités d'études pense envoyer, comme pour les Congrès antérieurs, Nous voulons dès maintenant vous manifester Notre contentement et, par votre intermédiaire, féliciter les organisateurs, en exhortant tous ceux qui se consacrent à l'enseignement dans cette grande nation à ne ménager ni efforts ni sacrifices, en vue d'obtenir les résultats les plus complets.

De tels Congrès, bien dirigés, sont très efficaces pour promouvoir les échanges interculturels ; ils resserrent l'union des volontés et des efforts, en réalisant le vif désir du divin Maître : *Ut sint unum ;* ils contribuent, en outre, au perfectionnement et au progrès constant des connaissances et des méthodes pédagogiques.

Comme précieuses conséquences on enregistrera aussi la diffusion parmi tous les catholiques d'Amérique des principes de la doctrine catholique, concernant les droits de la famille et de l'Eglise, la solide formation des profe seurs laïques, qui se font les auxiliaires c clergé et des éducateurs religieux, si rédui en nombre ; enfin, la multiplication et perfectionnement des maisons d'éducatio comme puissante barrière au développeme de l'enseignement laïque et protestant.

Cependant, ce que nous voudrions vo traiter, au prochain Congrès, avec une atte tion spéciale, c'est la formation « intégrale l'adolescent », suivant la tradition autoris de l'Eglise, toujours accessible aux progr des sciences, mais indissolublement attach à l'esprit de l'Evangile.

Le divin Maître, Voie, Vérité et Vie, a fon son Eglise sur une doctrine révélée, sur u loi positive et un magistère vivant. A u époque où l'on exalte tant la liberté, la péd gogie catholique insiste sur le fait qu'il fa rappeler que l'exercice de la liberté est limit à son origine, par des devoirs immuable inhérents à notre condition de créatures.

Que les éducateurs catholiques ne craigne pas de compléter la notion de liberté par l'a firmation de responsabilité, que renferme première, en la subordonnant toutefois au re pect dû au prochain, aux supérieurs et Créateur.

La crise d'autorité est un autre grand m de notre époque. Il faut étudier la façon d'i troduire, dans les maisons d'éducation cath liques, des organisations au sein desquelles l élèves, tout en exerçant leur responsabili personnelle, apprennent par eux-mêmes co bien sont indispensables pour obtenir le bi commun dans une société bien ordonnée, respect et l'obéissance à l'égard de l'autori dirigeante.

Que les éducateurs catholiques ne se laisse pas corrompre par les erreurs que certain théories modernes, infectées de matérialism tentent d'introduire dans le domaine de l'éd cation. Les sages préceptes de l'humanism

(1) Traduction de J. THOMAS D'HOSTE sur le texte portugais de *l'Osservatore Romano*.

chrétien, insistant davantage sur la formation que sur la multiplicité des connaissances, davantage aussi sur l'éducateur que sur ce qui est pur enseignement, éviteront le danger des philosophies qui ont abouti, pour tant de gens, à un pragmatisme condamnable.

Il est fort louable de connaître les écoles modernes, mais acquérons, en premier lieu, la connaissance profonde de l'histoire et de la pédagogie de l'Eglise. Il arrive fréquemment que l'on admire chez les autres ce quils ont copié dans la tradition chrétienne.

Nous savons que c'est là ce que se proposent les cours supérieurs de pédagogie (Facultés de philosophie), fondés au prix de grands sacrifices, par diverses familles religieuses. Puissent-ils se multiplier et se perfectionner toujours plus, pour la prospérité de la nation brésilienne et le prestige de la Sainte Eglise.

C'est à l'Association de l'éducation chrétienne qui, ainsi que Nous en sommes informés, a tant fait pour l'union et la collaboration de toutes les familles religieuses, également chères à Notre cœur de Père, qu'a été confiée la difficile tâche d'organiser le prochain Congrès. Nous savons que, grâce à l'expérience qu'elle a acquise lors des Congrès nationaux des Syndicats de l'enseignement privé, où son action a été décisive, les résultats seront toujours conformes au sentiment de l'Eglise catholique, dans le domaine de la philosophie et de la pédagogie chrétienne.

Animé de ces sentiments, Nous formons les vœux les plus ardents pour le bon succès du IVe Congrès interaméricain de l'éducation chrétienne, et Nous vous donnons de tout cœur, chers fils, à vous, à tous les membres de l'Association de l'éducation catholique du Brésil, au Comité exécutif et à tous ses dévoués collaborateurs la Bénédiction apostolique.

Au Vatican, 7 mai 1949.

PIE XII, PAPE.

Condamnation des soi-disant apparitions de Heroldsbach (Bavière)

Suprême Sacrée Congrégation du Saint-Office

DÉCRET

L'Osservatore Romano *du* 30-31 *juillet* 1951, *a publié le texte latin du décret du Saint-Office condamnant les pseudo-apparitions de Heroldsbach (Bavière). En voici la traduction* (1) :

Mercredi, 18 juillet 1951.

Dans leur assemblée plénière de la Suprême Sacrée Congrégation du Saint-Office, les Eminentissimes et Révérendissimes cardinaux chargés de la défense de la foi et des mœurs, après l'examen des actes et documents qui concernent des prétendues visions de la Bienheureuse Vierge Marie, au village de Heroldsbach, archidiocèse de Bamberg, ayant pris l'avis des Révérends Consulteurs, ont décrété : « Il est constaté que les visions susdites ne sont pas surnaturelles ; en conséquence, est interdit en cet endroit ou ailleurs tout culte qui s'y rapporterait ; les prêtres qui, dorénavant, participeraient à ce culte illicite, encourent, par le fait même, la peine de suspense *a divinis.* »

Et, le jeudi suivant, le 19 du même mois et de la même année, Notre Très Saint-Père Pie XII, Pape par la divine Providence, dans l'audience habituelle accordée à l'Excellentissime Assesseur du Saint-Office, a approuvé, confirmé et ordonné de publier le décret des Eminentissimes Pères, qui lui était soumis.

Donné à Rome, au Palais du Saint-Office, le 25 juillet 1951.

MARINO MARANI,
notaire de la Suprême Congrégation du Saint-Office.

(1) Traduction de *la D. C.*

Déviations sur le terrain de la psychologie humaine du Christ

Décret de la Suprême Congrégation du Saint-Office

L'Osservatore Romano *du* 19. 7. 51 *a publié le texte latin du décret suivant de la Congrégation du Saint-Office* (1) :

DÉCRET

Mercredi, 27 juin 1951.

Dans l'assemblée générale de la Suprême Congrégation du Saint-Office, les Eminentissimes et Révérendissimes cardinaux chargés de la défense de la foi et des mœurs, après avoir pris l'avis des Révérends Consulteurs, ont condamné et ordonné d'insérer dans l'*Index* des livres prohibés la dissertation du P. Léon Seiller, O. F. M., parue dans la revue *Franziskanische Studien* (Munster, en Westphalie, 1948-1949), sous ce titre : « La psychologie humaine du Christ et l'unicité de personne ».

Le lendemain, jeudi 28, du même mois de la même année, Notre Très Saint-Père Pie XII, Pape par la divine Providence, dans l'audience ordinaire accordée à l'Excellentissime Assesseur du Saint-Office, a approuvé, confirmé et ordonné de publier cette décision des Eminentissimes Pères qui lui a été communiquée.

Donné à Rome, au Palais du Saint-Office, le 12 juillet 1951.

MARINO MARANI,
notaire de la Suprême Congrégation du Saint-Office.

Sous le titre ci-dessus, le T. R. P. Michel Browne, O. P., maître du Sacré Palais apostolique, commentant la mise à l'Index de l'ouvrage La psychologie humaine du Christ et l'unicité de personne, *du R. P. Seiller, publie l'article suivant dans* l'Osservatore Romano *du* 19 *juillet* 1951 (2) :

Le décret du Saint-Office du 12 juillet ne surprend point les théologiens qui suivent attentivement les courants de la pensée christologique

(1) Traduction de *la D. C.* sur le texte latin de *l'Osservatore Romano.*
(2) Traduction de *la D. C.* sur le texte italien de *l'Osservatore Romano.* — Les sous-titres sont de *la D. C.*

contemporaine. Quelques-uns de nos écrivains, en voulant mettre à jour la christologie classique, développée par les scolastiques surtout sur le plan métaphysique, ont utilisé les conquêtes de la psychologie moderne pour une étude approfondie de la psychologie humaine de Jésus-Christ.

Un avertissement de saint Thomas.

Le P. Léon Seiller, dans la revue allemande *Franziskanische Studien* (Munster en Westphalie 1948-1949), se fait l'écho de ces courants et arrive à des conclusions qui, si elles ne pèchent pas au point de vue logique, se heurtent cependant aux sûrs principes de la théologie catholique traditionnelle. L'intervention de l'autorité ecclésiastique, qui laisse de côté les intentions de l'auteur et juge objectivement d'après ces conclusions, est pleinement justifiée. Le Saint-Office tient compte, plutôt que de l'opinion d'un théologien, de la tendance qu'elle marque.

La base de toute l'étude du P. Seiller est la théorie de l'*Assumptus Homo*, déjà défendue par le P. D. de Basly, comme la meilleure expression de la doctrine de l'union hypostatique. Or, on sait que certains Pères de l'Eglise, spécialement avant le Concile d'Ephèse, employaient facilement cette expression pour désigner la nature humaine assumée par le Verbe. Dans ce sens, la phrase *Assumptus Homo* ne mérite pas d'être blâmée, bien qu'elle ne doive être utilisée qu'avec prudence, comme en donnait déjà l'avertissement saint Thomas (*Som. théo., III*, IV, 3 ad 1) : « Il ne faut pas prendre de telles expressions au sens propre, mais ont doit les expliquer avec piété quand ont les rencontre chez les saints docteurs. L'on parle ici d'homme assumé, parce que sa nature a été assumée, et que l'Assomption a eu pour résultat de faire du Fils de Dieu un homme. »

Les idées du P. Seiller.

Le P. Seiller, comme d'autres théologiens, prend l'*Assumptus Homo* dans le sens d'un sujet humain distinct du Verbe, doué d'une entière autonomie dans son activité, jusqu'au point de constituer un moi et une personnalité psychologique. Appuyé sur cette conception, l'auteur croit pouvoir soutenir, en parfaite orthodoxie, des affirmations telles que celles-ci : 1° de la Bienheureuse Vierge est né l'*Homo Assumptus* ; 2° le nom de Jésus-Christ, proprement, signifie l'*Homo Assumptus*, non le Verbe, auquel il se rapporte seulement en vertu de ce qui est appelé la communication des idiomes ; 3° l'*Homo Assumptus* est le principe autonome de son activité, sur quoi le Verbe n'influe point personnellement ; 4° l'*Homo Assumptus*, conscient et libre, a son propre moi humain, qui est au moins psychologiquement distinct du moi divin du Verbe ; 5° l'*Homo Assumptus* n'est pas simplement quelque chose, mais est *quelqu'un* ; 6° dans la prière, dans l'adoration et dans l'assujettissement de Jésus-Christ, ce n'est pas le Verbe qui prie, adore et s'assujettit au Père, mais c'est l'*Homo Assumptus* qui prie, adore et s'assujettit à la Trinité (donc également au Verbe) ; 7° l'*Homo Assumptus*, l'homme uni au Verbe et non le Verbe même, est la haute personnalité constituée par Dieu aimant, médiateur, prêtre et roi entre le genre humain et le Dieu-Trinité.

Evidemment préoccupé par la nouveauté seulement accidentelle de son langage, l'auteur se demande, à la fin de son étude : « Sommes-nous en plein nestorianisme ? » Et il croit se défendre d'une telle objection spontanée en recourant à deux distinctions.

La première est celle qu'il fait entre personne et personnalité : dans le Christ, il y aurait non une personne humaine, mais une personnalité humaine distincte de celle du Verbe. Mais il ressort clairement de toute son étude que cette personnalité n'est pas abstraite, mais vivement concrète, jusqu'à constituer un moi humain, sujet autonome, principe agent ; toutes dénominations qui, selon le langage commun, indiquent une personne. L'autre distinction à laquelle s'attache le Révérendissime Père est celle entre la personnalité psychologique et la personnalité ontologique, c'est-à-dire entre le moi psychologique et le moi ontologique : dans le Christ, ontologiquement, il y aurait un seul moi, celui du Verbe ; mais, psychologiquement, il y a également un moi humain propre au Christ-Homme, qui en arrive à savoir qu'il est uni au Verbe par la vision bienheureuse.

Personnalité psychologique et personnalité ontologique.

Or, nous ne contestons pas la légitimité d'une distinction entre la personnalité psychologique et la personnalité ontologique ou entre le moi psychologique et le moi ontologique. Reste à voir dans quel sens on prend une telle distinction en général et dans le cas particulier de Jésus-Christ. Selon les données de la foi chrétienne, il est clair que l'on ne peut, ontologiquement, parler que d'une seule personnalité et d'un seul moi dans le Christ, un moi et une personnalité qui, sans équivoque, sont exclusivement ceux du Verbe, en qui subsiste et agit la nature humaine assumée. Psychologiquement, on pourrait parler de la personnalité humaine du Christ, mais seulement en se référant au Verbe même dans la mesure où il subsiste et agit dans la nature humaine assumée hypostatiquement. Mais en faisant du moi humain du Christ un sujet autonome, voire seulement psychologiquement, en excluant de l'activité de la nature assumée le Verbe comme principe agent, on court le risque d'affirmer implicitement aussi un moi humain ontologique et de revenir ainsi à la position erronée de Nestorius.

Or, en théologie, le seul risque de glisser dans l'erreur doit imposer la prudence du langage et des renoncements à la nouveauté.

Nous sommes sûrs que, réfléchissant mieux sur ses affirmations, le pieux fils du Père séraphique, adorateur fervent du Verbe incarné, reconnaîtra les justes motifs de l'intervention présente de notre sainte Mère l'Eglise.

P. MICHEL BROWNE, O. P.,
maître du Sacré Palais apostolique.

— *Assomption de Notre-Dame*. Compte rendu du VIe Congrès marial national. Rennes, 4-9 juillet 1950. — V-16 × 23 cm., 328 pages. 500 francs (545 francs franco). Secrétariat du Congrès, 3, Contour de la Motte, Rennes.

La récente définition de l'Assomption donne une actualité et un intérêt particuliers à ce recueil de rapports et conférences présentés au Congrès marial de Rennes. Comme les travaux rassemblés ici sont antérieurs à la définition, on ne s'étonnera pas de la circonspection de certaines expressions, soucieuses de ne pas anticiper sur la décision du magistère. La plupart du temps, il suffira de remplacer le futur par le présent. Parmi les textes et travaux, signalons les suivants, pour donner une idée de la richesse de l'ouvrage : Le message de S. S. Pie XII ; Germination et croissance de la croyance actuelle en l'Assomption, par le R. P. Cayré, A. A. ; L'Assomption dans la liturgie, par Dom Capelle, O. S. B. ; Théologie de l'Assomption, par le R. P. Nicolas, O. P. ; Portée spirituelle de l'Assomption, par le R. P. du Manoir, S. J. ; Bienfaits d'une définition de l'Assomption, par le chanoine Soubigou ; La Vierge Marie, le mystère de l'existence humaine, par Jean Guitton ; L'Assomption, gloire de la Maternité, par le R. P. Point, A. A. Cette petite « Somme » de la théologie de l'Assomption rendra de grands services aux prédicateurs, aux professeurs, aux Congrégations religieuses, aux laïques cultivés. Une première partie résume brièvement le récit des manifestations religieuses, que rappellent de nombreuses illustrations. A la même adresse on peut se procurer un *Album souvenir* (290 francs ; franco, 315 francs).

L'ÉGLISE PERSÉCUTÉE DERRIÈRE LE RIDEAU DE BAMBOU

[U]ne importante déclaration de principes

Les événements internationaux d'Extrême-Orient [po]uvent distraire l'attention des catholiques du [dr]ame religieux bien plus important qui s'y déroule [po]ur l'Eglise catholique ; il nous faut donc mon[tre]r, par de nouvelles informations, combien dou[lou]reuse est la situation. La gravité des luttes que [do]it y supporter la foi des chrétiens de Chine [dé]borde le cadre des persécutions courantes, si l'on [pe]ut dire. La subtilité des arguments dont les [ad]versaires de l'Eglise renforcent leur action des[tru]ctive, nécessite une prise de position nette et [sû]re pour tout ce qui se rapporte à la foi catho[liq]ue.

Sous le titre : « Déclaration de principes », le [Ch]ina Missionary Bulletin, *du 5 mai dernier, a [pu]blié une mise au point en anglais et en carac[tè]res chinois précédée des lignes suivantes :*

« Le texte suivant est la réimpression d'un tract [qu]i circule à travers la Chine. Il définit la seule [in]terprétation du mouvement d' « indépen[da]nce » (1) qu'il soit possible aux catholiques de [su]ivre. Le but de ce tract était une courageuse [te]ntative de séparer la religion de la question du [pa]triotisme et d'établir les principes fondamen[ta]ux qui dérivent de l'enseignement d'une Eglise [in]divisible établie par le Christ — une, catholique, [sa]inte et apostolique. La réaction de la presse [co]mmuniste à cette mise au point de la doctrine [ca]tholique — la première qui parut, à savoir un [ar]ticle du *Kuang Min Daily* du 17 mars, et fut [re]produite dans bien d'autres journaux commu[ni]stes — se trouvera à la suite de la *Déclaration.* »

Voici donc la traduction de la *Déclaration* et, à [la] suite, celle de l'article du *Kuang Min Daily* (2) :

Déclaration de principes.

La religion catholique a été établie par Jésus-[Ch]rist lui-même et nous a été transmise par les [ap]ôtres, une, sainte et catholique. Formant — tel [un] corps humain — un corps avec le propre repré[se]ntant de Jésus — le Saint-Père — comme sa [têt]e, elle est super-politique, indivisible par les [fr]ontières nationales ou les différences politiques. [V]oilà la véritable nature de l'Eglise catholique ; [mu]tiler cette nature c'est cesser d'être catholique. [Il] s'ensuit, par conséquent, que les catholiques [de] quelque district que ce soit qui, à cause de cir[co]nstances particulières, se séparent spontanément [du] Saint-Siège (1) se séparent également de Jésus et de l'Eglise catholique. Toute soi-disant « Eglise catholique nationale », prise dans un sens exclusif, est simplement une Eglise schismatique et non pas la véritable et unique Eglise catholique. C'est pourquoi les catholiques fidèles ont préféré mourir plutôt que d'apostasier et ont écrit une glorieuse histoire deux fois millénaire.

Bien que des nations impérialistes aient désiré utiliser le catholicisme pour leurs fins propres, l'Eglise catholique a inébranlablement refusé de se laisser ainsi utiliser. C'est vraiment malheureux que des personnes qui connaissent mal l'Eglise catholique aient souvent calomnié notre religion dans son ensemble pour les fautes de quelques individus. Les catholiques fidèles ne peuvent approuver ces accusations et ne peuvent admettre des discours qui calomnient le Pape et l'Eglise et qui préconisent le schisme. Catholiques nos frères, puisque notre sainte Eglise catholique n'a pas d'alliance avec l'impérialisme, il n'est pas question de rompre une pareille alliance ; si nous devions admettre la rupture de quelque alliance que ce soit, cela signifierait également que nous admettons qu'il y ait eu de ces alliances.

II

Catholiques, nos frères, nous savons que notre sainte Mère l'Eglise a toujours pratiqué l'autonomie dans son gouvernement, dans son économie et dans sa propagation de la foi ; l'histoire de l'introduction du catholicisme dans les divers pays démontre ce fait, qui n'a pas besoin de démonstration spéciale. Nous nous limitons ici à une explication détaillée de la signification de l'autonomie en matière de gouvernement, d'économie et de propagation de la foi, dans le but de prévenir toute interprétation erronée.

D'après la constitution de l'Eglise :

1. *L'autonomie du gouvernement* signifie la prise en charge graduelle des affaires religieuses par des évêques indigènes, conformément aux règles ecclésiastiques, et l'établissement d'une hiérarchie indigène. N'est-ce pas ce qu'entreprend graduellement la sainte Eglise catholique ? Cette sorte de gouvernement autonome qui stipule « d'arracher les semis, dans l'espoir d'aider les plants à croître » ou de démembrer l'Eglise, ruine la vraie signification de gouvernement autonome.

2. *L'autonomie économique* signifie la non-acceptation de tout subside ayant des liens politiques des pays étrangers ou du territoire national. Seul l'argent offert à l'Eglise par des catholiques de n'importe quel pays peut être employé à la construction des églises ; et les Eglises locales, entre temps, dans la mesure du possible, doivent s'efforcer de se suffire à elles-mêmes. Dès lors, chacun et tout membre de l'Eglise doit s'efforcer de contribuer, d'après ses possibilités, aux besoins de l'Eglise. Par conséquent, les Eglises elles-mêmes sont sur une base d'économie autonome. Si les ressources des églises ne sont pas autorisées à circuler, sans égard à leur pays d'origine, et qu'on coupe ainsi les églises, en tel pays ou telle pro-

(1) Sur ce « mouvement d'indépendance », *la Documenta[tio]n Catholique* du 11 mars 1951, col. 311, a déjà publié le [te]xte du journal communiste propageant cette tentative [d']entraîner l'Eglise de Chine dans un schisme d'avec [Ro]me (*N. D. L. R.*).

(2) Traduction de *la D. C.* sur le texte anglais. Les [no]tes, sauf avis contraire, sont du *China Missionary Bul[let]in* du 5 mai, p. 384 et suiv.

(3) La presse communiste, en reproduisant le tract, [qu]e ce soit par erreur ou à dessein, a changé le signe [d]es caractères chinois] : *Saint-Siège* en celui de *Eglise*, [ce] qui donne : « se séparant spontanément de l'Eglise ». [Si] cela a été fait intentionnellement, ç'a été pour éviter [de] mentionner la séparation d'avec le Saint-Siège ou le [Pa]pe, qui est la pièce principale dans la résistance de [l'E]glise au « mouvement de l'Eglise indépendante ». (Note [du] *China Missionary Bulletin.*)

vince, ou tel district, des églises des autres localités, au point qu'on refuse une aide mutuelle entre les membres mêmes de l'Eglise, cela n'est certainement pas une économie autonome. Si des églises locales souffrent quelque difficulté à pourvoir elles-mêmes à leurs besoins et qu'en même temps, l'aide venant d'églises d'autres localités leur est refusée, le résultat inévitable sera l'épuisement des ressources ou l'obligation de vendre les églises ou de les laisser tomber en ruine. Comment pourrait-on jamais appeler cela une « économie autonome » ?

3. *Une propagation autonome de la foi* signifie que les missionnaires étrangers propagent la foi dans l'intérêt des églises locales et ne travaillent pas pour les intérêts d'étrangers, et qu'ils doivent s'efforcer de favoriser des vocations d'indigènes, de manière que celles-ci puissent propager la foi en toute indépendance. Mais en attendant la disponibilité d'un nombre adéquat de prêtres indigènes, il est nécessaire de permettre aux missionnaires étrangers d'aider à la propagation de la foi et de diriger cette propagation pendant une certaine période de temps. En même emps, chacun et tout membre de l'Eglise fera de son mieux pour propager la foi et remplir la mission d'une propagation autonome. Autrement, il n'y aurait pas de propagation autonome ni même de propagation du tout.

Il serait faux d'exposer la signification de l'autonomie du gouvernement, d'économie et de propagation, contrairement à ces principes de l'Eglise catholique. Ce fait a été suffisamment établi par des discours venant même d'autre part que de l'Eglise. Pour cette raison, les catholiques fidèles doivent apporter une sérieuse considération à cette question en examinant préalablement le contenu et les raisons de toute chose et, en particulier, en prévenant les viciations des principes dans le but d'éviter, dans la suite, des malentendus et des erreurs. Tout mouvement pour un gouvernement, une économie et une propagation autonomes, inspiré par des influences extérieures, n'est pas un mouvement spontané et ne saurait être un réel mouvement pour l'autonomie de gouvernement, d'économie et de propagation. Nous devons, sous la conduite des prêtres, appliquer notre propre politique logique de gouvernement, d'économie et de propagation autonomes, et nous devons entreprendre une juste lutte pour changer cette ambiance dangereuse qui retarde la réalisation de nos principes d'autonomie gouvernementale, économique et de propagande.

III

Catholiques, nos frères, nous savons que l'Eglise catholique est, d'une part, supra-nationale, et ne se préoccupe pas d'intervenir dans la politique qui sort du cadre de la foi et de la morale. Ceci soit dit sans parler du fait que l'Eglise interdit aux prêtres de s'engager dans des activités politiques en tant que prêtres, puisqu'ils se sont offerts totalement à l'Eglise. Néanmoins, l'Eglise n'a aucun pouvoir de coercition en dehors de la peine ecclésiastique et ne peut naturellement prendre de responsabilité pour la conduite des délinquants ; bien moins, a-t-elle le droit de les punir pour ce qui dépasse le cadre de la religion et viole son esprit.

L'enseignement de l'Eglise catholique, d'autre part, commande strictement aux catholiques
d'aimer leur pays. Pour remplir le devoir natur
d'aimer leur pays, nous conseillons formelleme
aux catholiques de manifester leur patriotisme
de s'efforcer de servir leur pays et leur patri
suivant leur conscience et leur sens de la justic

Les catholiques doivent être personnelleme
responsables comme citoyens de leurs activit
politiques et doivent s'abstenir de se servir du no
de l'Eglise comme d'un moyen politique et
violer l'impartialité naturelle de l'Eglise en mêla
leurs activités politiques à leurs activités à l'int
rieur de l'Eglise. Pour cette raison, ils doivent av
soin envisager leur action avant de prendre pa
à des activités politiques de nature ambiguë.

Les catholiques fidèles doivent s'en tenir fe
mement au principe de la religion, sauvegard
leurs croyances religieuses et s'abstenir absolume
de tout acte qui pourrait violer leurs principes re
gieux et les lois ecclésiastiques. Catholiques, n
frères, une croyance sincère est un trésor sa
prix et ne peut être maintenue en se séparant
l'Eglise et des prêtres — qui sont les représe
tants de Jésus. Quelques difficultés ou épreuv
que nous traversions, catholiques fidèles, no
devons prier, nous préserver nous-mêmes, no
aimer les uns les autres dans une sincérité absol
et témoigner de notre foi qui est forte et inébra
lable comme le roc.

La réaction des communistes.

(L'article du journal communiste *Kang Min Dail*

Depuis la parution de ce texte (1), le 13 mar
la soi-disant *Information pour l'étude*, publiée p
les éléments impérialistes de l'Eglise catholiq
l'attention sérieuse et l'indignation se sont éveillé
de toutes parts. On y trouve la preuve irréfutab
de la tentative, de la part des éléments impéri
listes de l'Eglise catholique, de saboter le mouv
ment d'indépendance et de réforme patriotique
l'Eglise catholique chinoise, et la preuve de
présence d'éléments impérialistes qui essaye
sous le couvert du clergé, de se servir de l'Egli
catholique comme d'un instrument d'agression
faveur du bloc Américains-Chiang, pour nuire a
intérêts du peuple chinois.

Depuis que le peuple chinois à commencé
glorieuse résistance aux Etats-Unis et son aide
la Corée, d'innombrables éléments patriotiques
divers cercles religieux ont rejoint les puissant
troupes. Des éléments chrétiens chinois, dirig
par Wu Yao Tsung, ont publié, le 23 septemb
1951, leur déclaration intitulée : « La voie
l'Eglise chrétienne chinoise dans la reconstructi
de la Chine nouvelle », pour tenter d'appeler l
chrétiens à travers le pays à soutenir le mouv
ment de réforme. Alors, un prêtre catholique ch
nois, nommé Wang Liang Tso, appartenant à
Mission catholique de Kwangyuan *hsien*, dans
Szechwan du Nord, amena 500 catholiques à ter
un meeting et à publier une déclaration affirma
leur décision de rompre toutes relations avec l'i
périalisme et d'établir une nouvelle Eglise cath
lique de Chine sur les principes du gouverneme
autonome, d'économie autonome et d'une indépe
dante propagation de la foi (2). L'Eglise cath
lique de Chine a ainsi commencé avec succès s
mouvement patriotique d'indépendance et
réforme. Attendu que l'Eglise catholique de Chi
de même que les Eglises protestantes de Chine,
toujours été soumise à un contrôle impériali

(1) Il s'agit du texte qu'on vient de lire (*N. D. L. R.*).
(2) Le P. Wang Liang Tso n'a pas soutenu le mou
ment de l'Eglise indépendante. Son nom avait été ajo
au *manifeste* par un catholique, à l'insu du P. Wang
sans sa permission (Ed.).

ans son organisation, son système, ses finances, on idéologie et ses entreprises, il lui appartenait e rompre toutes relations avec les impérialistes, n particulier pour obtenir une *liberté vraie de royance* (1) et la liberté d'aimer notre pays. Les toyens de tous milieux à travers le pays doivent aturellement donner leur accueil enthousiaste et ur soutien au mouvement d'indépendance patriotique et de réforme de l'Eglise catholique chinoise.

En ce moment, les éléments impérialistes à l'inrieur de l'Eglise catholique se dépensent énorément pour s'opposer à ce mouvement d'indépenance patriotique et le saboter. Par le moyen de soi-disant *Information pour l'étude* (notez, s'il ous plaît, que ce document secret jouit de l'enère approbation de l'Eglise catholique), ils ssayent de défigurer et de calomnier le mouveent patriotique des catholiques chinois pour le éritable gouvernement autonome, l'économie autoome, la propagation indépendante de la foi ; ils ssayent d'intimider la masse des fidèles qui souent le mouvement de réforme pour l'indépenance, en l'accusant de « diviser l'Eglise » et de violer ses principes et ses lois » ; enfin, ils ssayent d'empêcher les catholiques de prendre art au mouvement patriotique, en insistant sur « caractère neutre de l'Eglise ».

Par l'autonomie de son gouvernement, il faut ue l'Eglise chinoise et les entreprises missionaires en Chine soient délivrées du contrôle et de nfluence des impérialistes et de leurs chiens counts, et qu'elles reviennent aux mains du peuple inois. Puisqu'il en est ainsi, il est tout naturel our eux, dans leur jalousie, de calomnier cette esure comme « une autonomie de gouvernement, ur le déracinement et la scission de l'Eglise ». éanmoins, il faut se mettre dans la tête que c'est devoir de tous les croyants chinois patriotes de détacher courageusement des forces impériastes. Ou bien l'Eglise chinoise doit continuer à re soumise au contrôle des forces impérialistes et nployée comme un instrument d'agression dans s mains des agresseurs et des agents d'espionnage, u bien elle doit se couper elle-même complèteent des forces impérialistes pour se faire une ritable institution de religion et non un refuge influences mauvaises. C'est à tous les croyants inois de faire leur choix en conséquence.

Par l'économie autonome, l'Eglise chinoise doit re à même de se détacher, financièrement, de utes influences étrangères. D'après des enquêtes r plus de 130 diocèses catholiques en Chine, sont sous le contrôle direct de prêtres amériins, 70 à 80 sont soutenus financièrement par Eglise américaine ou le Comité de l'aide aux glises (*Committee for Church Aid*), tandis que le ste, 30 à 40, reçoivent les subsides du Vatican ; ais puisque 70 à 80 % des fonds du Vatican ennent de sources impérialistes américaines, ces bsides sont également en réalité sous le conôle américain. Les choses étant ainsi, ce n'est u'un mensonge éhonté de ces éléments impériastes de proclamer qu'elle (l'Eglise catholique en hine) « a toujours été autonome économiqueent ». Que les éléments impérialistes, avec leurs iens courants dans l'Eglise chinoise, estiment u'il est nécessaire de répandre de pareils mennges éhontés, n'a pas d'autre raison que leur sir de s'opposer à la réalisation de l'autonomie onomique de l'Eglise chinoise et de ses entreises dues à ses propres efforts.

En ce qui concerne la propagation autonome de foi, il y a les problèmes suivants : qui doit opager la foi et ce qui doit être propagé. Puisu'il y a suffisamment de prêtres dans l'Eglise inoise, qui savent fort bien *ce qui est conforme ux intérêts des croyants chinois* (1), manifesteent, nous n'avons pas besoin de prêtres étranrs, en particulier de prêtres étrangers impériastes. Cependant, les éléments impérialistes de l'Eglise catholique persistent encore à prétendre qu'actuellement, « les prêtres étrangers sont indispensables pour aider à la propagation de la foi et, pour une certaine période, pour diriger les affaires ecclésiastiques de l'Eglise ».

Comme nous le savons tous, l'Eglise catholique chinoise a été établie depuis plus de trois cents ans. Durant ce temps, les pouvoirs administratifs et financiers de l'Eglise en Chine, en même temps que tout ce qui concerne la propagation de la foi, ont toujours été aux mains des prêtres étrangers qui, jamais, n'ont eu le désir de nous aider à établir notre Eglise à nous. Ils se sont engagés dans des activités d'espionnage et ont pratiqué l'agression au nom de la religion, et un grand nombre de leurs œuvres criminelles ont été découvertes par nos organes de la sûreté publique. C'est le résultat de toutes ces méprisables intentions que, même jusqu'à maintenant, quand le peuple chinois est sorti victorieux de sa guerre révolutionnaire et quand, en nombre écrasant, les protestants et les catholiques chinois ont signifié leur volonté de combattre pour l'établissement de leurs Eglises à eux, en poursuivant leur mouvement de réforme, ces éléments impérialistes persistent encore à avoir des prêtres étrangers pour propager la foi en Chine, sous le nom de « propagation autonome de la foi ». Ce qu'ils veulent propager, ce n'est que les voies et moyens d'empêcher 3 millions de catholiques chinois de se joindre aux rangs patriotiques du peuple chinois. Ils dénoncent le mouvement patriotique d'indépendance et de réforme du catholique chinois comme « la conception étroite de l'Eglise catholique qui, limitée par les frontières nationales, conduirait à un schisme de l'Eglise », c'est-à-dire que les croyants chinois ne sont pas autorisés à avoir leur Eglise indépendante, mais doivent être conduits par une Eglise sous le contrôle direct des impérialistes et servir d'instruments impérialistes. Sous le camouflage de « considérations supra-nationales » et de « considérations supra-politiques », ces impérialistes ont essayé de soumettre l'Eglise catholique chinoise au contrôle de l'impérialisme américain et de l'organisation internationale des subsides américains, et ainsi de poursuivre leurs criminelles activités contre les intérêts du peuple chinois. Leur véritable nature réactionnaire a été exposée tout au long par ce document secret.

Nous sommes persuadés qu'avec cet exposé de ce document secret et la découverte de deux cas d'agents spéciaux à Tientsin (1), tous les vrais catholiques doivent être capables d'arriver à une meilleure compréhension des crimes de ces éléments impérialistes et d'en avoir une nouvelle détermination et un nouveau courage dans leur lutte patriotique. La victoire finale sera à eux, parce que le mouvement patriotique des catholiques chinois est une part du mouvement patriotique anti-impérialiste de toute la nation et jouira ainsi de l'appui du corps tout entier de notre peuple patriotique.

La rupture des relations d'organisation, de finances et d'idéologie avec les impérialistes n'implique pas une opposition quelconque à la religion elle-même, mais c'est plutôt le moyen d'assurer la pureté de l'Eglise en la gardant de l'abus qu'en ferait l'impérialisme. Elle ne s'oppose pas à la liberté de croyances, mais plutôt la protège contre des empiètements impérialistes, et loin d'être une forme étroite d'un nationalisme xénophobe, elle s'oppose seulement aux complots impérialistes d'agression et assure à tous les catholiques chinois la liberté d'aimer leur pays.

Que tous les catholiques de Chine se tiennent résolument unis pour combattre pour la liberté d'aimer leur pays et l'Eglise comme pour la réalisation victorieuse de leur mouvement d'indépendance et de réforme.

---

(1) Souligné par le *China Missionary Bulletin* (*N. D. R.*).

(1) Le rédacteur admet le dessein — derrière les « cas d'espionnage » de Tientsin — de servir l'acceptation par des catholiques du « mouvement des trois autonomies ».

Les catholiques de Chine

face au danger d'une Église séparée de Rom

L'Agence internationale Fides, du 3 *mars* 1951, *donnait les précisions suivantes :*

Le mouvement de « Triple Indépendance », lancé par le gouvernement communiste de Pékin, semble, à première vue, n'avoir rien d'incompatible avec la foi catholique. Ce mouvement peut, en effet, se traduire ainsi : l'Eglise catholique de Chine doit *se soutenir elle-même* sans rien recevoir de l'étranger, *se gouverner elle-même* avec un épiscopat et un clergé exclusivement chinois, *se propager elle-même* en se servant d'une philosophie et d'une théologie réadaptées pour et par les Chinois eux-mêmes.

Ce mouvement vise à un schisme. En fait, tel qu'il est et tel qu'il se révèle de plus en plus, ce mouvement vise, comme dans tous les pays à gouvernement communiste, à détacher de Rome l'Eglise chinoise, à faire d'elle une institution contrôlée par le gouvernement ou condamnée à mourir peu à peu.

Le mouvement fut lancé de façon anodine. On parla d'amour de la patrie, de fierté et d'unité nationales, de défense de la patrie, puis de défense contre l'étranger. Mais, en même temps, la presse, à grand fracas, accusait les missionnaires d'espionnage, d'activités contre-révolutionnaires, attaquait le Pape, le caricaturait et le taxait d'impérialisme. De simples reporters visitaient les catholiques influents et les prêtres chinois, leur demandant leur opinion sur toutes ces accusations. Ces interviews étaient ensuite publiées, parfois sous leur vrai jour, le plus souvent déformées ou tronquées. Puis ce fut bientôt, dans toute la presse quotidienne, une invasion d'informations laissant croire que partout, et en nombre croissant, prêtres, religieuses et catholiques chinois avaient adhéré à la « Triple Indépendance ».

Les autorités civiles attachaient au mouvement une importance considérable, comme en témoignait l'attitude de la presse enrégimentée. Mais le premier ministre, Chou En Lai, y voulut ajouter le poids de son influence. Le 17 janvier, il réunissait les représentants des catholiques de Pékin, dont l'évêque administrateur et deux autres évêques chinois. Deux orateurs prirent d'abord la parole : le premier cita l'exemple des protestants de Chine, qui s'étaient ralliés au mouvement patriotique de la « Triple Indépendance » ; le second démontra avec violence comment l'impérialisme s'était servi de la religion pour promouvoir son agression contre la Chine. M. Chou En Lai parla à son tour. « Le mouvement de « Triple Indépendance », déclara-t-il, doit être poussé, car celui qui s'appuie sur un autre et non sur lui-même ne peut être fort. C'est un geste patriotique de la part de tous les groupes religieux, et les catholiques ne sont pas exempts de ce devoir. Le gouvernement travaillera pour sa part à diriger le mouvement et à l'aider. » Puis il discuta les problèmes suivants : Quel pays devons-nous aimer ? Qu'est-ce que le patriotisme ? Le précepte catholique de l'amour universel et le patriotisme personnel sont-ils incompatibles ? Après avoir affirmé qu'entre l'amour universel et le patriotisme il n'y avait aucune contradiction, M. Chou En Lai précisa cependant que, « Chinois, nous devons aimer la Chine du peuple et tous ses allié nous opposer aux ennemis de notre gouverneme et couper toutes relations avec eux ». Et il concl en disant : « Les catholiques chinois sont vertueu et fervents. Toutefois, parmi eux il est des rebell et des Judas. » La presse officielle, de laquelle e extrait ce bref compte rendu, a omis de signal que M. Chou En Lai a parlé avec beaucoup d louanges et une grande admiration de l'œuvre ré lisée en Chine, grâce au dévouement des missio naires, dans le domaine de l'éducation et de charité.

Attitude des catholiques. Devant ce mouvemen quelle a été l'attitude des catholiques chinois Dans l'ensemble, ils ont été admirables de coura et d'énergie. Cela, *il faut que le monde le sach* Ils se trouvent cependant dans une situati angoissante. La presse, les tracts et la radio com munistes, seuls moyens d'information dont di posent les catholiques chinois, parlent d'impéri lisme, d'agression, d'amour de la patrie et de fier nationale, lancent contre l'Eglise, le Pape et l missionnaires d'insidieuses accusations, font ét de catholiques ayant donné leur adhésion au mou vement de « Triple Indépendance », sans jama parler de ceux qui ont refusé tout compromis. I là certaines hésitations bien compréhensibles, c les catholiques de Chine aiment leur patrie, comm ils aiment, d'ailleurs, le Pape et leurs missio naires. C'est ainsi que des prêtres et des fidèle ont signé des déclarations d'amour de la patri et de défense du pays. Telles quelles, ces décla tions n'avaient rien contre la foi, mais en les ra portant, la presse communiste en a faussé le se

Conscients du danger, les catholiques chin résistent cependant avec un courage admira aux pressions exercées contre eux, tout en sacha ce qu'une telle attitude peut leur coûter de dif cultés et de souffrances. Citons quelques faits.

Fidélité à l'Eglise romaine. Dans une gran ville du Sud-Ouest, pour fêter le nouvel an, u parade est organisée. Les élèves du collège cath lique et leur fanfare sont invités à y prendre pa Mais, à cause de certaines acclamations, ces jeun gens se rendent compte que leur présence risq d'être interprétée comme une participation à mouvement d'indépendance même de Rome. Alo la fête terminée, au lieu de se disperser, ils défile jusqu'à l'évêché et rendent hommage à leur évêq en exécutant pour lui les plus beaux morceaux leur répertoire.

Dans une grande ville du Centre, catholiques élèves des écoles catholiques acceptent de par ciper à une démonstration, à condition que le foi n'y soit pas attaquée. On le leur garantit. Ma au départ, ils s'aperçoivent que certains manifes sont des caricatures antireligieuses. Ils proteste refusent de marcher si on les enlève pas et, fin lement, obtiennent gain de cause.

Dans une grande ville du Sud, pour éviter d représailles inutiles, des catholiques décident participer à une démonstration anti-impériali mais, avant de s'y rendre, ils s'agenouillent aut de leur évêque, récitent avec lui le *Pater*, l'*A* et le *Credo*, et lui demandent sa bénédiction.

Lors d'une manifestation identique se déroulant dans une capitale de province, deux jeunes filles habillées en religieuses et un jeune homme travesti en évêque s'apprêtent à défiler, précédés d'une pancarte portant l'inscription : « *Espions* ». Les catholiques élèvent une énergique protestation et menacent de se retirer. Comme sans eux la démonstration est vouée à l'échec, ils obtiennent la suppression de cette mascarade anticatholique.

Dans deux collèges du Centre, on impose aux étudiants catholiques de signer une déclaration à sens douteux. Ils rédigent alors leur propre formule, signent tout ce qui regarde l'amour de la patrie et le dévouement au pays, mais rejettent absolument celle qu'on leur présente, car elle peut laisser supposer qu'ils se séparent de leur évêque et du Pape.

Dans une autre ville du Centre, les catholiques apprennent que le journal local se prépare à publier une déclaration signée du nom de plusieurs personnes qui n'ont jamais été chrétiennes et de chrétiens qui ont depuis longtemps apostasié. En quelques heures, ils recueillent plus de 2 000 signatures de familles catholiques et mettent le journal en demeure de publier leur déclaration à eux s'il publie sa déclaration à lui. Le journal garde le silence, tandis que les catholiques emplissent l'église pour une solennelle proclamation de foi, faite en présence de leur évêque.

Dans une autre ville encore, le 17 janvier, les catholiques acceptent de participer à une manifestation, quand ils ont reçu l'assurance qu'il ne s'agit que d'une démonstration d'amour de la patrie. Mais auparavant ils se réunissent à la cathédrale, récitent le *Credo* et s'engagent à rester fidèles à leur foi, même si pour cela ils doivent verser leur sang. Cette attitude fait sur les païens et les protestants une profonde impression.

Il serait facile de citer bien d'autres faits, dignes des actes des martyrs. Nous y reviendrons un jour. Ce que nous avons dit montre assez clairement le courage des prêtres et des catholiques chinois. Cet attachement des fidèles de Chine au siège de Rome est pour les missionnaires de Chine une consolation dans les heures douloureuses qu'ils traversent. Ils y trouvent la preuve que leurs efforts et leurs sacrifices n'ont pas été inutiles.

La difficile situation des Missions de Chine.

Le 10 *mars* 1951, *l'*Agence internationale Fides *revenait, sous ce titre, à la situation de l'Eglise catholique en Chine :*

Les mois de décembre 1950, janvier et février 1951 ont vu les épreuves de l'Eglise de Chine grandir dans tous les domaines.

Au cours de ces trois mois, les autorités communistes ont soumis l'apostolat à des restrictions toujours plus rigides, occupé et saisi de nombreux édifices religieux, confisqué plusieurs écoles, primaires, secondaires, industrielles même, qui avaient jusqu'ici échappé à leur mainmise. Nombre de missionnaires, prêtres ou religieuses, étrangers ou chinois, ont été accusés, mis en procès et expulsés. Un plus grand nombre encore ont dû quitter la Chine, sans être officiellement expulsés, mais fortement — et ce mot veut dire toutes les formes de pression et d'intimidation — priés de partir.

Les accusations d'espionnage, d'activités réactionnaires, même d'immoralité, se sont multipliées, basées parfois sur l'ignorance, mais plus souvent sur la mauvaise volonté. Exemples d'ignorance : un missionnaire s'est vu accuser et condamner parce qu'il possédait une machine à écrire, que les communistes du lieu regardaient comme un instrument secret de communications ; ailleurs, un frigidaire à pétrole, de simples dynamos ou moteurs pour éclairage, des pompes hydrauliques ont été considérés comme des instruments dangereux ! Mais les cas de mauvaise volonté sont plus fréquents encore : c'est ainsi qu'au cours de perquisitions, les enquêteurs découvrent dans les presbytères de l'opium ou des armes, qui, de toute évidence, ont été placés là pendant la perquisition même.

La nouvelle loi votée en décembre, stipulant que le gouvernement prenait le contrôle des organisations américaines, a évolué et frappe aujourd'hui toutes les organisations étrangères. Apparemment, ce dernier point n'est pas encore appliqué partout, mais toutes les dispositions sont prises pour sa mise à exécution.

L'Église de Chine veut rester fidèle à l'Église de Rome

Le 27 décembre 1950, dans une grande ville du nord-ouest de la Chine, les autorités communistes convoquèrent les représentants des divers groupements religieux de l'endroit : bouddhistes, protestants et catholiques. Parmi ces derniers, se trouvaient un prêtre, des religieuses et deux séminaristes, tous Chinois.

Plusieurs personnalités, entre autres le maire de la ville, prononcèrent sur le mouvement de « Triple Indépendance » des discours directs et clairs, qui ne laissaient aucun doute sur le véritable sens de cette indépendance : ce que l'on attendait des catholiques, c'était non seulement la séparation d'avec tout élément étranger — prétention qui n'a rien en soi d'illégitime, — mais la séparation d'avec Rome même.

Le prêtre chinois se leva alors et, courageusement, entreprit la défense de l'Eglise. Voici le résumé de son exposé modèle de tous ceux que les prêtres chinois ont répété partout et simple expression de la vérité :

« Le but de toute religion est la vie éternelle, et personne ne peut l'atteindre s'il ne mène une bonne vie car la vie présente est la préparation de la vie future. En tant que chrétiens, nous avons donc l'obligation stricte d'être des patriotes d'avant-garde et le devoir impérieux de défendre notre patrie. Nous sommes, de ce fait, opposés à tout impérialisme, d'autant plus que l'impérialisme est inhumain, injuste et injurieux pour notre pays.

» L'Eglise et la foi n'ont rien de commun avec l'impérialisme. Notre foi chrétienne, nous l'avons reçue de missionnaires étrangers qui nous l'ont apportée, mais, d'une part, tous les étrangers ne sont pas des impérialistes, et, d'autre part, les paroles des missionnaires étrangers n'ont pour nous de valeur que lorsqu'ils nous prêchent l'Evangile du Christ car c'est en Dieu et non dans les hommes que nous mettons notre foi.

» Nous ne considérons pas le Pape comme un chef politique, mais comme notre Chef spirituel dans les choses de foi et de morale, parce qu'il est le représentant du Christ sur terre et la tête de son Eglise. Nous n'avons avec lui aucune relation politique, aucune relation même, sinon celles que suppose notre foi surnaturelle.

» Pour ce qui est de la « Triple Indépendance », elle est en voie de réalisation pour tout ce qui n'est pas contraire à notre *Credo.*

» L'histoire nous dit que dans tous les pays du monde, les prémisses de la foi ont été posées par des étrangers, bientôt aidés par des prêtres du pays. Ceci est vrai de l'Europe et de l'Amérique ; ceci est vrai aussi de la Chine, du Japon, des Indes et des autres nations de l'Asie et de l'Afrique. Il y a vingt-six ans, il n'y avait pas de Chinois dans la hiérarchie catholique ; aujourd'hui, presque un quart des évêques de Chine sont Chinois. C'est le désir de l'Eglise catholique de voir le clergé indigène s'épanouir et grandir. Depuis plus de vingt ans donc, nous travaillons à cette *indépendance administrative,* mais dans un sens qu'il faut comprendre exactement.

» *L'indépendance économique* viendra, elle aussi, un jour. Le nombre des catholiques chinois est encore trop petit pour qu'ils puissent suffire seuls aux besoins matériels de leurs œuvres d'éducation et de charité. Ces œuvres sont encore soutenues par des offrandes bénévoles de bienfaiteurs étrangers appartenant, pour la plupart, à la classe des pauvres et des humbles, et ne pouvant être qualifiés de capitalistes ou d'impérialistes. Le jour où tous les Chinois seront chrétiens, alors toutes nos institutions vivront d'elles-mêmes et se passeront des secours étrangers. Il arrivera même que, de tout notre cœur, dans un même esprit d'amour du Christ, nous aidions les pays étrangers dans leurs besoins.

» Quant à *l'indépendance doctrinale,* nous ne pouvons être d'accord avec les protestants. Sur plusieurs points, ils ont une foi commune avec nous, mais leur conception de la foi en général est très différente de la nôtre. Ce mouvement de la « Triple Indépendance » est conçu selon un idéal que nous ne pouvons accepter tel quel, et c'est pourquoi nous voulons interpréter cette indépendance en accord avec notre foi. »

Quand le prêtre catholique eut terminé son exposé, un officiel l'attaqua : « Nous avons entendu clairement le discours du prêtre catholique, déclara-t-il, et de ce qu'il a dit nous concluons qu'il ne veut pas se séparer des impérialistes. Il désire continuer à se servir d'argent impérialiste. Il parle ouvertement contre la motion protestante d'indépendance religieuse, bien que tous les éléments progressifs du pays jugent ce mouvement comme légitime et patriotique. Ce prêtre n'a donc pas la vraie foi du Christ, et son travail a un but spécifique de haine, défendu aux patriotes sincères. »

Le lendemain, la presse annonçait que « le prêtre catholique X... avait déclaré approuver la motion protestante d'indépendance religieuse ».

Les Missions catholiques de Chine dans la tourmente

*L'*Agence internationale Fides, *du* 17. 2. 1951, *en nous rappelant que l'intention missionnaire du mois d'avril est « le courage pour les catholiques de Chine », nous donne cette vue d'ensemble de la Mission depuis la victoire communiste :*

Certaines informations sur les Missions de Chine signalent un renouveau de ferveur, une augmentation des chrétiens pratiquants, un accroissement de vie religieuse. On ne peut nier qu'il n'en soit ainsi en certains endroits. Cependant, à regarder les faits froidement et objectivement, on doit avouer que, dans l'ensemble, la situation de l'Eglise catholique en Chine est, de jour en jour, plus angoissante et que l'avenir est sombre. La persécution sanglante a, depuis près de trois ans, cédé la place à une persécution sourde, qui, en paralysant l'apostolat, en terrorisant les fidèles, en endoctrinant la jeunesse et, si possible, en provoquant la rupture avec Rome, vise à l'étouffement progressif de la religion catholique en Chine.

Situation du clergé. La presque totalité des *missionnaires étrangers,* sauf dans les grandes villes, sont confinés dans leurs résidences ou dans leurs villages, et se trouvent dans l'impossibilité absolue de visiter leurs chrétiens éloignés. La permission de se déplacer leur est toujours refusée, même quand il s'agit d'assister les mourants. Un grand nombre de chrétiens meurent ainsi sans prêtre et sans sacrements.

En outre, tout est mis en œuvre pour intimider les fidèles et les empêcher de fréquenter la Mission : propagande violente représentant les missionnaires comme des espions à la solde de l'impérialisme étranger ; nombreux emprisonnements de prêtres et de Sœurs, surtout depuis deux mois, sous tout prétexte, et parfois même sans prétexte ; procès publics et confessions suivis d'expulsion du pays. Déjà, une quarantaine de prêtres et de Sœurs ont été ainsi chassés de Chine.

Les prêtres chinois peuvent encore circuler, mais de plus en plus difficilement, en raison des fameux permis de résidence requis dans chaque localité et de l'obligation de dénoncer à la police tout nouveau venu. On imagine aisément les difficultés auxquelles s'exposeraient les chrétiens surpris à donner l'hospitalité à un prêtre, fût-il Chinois, dont les papiers ne seraient pas en règle.

Prêtres et Sœurs indigènes sont de jour en jour plus isolés, à mesure que les missionnaires étrangers sont confinés ou contraints de quitter la Chine. Comme ils ne peuvent presque plus et pourront de moins en moins recevoir du soutien de l'extérieur, ils devront faire face à une extrême misère. Quand ils voient les missionnaires étrangers maltraités, ils savent bien que ce sera pire encore pour eux quand ils seront seuls. Déjà, plusieurs ont dû subir des procès populaires, faire des confessions publiques et ont connu l'emprisonnement.

Situation des catholiques. Les catholiques sont soumis à une intense propagande d'endoctrinement marxiste. Tout le peuple est enrégimenté : sections d'ouvriers, de paysans, de femmes, d'étudiants et même d'enfants. Ces sections multiplient les réunions obligatoires, au cours desquelles la doctrine communiste est ressassée et la religion perfidement attaquée.

En même temps, sévit une sourde campagne d'intimidation. La police ou les soldats entrent en armes au milieu d'un office et, sans intervenir directement, examinent tous les assistants, dont ils prennent les noms. Ou bien, au sortir de l'église, après une cérémonie religieuse, les fidèles sont questionnés pendant des heures. En nombre d'endroits, les catholiques sont tenus de se faire enregistrer comme tels.

L'intimidation se transforme parfois en vexation ouverte. Par leurs associations — comités, syndicats, — les communistes contrôlent toute l'économie du pays. Or, en bien des cas, les catholiques sont privés des avantages concédés aux autres

membres de ces organisations, comme les prêts de semences ou d'animaux. Parfois même, ils sont exclus des associations, et c'est alors pour eux la misère véritable.

Ajoutons enfin les défenses positives, dont sont de plus en plus frappés les catholiques : défense d'aller à l'église, défense de se réunir pour prier, défense de voir le missionnaire, et même, dans certaines campagnes, défense de lire des livres catholiques.

On comprend que, dans de telles conditions, les chrétiens vivent dans la crainte et qu'il leur faille un courage héroïque pour demeurer fidèles à leur foi et à leur pratique religieuse.

Situation de la jeunesse. Mais la situation la plus tragique est bien celle de la jeunesse catholique.

Les Missions avaient autrefois des milliers de *petites écoles* de villages pour instruire les enfants et les élever chrétiennement. Ces écoles ont presque totalement disparu pour des raisons diverses : confiscation, occupation des locaux, manque de ressources pour les soutenir et surtout manque de professeurs ayant assez de courage pour continuer l'enseignement catholique dans ces régions parfois isolées et où les chrétiens ne sont qu'une minorité.

La situation n'est pas meilleure pour les enfants fréquentant l'*école primaire.* Dans les écoles catholiques, qui d'ailleurs échappent de plus en plus aux Missions, les cours d'athéisme et de marxisme sont obligatoires, mais la présence du prêtre ou des religieuses peut encore atténuer en partie les effets de cette propagande pernicieuse. Dans les écoles officielles, par contre, les enfants catholiques n'entendent que la doctrine communiste ou des moqueries sur Dieu et la religion. Tous ces enfants sont, en outre, tenus de faire partie des associations communistes de leur âge. Comme les catholiques sont généralement peu nombreux et, pour ainsi dire, perdus dans la masse païenne, ils sont tout de suite mis au pilori. Leurs camarades se moquent d'eux, de leur religion, les traitent de réactionnaires, d'espions et de lâches. Les petits catholiques, mis ainsi à l'écart, souffrent en voyant leurs compagnons du même âge participer à des jeux, des parades, des réunions dont eux-mêmes sont exclus.

Jeunes gens et jeunes filles catholiques des *écoles supérieures* sont exposés à des dangers plus graves encore. Ils sont, en effet, à l'âge où l'on se laisse prendre facilement par les beaux aspects de la doctrine communiste, présentée sous le jour d'un renouveau social et du culte de la patrie. Dans les classes et les dortoirs, les catholiques sont placés de façon à n'avoir de contacts qu'avec de fervents communistes qui ne cessent de les harceler. Les Comités d'étudiants existant dans toutes les écoles, même catholiques, ont toujours à leur tête un leader approuvé par le gouvernement ou imposé par lui. Il se sert de sa position pour tenir continuellement les catholiques sous ses menaces. C'est parmi la jeunesse des écoles supérieures que sont choisis par milliers les futurs administrateurs nécessaires au nouveau régime, mais les catholiques s'entendent répéter qu'ils ne peuvent espérer aucun emploi et qu'ils n'ont aucune chance d'obtenir leur diplôme d'entrée à l'Université s'ils persistent à demeurer catholiques.

Le danger est moindre pour les étudiants des *Universités,* car ils ont déjà une solide formation et sont plus capables de réflexion. Mais les souffrances des universitaires catholiques sont angoissantes. Les mêmes pressions sont faites sur eux et la même menace pèse sur leur avenir : n'avoir pas de diplôme, ne pas obtenir de situation. Dans les Universités catholiques, on s'applique depuis cinq ou six mois à détruire complètement l'influence des autorités religieuses par des accusations dans les journaux, par des procès, par des démissions forcées. Il en résulte chez les étudiants catholiques une lassitude pesante et même un profond découragement. Cet état d'âme est entretenu par les familles elles-mêmes, souvent non encore chrétiennes : elles sont pauvres, misérables parfois et, pour vivre, comptent que leur fils ou leur fille pourra obtenir un emploi, ce qui serait impossible s'ils devenaient ou demeuraient catholiques.

Mouvement d'Eglise indépendante. Depuis que les protestants de Chine ont proclamé l'indépendance complète de leur Eglise, désormais « libérée » de toute attache étrangère en gouvernement, en missionnaires et en argent, et manifesté leur volonté de collaborer étroitement avec le communisme, les dirigeants communistes cherchent par tous les moyens à obtenir des catholiques une déclaration identique. Cette propagande séparatiste se présente sous l'aspect d'amour de la patrie et d'anti-impérialisme, de telle sorte que les catholiques se voient accusés de ne pas aimer leur pays, s'ils ne répondent pas assez activement à ces propositions. Et pour les communistes cela veut dire nécessairement être réactionnaires, ennemis dangereux, et cela entraîne comme conséquence la perte de l'emploi, l'impossibilité d'en trouver un autre, les tracasseries policières, les interminables interrogatoires et souvent même l'emprisonnement.

C'est surtout sur le clergé que s'exerce la pression officielle tendant à la création d'une Eglise catholique chinoise indépendante. Jusqu'ici seulement, quelques prêtres chinois et quelques Sœurs chinoises ont signé des déclarations, non d'indépendance de Rome, mais de « fidélité à leur patrie et d'anti-impérialisme ». Mais l'insistance des dirigeants communistes se fait de jour en jour plus pressante. C'est ainsi que les prêtres de Canton, d'Hankow, de Chungking et de Pékin ont été invités à se présenter devant les autorités locales ; à Pékin, devant le premier ministre Chou En Lai lui-même. Les déclarations extorquées au clergé sont ensuite présentées par la presse communiste sous un aspect séparatiste qu'en fait elles n'ont jamais eu dans la pensée de ceux qui les ont signées. Symptomatique à ce sujet est la profession de foi faite par un groupe de religieuses chinoises à un missionnaire quittant la Chine : « Demandez au Pape qu'il nous bénisse et ne croyez jamais ce que l'on pourra écrire à notre sujet. Même s'il nous faut mourir, nous ne renoncerons jamais à notre foi. »

Il n'en reste pas moins vrai que la propagande communiste, en déformant les faits, réussit à jeter le trouble dans l'âme des chrétiens, qui n'ont souvent aucune source d'information que la presse officielle. Certains ne voient pas bien clairement que le but ultime de ces manœuvres est la séparation d'avec Rome ; d'autres se demandent pourquoi ils ne pourraient pas, eux aussi, en finir avec les vexations et les dangers, en faisant partie de ce mouvement d'amour de la patrie.

Effets de la persécution. Il faut reconnaître que, jusqu'ici, en dépit de cette sourde persécution, les chrétiens apostats ne sont que l'exception. *Partout où elle a pu avoir lieu,* la fête de Noël a été un immense succès. L'attachement aux mission-

naires reste profond ; quelques-uns, à leur sortie de prison, ont été reçus dans leur paroisse avec des larmes de joie et d'imposantes manifestations de sympathie, malgré la présence et sous les yeux des communistes. Mais ces faits consolants ne doivent pas nous empêcher de constater, surtout dans les campagnes, un véritable recul, que les missionnaires eux-mêmes sont contraints de reconnaître.

« A lire certains rapports sur la Chine, écrit un missionnaire, à voir tant d'activités encore existantes, les catholiques de l'étranger risquent de se faire un tableau en partie mensonger de la situation et sont portés à croire qu'il y a encore une bonne dose de liberté en Chine, puisqu'il est possible de s'y remuer si fort. Cela tient au fait que ces rapports parlent surtout de ce qui se passe dans les villes. Et pourtant, c'est dans les campagnes que résident la plus grande partie de nos chrétiens et souvent les meilleurs. Or, la situation, au point de vue catholique, diffère du tout au tout entre les villes et les campagnes. Dans la Chine du Nord, il est des provinces entières où, sauf au chef-lieu, toute activité religieuse est strictement interdite. Certes, on ne peut nier qu'en divers endroits il n'y ait un renouvellement de ferveur, mais, à regarder la situation froidement et avec des yeux soucieux de mesurer exactement la teneur de vie chrétienne de nos baptisés, il faut avouer une régression sur presque toute la ligne. Beaucoup de fidèles sont fortement tentés contre la foi et un nombre considérable de nouveaux chrétiens, sans apostasier formellement, s'empressent de quitter la barque qu'ils craignent de voir couler. La prière quotidienne diminue. Les jeunes gens, tout absorbés par la « production », ont beaucoup moins de préoccupations religieuses. Les enfants des écoles, quoique restant chrétiens, prennent une mentalité laïque et sont moins confiants envers le prêtre. D'une façon générale, beaucoup de chrétiens se font à la situation et s'habituent à ne plus recevoir les sacrements. »

Un autre missionnaire écrit de son côté : « Quel est le nombre de nos chrétiens qui vivent actuellement loin du prêtre ou sans contact avec lui ? Il est difficile de donner des chiffres précis. Mais si l'on tient compte que la population catholique est en grande majorité une population rurale et dispersée, que des diocèses entiers, parfois même des provinces entières, sont pratiquement sans clergé, on peut dire qu'au moins un quart de nos chrétiens, sinon la moitié, sont actuellement privés de prêtres et presque sans contact avec lui.

» Ces chrétiens ne sont pas seulement isolés, bien souvent ils sont encore l'objet d'une hostilité continue, de brimades répétées, d'une pression plus ou moins forte pour les éloigner de la pratique religieuse et pour les faire renoncer à leur foi. Le moins qu'on puisse dire, c'est que ceux qui restent fidèles à leurs convictions et à leurs pratiques sont constamment exposés à être classés parmi les tenants du féodalisme, de la réaction — et on sait quelles conséquences cela peut avoir parfois, — si même on ne les accuse pas d'être au service de l'impérialisme étranger, traîtres à leur pays et adonnés à l'espionnage.

» De plus, ils sont sollicités à prendre part à toutes sortes d'activités contre lesquelles proteste leur conscience de chrétien et à s'inscrire dans des groupements qui propagent le matérialisme athée.

» Dans ces conditions, ils sont évidemment exposés à de terribles tentations de collaboration matérielle et formelle, de pusillanimité, de découragement, d'abandon de toute pratique religieuse et de tentation contre la foi, quand ce n'est pas d'apostasie ouverte.

» En fait, combien y a-t-il d'apostats ? Quelle est leur proportion sur l'ensemble ? Combien de chrétiens, sans apostasier, ont abandonné les pratiques religieuses et spécialement la prière ? Combien sont entrés dans des groupements antireligieux ? Combien se sont mis dans des situations irrégulières graves, comme mariage avec païens, divorce, remariage ? Combien d'enfants au-dessus de 10 ans n'ont aucune connaissance de la religion et sont sur le chemin du retour au paganisme ou sur celui de l'irréligion ? Le renouveau de ferveur que nous observons dans beaucoup d'endroits, le zèle de tant de chrétiens pour la propagation de la foi, les besoins religieux qui se manifestent de plus en plus chez un grand nombre de païens, le plus grand nombre de ceux qui se montrent sympathiques à l'Eglise et s'intéressent à sa doctrine ne doivent pas nous faire oublier ces si graves problèmes.

» Sans doute, parmi ces chrétiens isolés, il y a de magnifiques exemples de foi et de générosité. Les voyages faits par certains prêtres dans des endroits abandonnés depuis de longues années ont mis en lumière des faits bien encourageants ; mais ils ne doivent pas nous faire perdre de vue les défections et les reculs. »

Pour les chrétiens de Chine, le grand danger de l'heure présente est de perdre la foi. Voyant victorieusement cette puissance du mal contre laquelle ils ne peuvent apparemment rien et de laquelle ils n'ont, semble-t-il, aucun espoir d'être délivrés, ils peuvent en arriver à se croire abandonnés de Dieu et même à douter de son existence. Ils sont encore forts et courageux dans la grande majorité, mais à la longue, les privations, les vexations, la crainte peuvent provoquer chez eux la lassitude morale et le découragement, surtout quand leur isolement d'avec les missionnaires sera plus complet. C'est pourquoi les catholiques de Chine ont besoin plus que jamais des prières du monde catholique.

Procédés communistes pour pousser les catholiques de Chine à exiger l'expulsion de l'internonce

Episode de Chungking.

*Sous ce titre, l'*Agence internationale Fides *du 28. 7. 51 communiquait l'émouvante relation suivante :*

A Chungking, une campagne insidieuse a été suscitée par les bureaux communistes auprès des membres du clergé et des chrétiens, contre la personne de l'internonce de Chine, Mgr Riberi, représenté comme coupable de menées antipatriotiques. Il s'agissait, par des démonstrations publiques, de condamner cette attitude et de réclamer du gouvernement l'expulsion du représentant du Pape.

Pour faire comprendre la portée des événements, il faut remonter un peu plus haut. Depuis plus d'une année, les autorités communistes de Chine essayent d'imposer, aux protestants d'abord, puis aux catholiques, ce qu'ils ont appelé la triple autonomie de l'Eglise en Chine : autonomie financière, missionnaire et administrative. Pour atteindre leur

but, les communistes ont cherché à extorquer des catholiques, sous prétexte de loyalisme à la patrie, des déclarations qui étaient tout simplement schismatiques. A ce « mouvement », les évêques de Chine ont opposé une déclaration commune de l'épiscopat dans laquelle les principes de l'Eglise catholique furent clairement exposés et affirmés.

Or, le 31 mars, les journaux de Nankin publièrent une déclaration qui portait la signature, vraie ou fausse, de quelques prêtres et d'un grand nombre de catholiques de Nankin. Cette déclaration contenait des affirmations inadmissibles pour une conscience catholique : l'Eglise avait été un instrument de l'impérialisme contre le peuple chinois ; le Vatican s'était mêlé de la politique intérieure de la Chine ; la fidélité des catholiques au Saint-Siège était admise uniquement en matière de foi.

L'internonce, qui réside à Nankin, fit savoir, dans une circulaire du même 31 mars, expédiée à tous les évêques de Chine, que cette déclaration avait été publiée à son insu et ne pouvait pas être approuvée.

Le 24 mai, les journaux de Pékin publièrent un fac-similé de cette circulaire et déchaînèrent dans toute la Chine une violente campagne de presse contre l'internonce, coupable de s'opposer au mouvement de la Triple autonomie et d'être un instrument de l'impérialisme américain. Une des formes de cette campagne est la pression exercée par le régime communiste sur les prêtres chinois et les fidèles dans toute la Chine pour qu'eux-mêmes exigent son expulsion de la Chine.

Un épisode de cette campagne, raconté ici dans le détail, tout en révélant les procédés communistes, confirme l'espoir que la Chine catholique ne se laissera pas détacher de Rome.



A Chungking, l'archevêque, S. Exc. Mgr Jantzen, des Missions-Etrangères de Paris, malade et âgé, est isolé dans sa résidence. La direction de l'archidiocèse est confiée au vicaire capitulaire, un prêtre chinois.

Depuis quelque temps déjà, on prévoyait qu'un coup grave allait être porté. Le 31 mai, les éléments les plus avancés firent adopter une motion adressée au gouvernement demandant la punition sévère de l'internonce. Cette motion fut reproduite le lendemain, dans les journaux, avec la signature de tous les prêtres de Chungking. Mais ces signatures étaient tout simplement la liste de présence de ceux qui avaient été convoqués à la réunion et qui, comme l'exige la coutume, avaient signé le livre des visiteurs.

Les 1er et 2 juin, on fit l'adoration des Quarante Heures pour obtenir aux prêtres et aux fidèles un courage sans défaillance. Mais le dimanche 3 juin, à la sortie de la grand'messe célébrée à la cathédrale Saint-Joseph, les agents du « Bureau spécial » veillaient. Assistés d'une dizaine de chrétiens « progressistes », ils mirent en demeure prêtres et fidèles de participer à un cortège qui, aussitôt, se mit en branle. Tout le clergé présent et quelques centaines de fidèles se laissèrent ainsi embrigader pour prendre part à la grande manifestation « catholique » qui allait se dérouler par les rues de la ville. On y vit, tenant la tête du cortège, M. l'abbé Che Ming Leang, vicaire capitulaire, et M. l'abbé Tchen Kouang P'ou, curé de la cathédrale, que suivaient sept autres prêtres indigènes et le groupe des chrétiens. Le cortège défila, avec drapeaux et portraits des leaders du parti communiste, à travers les artères les plus populeuses. Tous les 100 mètres, ainsi que cela se passe pour ces cortèges organisés, à un signal donné par les chefs de file, les malheureux manifestants devaient crier, le poing levé : « A bas Riberi ! Que le gouvernement l'expulse de Chine ! » Des haltes de « bon accueil » étaient ménagées sur le parcours : bouddhistes et protestants y accueillaient avec empressement les manifestants, leur offrant thé et friandises, aux frais, bien entendu, du bureau organisateur.

Dans la soirée, sur l'esplanade devant la cathédrale, sous la pression du bureau de propagande, se tenaient des assises solennelles auxquelles avaient été convoqués tous les catholiques, des protestants et des bonzes, pour entendre le réquisitoire contre Mgr Riberi, réquisitoire relevant naturellement de l'inspiration officielle du bureau susdit. La séance fut ouverte par une allocution d'un catholique « progressiste » ; en termes violents, qui n'avaient rien de catholique, il exposa le but de la réunion. Lui succéda à la tribune l'abbé Jean Che, vicaire capitulaire, qui se déclara d'accord avec le gouvernement pour stigmatiser les agissements de Mgr Riberi dans la politique intérieure de la Chine et réclama contre lui une sanction sévère ; celle-ci ne saurait être que l'expulsion de Chine, qui sera ainsi délivrée de tout impérialisme.

Une autre voix se fit alors entendre : l'abbé Tong Che Tche, prêtre originaire de la ville de Chunking, mais incorporé au diocèse de Nanking, est monté d'un pas ferme à la tribune. Il fait un grand signe de croix, prononce trois invocations au Sacré Cœur de Jésus, à la Sainte Vierge, aux saints apôtres, salue de la révérence rituelle les effigies des « leaders » du parti ; d'une voix bien timbrée, lit une déclaration qui, selon l'expression d'un témoin, fit sur l'assistance l'effet d'une bombe. Nul n'osa l'interrompre, les délégués officiels, au nombre de cinq, abasourdis, laissèrent parler le P. Tong. Avidement, avec une joie manifeste, les chrétiens écoutaient ces paroles qui les ramenaient à leur sens chrétien, si combattu depuis quelque temps, tandis que les délégués du bureau se mordaient les lèvres et que le clergé se sentait fort gêné par le reproche implicite que faisait un tel discours à ses compromissions.

Solennellement et avec la dernière énergie le P. Tong se refusait, en tant que prêtre catholique, à participer à toute attaque contre la personne de Mgr Riberi, représentant le Pape et ne faisant qu'un avec lui ; il condamna le mouvement des trois autonomies, telles qu'on prétend les imposer aux catholiques chinois, en ce qu'elles contiennent d'opposé aux constitutions de l'Eglise ; il affirma hautement sa foi et sa fidélité entière au Christ, à son Eglise, au Souverain Pontife, il eut des paroles pour flétrir ceux qui, par manque de courage, n'osent s'affirmer, louvoyent et pactisent avec l'erreur, ébranlant ainsi la foi des fidèles. Lui veut garder, sans défaillir, son âme à Dieu ; volontiers il donnera sa vie à sa patrie qu'il aime de toutes ses forces, mais à laquelle il ne sacrifiera pas sa foi. En terminant, il s'offrit comme intermédiaire pour aplanir les difficultés, éviter ou dénouer les conflits pouvant surgir entre les pouvoirs civils et l'Eglise catholique, prêt à donner sa vie pour cette grande œuvre. A sa descente de la tribune, le

P. Tong fut salué par les longs et frénétiques applaudissements des fidèles.

La séance, dont le discours de M. Tong avait rompu le charme, ne pouvait se terminer que rapidement, par quelques brèves et vaporeuses allocutions qui, comme celle du délégué du bureau, sentaient la gêne.

A la sortie, nombreux furent les chrétiens qui s'approchèrent du P. Tong pour le féliciter et le remercier, lui promettant l'aide de leurs prières, car ils savent qu'une intervention aussi courageuse va sans doute lui causer des ennuis et, peut-être, de lourdes épreuves.

Pour comprendre l'attitude du clergé en pareil jour, il faut savoir que la pression exercée sur les prêtres et les fidèles fut particulièrement intense à Chungking, centre du gouvernement de la Chine Sud-Ouest, d'où partent toutes les directives. Ces malheureux prêtres sont, depuis quatre mois, littéralement harcelés, traqués ; pas de jour où ils ne reçoivent la visite d'agents spéciaux ou ne soient convoqués à des colloques privés ou publics, au cours desquels ils sont accablés de menaces ; certains doivent fournir chaque semaine à la police des rapports détaillés sur leurs activités, leurs relations ; on leur défend rigoureusement d'approcher les missionnaires étrangers.

⁂

Pendant la semaine, le clergé eut le temps de se ressaisir. Le scandale avait été public, la rétractation devant la chrétienté devait être publique elle aussi. Les prêtres décidèrent que le dimanche 10 juin, le vicaire capitulaire lui-même chanterait la grand'messe paroissiale dans la cathédrale — la seule église encore ouverte au culte à Chungking — et, dans le prône, ferait, au nom de tous ses confrères coupables, une rétractation solennelle. Il en fut ainsi. La rétractation, dont les termes constituaient une profession de foi solennelle, eut l'effet d'un coup de foudre. Donc, avant la messe, devant le Saint Sacrement exposé, M. l'abbé Che lit une rétractation (1) ; il reconnaît l'erreur commise en s'opposant au représentant du Saint-Père, demande pardon du scandale commis par tous ceux, prêtres et fidèles, qui y ont trempé, et invite ces derniers à faire une confession et une communion réparatrices. En fait, beaucoup firent cette confession immédiatement et communièrent à la messe qui suivit. Le clergé de Chungking était présent. L'heureuse volte-face de leurs pasteurs jeta l'enthousiasme au cœur des chrétiens. Beaucoup pleurèrent de joie. Mais à peine le P. Jean Che était-il sorti de l'église que les gens du « bureau » intéressé, qui, selon leur coutume, étaient venus à la messe remplir leur rôle, l'appréhendèrent et lui demandèrent des explications sur un tel changement d'attitude. Courageusement, il confirma sa déclaration réparatrice.

Le lendemain 11, tous les prêtres de la ville et de la banlieue, au nombre de 16, ainsi qu'une vingtaine de chrétiens, choisis plutôt parmi les « progressistes », étaient conviés par le même bureau à une grande conférence. Il s'agissait pour celui-ci d'user de ses moyens ordinaires d'intimidation et de persuasion pour amener le clergé à revenir sur la position prise la veille ; que le clergé et les chrétiens se plient à la politique du gouvernement touchant Monseigneur l'internonce et le Saint-Siège, et on remettra en leur possession l'hôpital catholique et un autre grand établissement récemment confisqués. Ce fut peine perdue. L'un après l'autre, les prêtres parlèrent pour affirmer leur adhésion entière aux déclarations faites la veille par le vicaire capitulaire et leur attachement inébranlable à l'internonciature et au Saint-Siège : « Demandez-nous tout ce que vous voudrez, dirent-ils, pour la patrie, mais pour ce qui touche aux articles de notre foi, à la fidélité au Pape, à son représentant et à nos évêques, nous ne pouvons céder. Nous voulons la sauvegarde absolue de nos dogmes, de nos cérémonies, du code de l'Eglise, de nos institutions et coutumes chrétiennes. Si, le 3 juin, nous avons commis une erreur grave contre les lois de l'Eglise en demandant l'expulsion du représentant du Saint-Siège, nous regrettons cette faute et avons fait rétractation publique de nos erreurs. »

En face d'une si énergique et unanime prise de position par le clergé, ces messieurs du bureau se contentèrent de conseiller aux prêtres et aux chrétiens d'approfondir davantage l'étude de l'Eglise dans leurs Comités : une considération plus sérieuse les amènera à adopter le point de vue du gouvernement.

A l'issue de la conférence, le directeur du bureau invitait tous les membres de l'assemblée à se rendre à l'hôtel voisin, où les attendait un dîner fort bien servi.

Si l'épisode est clos, la question n'est point tranchée. Pour abattre la résistance des catholiques, les adversaires se serviront comme d'habitude de chrétiens apostats et recourront aux accusations de diversion. Déjà, le courageux P. Tong est accusé d'impérialisme et d'opposition à la nouvelle Eglise nationale.

La rétractation du clergé de Chungking. — Texte lu le 10 juin par le vicaire capitulaire de Chungking, M. l'abbé Jean Che Ming Leang, devant tous les chrétiens, au début du prône de la grand'messe qu'il a chantée dans la cathédrale.

« Moi, Jean Che, vicaire capitulaire, avec tout le clergé de cette ville, devant le Très Saint Sacrement, publiquement, solennellement, nous confessons la faute extrêmement grave que nous avons commise contre les lois de l'Eglise et regrettons amèrement le scandale que nous avons donné le dimanche 3 juin en participant, à votre tête, le matin, à la manifestation organisée contre Mgr Riberi, internonce apostolique, et le soir à la réunion publique au cours de laquelle fut demandée son expulsion de Chine. Nous renions et répudions solennellement le manifeste qu'ont publié les journaux en notre nom. Nous voulons faire réparation du mal que nous avons commis. Nous demandons pardon à Dieu et nous vous supplions tous de demander à Dieu de nous pardonner, de nous donner force et courage pour que, désormais, nous soyons prêts à tous les sacrifices, même celui de notre vie, pour rester fidèles avec vous tous au Christ, à son Eglise, à son Représentant sur la terre, le Souverain Pontife. »

Une nouvelle de bonne source, reçue à Rome le 25 juillet, affirme que l'abbé Jean Tong, dont il est question dans l'article, est incarcéré depuis le 2 juillet. Les précisions manquent.

---

(1) Voir plus loin, col. 1056, le texte intégral de la rétractation.

La persécution vue du dehors

L'hebdomadaire américain Time *— ce n'est pas une publication catholique, — dans son* Atlantic Edition *du 2 juillet* 1951, *présente de la façon suivante la situation des catholiques en Chine* (1) :

« Dans les pays dont il a fait ses satellites en en prenant le contrôle après la deuxième guerre mondiale, le communisme a mis en œuvre une technique à lui, toute spéciale, pour abattre son grand ennemi international, l'Eglise catholique. La technique est la suivante : monter une organisation nationale de l'Eglise et essayer par là de séparer le clergé et ses ouailles de Rome. Les Eglises « nationales catholiques » ont déjà été encouragées en Hongrie, Pologne, Tchécoslovaquie. La semaine dernière, le gouvernement communiste de Pékin s'efforçait, de toutes ses forces, de mettre en pièces la solidarité religieuse de 3 500 000 fidèles catholiques.

La campagne fut lancée tranquillement l'année dernière, comme un simple mouvement patriotique s'adressant à toutes les Eglises, avec le slogan : « Gouvernement autonome, économie autonome, propagande autonome ». Les protestants n'avaient aucune raison de protester contre la formule elle-même, puisque leurs Missions de Chine ont largement établi leur œuvre comme un tremplin théorique pour parvenir à l'établissement d'Eglises indépendantes, se suffisant à elles-mêmes. Les catholiques, par leurs liens avec Rome, furent plus suspects.

Le gouvernement de Pékin fit un pas de plus par la large diffusion d'un manifeste, soi-disant écrit par un Wang Liang Tso, un jeune prêtre de paroisse de la province de Szechwan, qui faisait appel à tous les catholiques chinois pour « dresser une Eglise contre la conspiration impérialiste d'agression ». La presse communiste salua le P. Wang comme le fondateur d'un « mouvement de l'Eglise catholique indépendante ».

Mais alors, le premier ministre rouge, l'affable Chou En Lai (*Time*, 18 juin), invita un groupe de catholiques chinois, évêques et prêtres, à un thé. Tout ce que Pékin désirait, expliqua-t-il, était essentiellement une déclaration de patriotisme des catholiques chinois. Le catholicisme, dit-il, a été une bonne chose pour la Chine. Agréablement surpris, les catholiques rédigèrent une déclaration appuyant le but définitif de tout le clergé chinois, « mais seulement sous l'autorité du Souverain Pontife de Rome et en union avec lui, puisque sans cela l'Eglise en Chine cesserait d'être catholique ».

Quand ils se virent impuissants à trouver un journal pour publier soit leur déclaration, soit les paroles de miel du premier ministre Chou, les catholiques conclurent que tout ce *tea-party* avait été une tentative effrontée pour les berner et leur faire donner une fumeuse déclaration, qu'on pourrait tourner pour la faire passer comme une rupture d'avec Rome. Sur ces entrefaites, comme les rouges commençaient à s'échauffer et que les signatures commencèrent à se multiplier à travers la Chine sur les pétitions pour une « Eglise catholique indépendante », l'archevêque Mgr Riberi, l'internonce apostolique en Chine, décida que le temps était venu de passer à l'attaque.

(1) Traduction de *la D. C.*

Dans une lettre circulaire à tous les évêques, il écrivit : « La religion catholique... est supra-politique, indivisible par les frontières nationales ou les différences politiques... Toute Eglise catholique soi-disant indépendante... est simplement une Eglise schismatique et non la véritable et unique Eglise catholique. »

La semaine dernière, les représailles entrèrent en jeu sans ménagement. A Changhaï, le Bureau central catholique, le principal service d'organisation de l'Eglise en Chine, a été fermé. Les journaux communistes s'attaquèrent à l'archevêque, Mgr Riberi, comme « un résident de Monaco » (il est né à Monte-Carlo) qui « s'immisçait dans les affaires du gouvernement chinois ». Le « peuple » demandait son expulsion. Il ne pouvait plus se passer un long temps avant que le nonce, Mgr Riberi, fût escorté jusqu'à la frontière pour rejoindre la troupe croissante des missionnaires, prêtres et religieuses, exilés par la voie de Hong-Kong. L'exilé le plus notable, dernièrement, était l'évêque Mgr Gaétan Mignani, vicaire apostolique de Kian (1), au Kiangsi, déporté pour avoir autorisé deux brochures exposant la conduite du gouvernement.

Mais les rapports les plus sérieux venant de Chine indiquent que la lettre de l'archevêque Mgr Riberi a mis un bâton d'une belle taille dans les roues du gouvernement. Le mouvement catholique indépendant, qui, il y a quelques mois, avait paru comme un schisme menaçant, semble devoir faire peu de progrès, avec un soutien clérical limité à une poignée de prêtres inconnus.

On a appris à Hong-Kong que le P. Wang, salué un temps par les communistes comme le fondateur de l'Eglise catholique indépendante, avait protesté publiquement contre l'usage fait de son nom par les rouges. La réponse des communistes fut prompte : Wang fut pris et exécuté.

Message de l'Association des croyants chinois

Le texte suivant, sous le titre ci-dessus, a été distribué en français et en chinois dans les premiers mois de 1951. On remarquera qu'il émane des représentants « de toutes les religions » :

CHERS AMIS,

Le régime communiste chinois est un instrument d'agression fabriqué par la Russie soviétique. La conquête du continent chinois par les communistes pendant les trois dernières années et la guerre imposée aux Coréens depuis le mois de juin dernier marquent seulement les premières étapes dans l'exécution du grand dessein communiste en Asie. L'objectif final du communisme est la destruction de tous les peuples qui aiment la liberté et le mode de vie démocratique et qui croient à la religion. Le communisme et la religion sont incompatibles et irréconciliables ; ils ne peuvent pas coexister. Si le communisme l'emportait, ce serait la fin de la religion et la fin du monde. Il est nécessaire, par conséquent, que tous les croyants, à quelque religion qu'ils appartiennent, se lèvent et s'unissent et que chacun, selon sa foi, fasse tout son possible pour accroître la force morale du monde en s'opposant à toute nouvelle avance de l'impérialisme communiste.

(1) C'est un évêché depuis le 11 avril 1946, après avoir été un vicariat apostolique depuis le 3 décembre 1924. (*N. D. L. R.*)

C'est une responsabilité imposée par le ciel aux croyants de toutes les religions. Manquer à ce devoir serait trahir la cause de la religion et provoquer la ruine du genre humain.

Cette Association représente les Chinois catholiques, protestants, musulmans et boudhistes. Son existence même exprime l'esprit de solidarité et de coopération qui anime les croyants de ces quatre grandes religions en Chine. Née de leur union à la poursuite d'un même but et se vouant à la tâche sacrée de combattre le communisme par la force morale, elle fait ardemment appel à tous les croyants et à toutes les organisations religieuses des autres pays pour qu'ils fassent leur devoir en convainquant leurs gouvernements respectifs de la nécessité de s'opposer fermement au communisme et de déjouer les intrigues et les machinations du communisme international. En vue de renforcer le Front uni des démocraties contre les agresseurs communistes, cette Association souhaite un resserrement des liens moraux qui unissent chacun de ses membres aux croyants et organisations coreligionnaires des autres pays dans l'espoir que, par un commun effort, le fléau communiste sera anéanti et que la paix et la sécurité seront rendues à l'humanité le plus rapidement possible.

Association des croyants chinois.

Le 17 février 1951, c/o 162 Pou Ai Road — Taipeh, Formosa.

— ***Evangile et liberté***, par Albert Bessières, S. J. — Vol. 12 × 19, 128 pages, 130 francs. Editions Spes, 79, rue de Gentilly, Paris, XIIIe.

Sous le nom menteur de démocratie, une partie notable de l'humanité est aujourd'hui martyrisée par un despotisme infernal qui combat férocement l'Evangile et la religion chrétienne. Cette dernière est, par essence, une affirmation du droit et du devoir de liberté. Le chrétien doit lutter pour défendre sa liberté et celle de ses frères. Mais contre cette liberté travaillent l'anarchie des consciences et l'anarchie de la famille : elles font le lit de l'anarchie sociale et des régimes totalitaires qui se concrétisent aujourd'hui dans le nazisme et le communisme. Ces cinq conférences rappellent ces vérités élémentaires et exhortent les catholiques, sous l'égide de Marie, à redresser les consciences, à restaurer la famille chrétienne, à militer dans l'Action catholique, à défendre toutes leurs libertés.

— ***Lassitude de midi***, roman par André Sevin. — Vol. 12 × 18,5, 168 pages, 250 francs. Librairie Gabriel Enault, 77, rue de Rennes, Paris, VIe.

Bernanos a décrit le drame d'un curé de campagne ; mais toute vie sacerdotale est un drame. Voici, raconté avec une sobriété émouvante et une psychologie rare, celui du prêtre professeur qui, arrivé au milieu de sa vie, mesure ses échecs, sa souffrance, sa solitude. Mais il connaît aussi des moments de bonheur et, parfois, touche du doigt la fécondité de son œuvre, qui est celle de la grâce. En cela, le roman de Sevin est plus réaliste que celui de Bernanos, et partant plus convaincant.

— ***L'enfant de Riese***, Vie de Pie X, par M. L. Wilhelm. — Un album de 40 pages, nombreux dessins en noir, sous une belle couverture en couleurs. 200 francs ; port, 40 francs. Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe. C. c. p. Paris 1668.

Cette vie du bienheureux Pie X, pour les enfants de 10 à 13 ans, est adaptée à leur mentalité, et sollicite leur attention et leur intérêt par des images. Un texte les accompagne. L'auteur procède par anecdotes choisies : la vie familiale, laborieuse et pauvre, mais heureuse, dans la petite maison de Riese ; Joseph Sarto écolier, puis séminariste ; le vicaire de Tombolo ; le curé de Salzano ; l'évêque de Mantoue ; le patriarche de Venise ; le Pape, enfin, et surtout le Pape de la communion des enfants.

Cet album sera une excellente préparation à la communion privée des enfants. L'exemple si touchant du nouveau Bienheureux ne peut que leur être profitable et éveiller en eux, avec la ferveur, une vocation peut-être encore ignorée.

— ***Etudes d'économie politique et sociale.*** A la mémoire d'Eugène Duthoit, par ses collègues, ses disciples et ses amis. — Vol. 16,5 × 25, 280 pages, 750 francs, port en sus. Librairie générale de droit et de jurisprudence, 20, rue Soufflot, Paris.

Eugène Duthoit, doyen de la Faculté catholique de droit de Lille, et président des Semaines sociales de France, est mort le 21 mai 1944. Sa principale originalité a été de donner ses titres scientifiques à un vaste rayonnement à la doctrine sociale catholique. Le présent recueil, auquel ont collaboré vingt économistes français et étrangers, en témoigne, ainsi que de l'effort du catholicisme social pour adapter ses positions et ses méthodes aux problèmes nouveaux. Il s'ouvre sur une brève notice biographique et une bibliographie d'Eugène Duthoit. Ensuite, des études sur l'objet et la méthode des sciences économiques placent l'homme au centre de celles-ci (H. Guitton, E. James, A. Garrigou-Lagrange, S. Golzio, La Bigne de Villeneuve), et même les envisagent *sub specie aeternitatis* (A. Dauphin-Meunier). Les aspects évolutif, psychologique et juridique de la justice sociale sont étudiés par Mgr de Solages, A. Barrère, Brethe de La Gressaye. M. Prélot traite de l'enseignement du droit et des sciences politiques en Allemagne, question à laquelle Eugène Duthoit avait consacré l'un de ses premiers ouvrages. Une autre série de travaux aborde des problèmes plus particuliers, situés sur le plan technique (H. Dupriez, P. Bayart, A. Boca), politique (G. Leduc, J. Mazzei, F. Vito) ou international (les RR. PP. Lucien-Brun et Arnou). P. Badin et le chanoine J. Leclerc étudient, le premier, la doctrine classique du droit de propriété, tandis que le second ouvre des perspectives nouvelles. Des mélanges ne sont pas un cours ; on ne leur demande pas de traiter tous les problèmes ni d'imposer à leurs collaborateurs des vues uniformes. D'ailleurs, dans le cas, la diversité est une richesse et ne fait que mieux ressortir l'unité d'inspiration. Cette collaboration nous a valu un recueil qui est à la fois un monument à la mémoire de l'animateur et du président des Semaines sociales et une contribution désormais indispensable à l'études des rapports du catholicisme social avec l'économie politique.

— ***L'amour divin, source de vie profonde. Notes de vie spirituelle***, par l'abbé F. Genevois. — Vol. 12 × 1[illegible], 168 pages. Dilleu et Cie, éditeurs, 4, rue Maurice-Lachâtre, Issoudun (Indre).

Pour être la véritable charité surnaturelle, l'amour de Dieu doit inspirer toute notre vie intérieure et toute notre activité. Il ne peut obtenir ce résultat que si l'âme pratique le renoncement et le parfait détachement à tout l'humain. La formule qui traduit le mieux la sincère charité est celle-ci : oubli de soi et don de soi. L'abnégation est l'envers de l'amour. Les cinq chapitres de ce livre plein de doctrine exposent tout d'abord le rôle de la charité dans la vie spirituelle ; ils remarquent ensuite qu'elle a besoin de s'exprimer et de s'aviver par la prière ; qu'elle procure l'union intime avec Dieu ; qu'elle aboutit naturellement à l'amour du prochain, génératеur d'apostolat. Pour bien s'assimiler ces enseignements, la simple lecture ne suffit pas : il faut la méditation et la pureté de l'âme.

— ***Paris, carrefour des saints.*** Collection Fêtes et Saisons, 29, boulevard de La Tour-Maubourg, Paris, VIIe. Prix de l'album, 24 pages : 35 francs.

Ce sont tous les saints de Paris qui défilent dans cette grande fresque, depuis saint Denis jusqu'à sainte Catherine Labouré. Outre les anecdotes et les photographies, on trouve dans ces pages une série de plans de la capitale qui permettent au lecteur de découvrir « les carrefours » des saints de Paris.

L'Eglise et le problème de la paix

Discours de S. Exc. Mgr Feltin, archevêque de Paris aux pèlerins de « Pax Christi » à Lourdes (29. 7. 51)

La presse a fait écho aux paroles qu'adressait S. Exc. Mgr Feltin aux pèlerins de Pax Christi, *dont il est président. En voici le texte intégral :*

EXCELLENCES, MES FRÈRES,

Après le chant de l'Evangile, le prêtre, avant de pénétrer dans le mystère du Sacrifice éternel, se tourne vers les fidèles, comme s'il voulait être bien sûr qu'ils sont là, et qu'ils vont le suivre jusqu'au cœur de son dialogue avec Dieu. « *Dominus vobiscum.* Le Seigneur est avec vous ! », leur dit-il. « Et nous ne sommes, en lui, qu'une seule âme avec vous », répondent-ils d'une même voix.

Alors, soutenu par la présence de son peuple, le célébrant, prenant la patène, offre au Père l'hostie qu'il va consacrer.

Cette impression, je l'ai souvent éprouvée, comme prêtre, puis comme évêque, mais ce matin, la foule que je trouve là, rassemblée, n'est pas seulement un diocèse, c'est l'Eglise, en un raccourci saisissant. Il y a des Anglais, des Allemands, des Italiens, des Belges, des Luxembourgeois, des Français et, par-delà ces grands pèlerinages, tous ceux qui sont venus de près ou des antipodes, frères de l'Afrique noire ou de la mystérieuse Asie, fils de l'ancien et du nouveau mondes, former autour de cet autel une famille de nations qui ne font plus qu'un peuple.

Comme le présentaient si bien les deux éminents conférenciers que nous avons entendus à la basilique du Rosaire, c'est le miracle de l'Eglise catholique de respecter tous les hommes, toutes les races, avec leurs différences, et de faire de leur diversité une unité vivante et substantielle comme celle d'un corps animé ; on le montrait encore, hier soir, en images simples et touchantes.

Mais vous le sentez mieux encore, ce matin, dans l'émotion d'une solidarité vécue, dans l'attente du Pain partagé. Car après les figures, voici la réalité : vous êtes *un* dans le Christ ; *un* comme il suppliait son Père que nous le soyons, dans sa prière sacerdotale, *Ut sint unum !*

Vous avez le droit d'être fiers de votre Eglise, émus de votre fraternité de fils du même Dieu. Et vous emporterez de Lourdes le devoir de vous souvenir qu'un jour, ici, vous avez vécu et manifesté la richesse inépuisable du Corps mystique.

Mais vous vous garderez d'en rapporter une illusion : celle de croire qu'il suffit de prier ensemble, de chanter les mêmes cantiques, de suivre les mêmes réunions, pour réaliser la paix ici-bas. Tout cela est bon, tout cela prépare la bonne entente entre les classes, entre les nations, mais ce n'est pas encore la paix, qui requiert en outre l'effort des hommes, et qui reste toujours un don de Dieu.

Par là même, elle est une réalité mystérieuse, et je voudrais vous rappeler brièvement, chers pèlerins de *Pax Christi*, que pour le chrétien, la paix est à la fin du monde, et pas du monde — qu'il faut la vouloir sur la terre, mais qu'elle ne se trouvera qu'au ciel.

La paix n'est pas de ce monde...

Vous connaissez ce mot, il vous attriste, il vous fait mal, même si cette vérité vous blesse, il faut la regarder en face.

Non, la paix n'est pas de ce monde..., les guerres, les conflits locaux renaissent et s'engendrent sans cesse, nous ne le savons que trop ! Certains trouvent cela absolument fatal et perdent tout espoir de mettre la guerre et la lutte des classes hors la loi : nous ne les suivons pas. L'Eglise enseigne que la paix est possible, qu'elle est un droit pour tous, un devoir pour tous ceux qui détiennent le pouvoir. D'autres, au contraire, se figurent que l'ère des batailles est révolue, que l'humanité, désormais instruite par l'Histoire, et devenue majeure, grâce au progrès, va remplacer l'épée par la charrue, et les hécatombes par les échanges fraternels. Nous ne les croyons pas, ou du moins, nous ne croyons pas aux moyens qu'ils nous préconisent. Ils se fient totalement au triomphe de la raison et à la bonté de la nature humaine.

Nous, chrétiens, nous ne lui faisons pas autant d'honneur, nous ne sommes pas les disciples de J.-J. Rousseau, mais les fils de l'Eglise. Nous croyons, comme elle et grâce à elle, à notre dignité de « personnes » et à notre solidarité d'hommes. Plus que d'autres, nous croyons en l'homme, nous croyons à l'*humanité*.

Mais à l'humanité des fils d'Adam, à celle des pauvres pécheurs, qu'il fut, et que nous sommes ; à celle que Jésus-Christ a rachetée par son sang, mais que nous restons encore, hélas ! capables de profaner, en nous et dans les autres.

Non, nous ne croyons pas à une paix facile, à une paix automatique. Nous ne sommes pas des naïfs, mais des pénitents, des hommes de bonne volonté. L'Eglise nous a appris ce qu'il y a dans l'homme, qu'il est capable du plus sublime sacrifice et du plus abject : qui compte dans ses rangs une sainte Ursule, une sainte Bernadette, une sainte Maria Goretti, et d'autre part, qui connaît la honte, étalée ou secrète, du vice et de la dégradation. Tant qu'il y aura un pécheur sur la terre, le monde ne sera pas en paix ; et tant que durera la terre, l'homme restera pécheur, et le péché poussera, mélangé à la gâce, comm l'ivraie au froment.

Chrétiens, nous sommes pour l'espérance, mais non pour l'utopie. Nous croyons au paradis, mais pas au paradis sur terre. Nous ne succomberons donc pas à l'éternelle tentation de confondre la paix avec une « terre promise » où « couleraient le lait et le miel ».

Le Christ ne nous a jamais promis un royaume de cette sorte, lui qui a toujours refusé de se faire roi sur la terre. Nous ne ferons jamais à l'Evangile l'injure de le mettre au service de nos intérêts ou de notre peur de vivre. L'Evangile n'est ni une recette ni un talisman pour conjurer les malheurs possibles, il est une force et une vérité qui nous préservent de les croire fatals, et qui nous permettent, s'ils se présentent, de les surmonter, ou de nous en servir pour nous racheter.

« Je vous donne ma paix, je vous laisse ma paix, nous dit Notre-Seigneur », et il précise, mais « pas

comme le monde la donne »... Qu'est-ce à dire ? Nous sommes alors venus ici pour rien ? Que nous poursuivons une chimère ?

Non, mais qu'il nous faut viser plus haut, et vouloir une paix totale, définitive, dépassant la paix temporelle qu'on nous propose et où nous étoufferions.

Reprenant à son compte le message qu'adressait ici même la Sainte Vierge à la petite Bernadette, l'Eglise redit à la famille humaine : « Je ne vous promets pas de vous rendre heureuse en ce monde, mais dans l'autre. »

Cette prédiction n'est pas un appel au désespoir, mais à l'espérance et à l'action. A l'espérance, parce que le ciel est au bout, parce que le chrétien sait que, de génération en génération, il se rapproche de cette patrie où il n'y aura plus ni larmes, ni séparations, ni sang versé, mais où le Christ sera tout en tous, ferment d'union, principe vital d'unité, Prince de la paix. Alors, loin de se décourager, le chrétien s'arme de patience et de joie : il est prêt à tout supporter, pour cette cité bienheureuse qui sert de modèle, d'idéal, d'exemplaire, à l'ordre qu'il s'efforce, à coups d'ébauches imparfaites, de faire régner parmi ses frères humains.

Cette parole de la Vierge à Bernadette est aussi appel à l'action, appel à tout entreprendre pour rendre le monde temporel moins indigne de cet ordre à la fois définitif et vivant, de cette « tranquillité dans l'ordre » où saint Augustin voyait la caractéristique de la vraie paix.

L'utopie fait mourir, et l'illusion désespère ; mais la vérité délivre et l'idéal fait vivre. Aussi, n'ayons pas peur de le dire : si l'Eglise, et elle seule, a une doctrine cohérente de la paix, c'est qu'elle est la seule à la présenter dans toute son ampleur, dans toute sa beauté, dans toute sa durée. L'Eglise croit à la paix temporelle parce qu'elle croit à la paix éternelle qui en est l'épanouissement.

Et alors, tout s'éclaire ! et la paix est aussi de ce monde. Une paix précaire menacée, sans doute, mais, du moins, à taille humaine.

Une mère de famille sait bien que ses enfants se disputent, et continueront à le faire, quelquefois ou souvent. Mais elle ne se lasse pas, pour autant, de les former à la douceur, de leur apprendre à s'entendre, à s'aimer. Et à force de patience, elle y parvient, pour l'essentiel.

Ainsi de l'Eglise : elle nous connaît bien, la grande famille de races et de peuples, de provinces et de villages, qu'elle a mission d'engendrer à la vie divine.

Loin de s'étonner des conflits renaissants, des disputes de clocher, des susceptibilités de prestige, elle prépare les fidèles, gouvernants ou sujets, à prévenir, à éviter les frictions, les divergences de points de vue. Pas de thérapeutique sans connaissance du corps humain. Pas de paix internationale sans connaissance de l'homme — structures sociales, psychologie collective, aspirations surnaturelles des personnes.

Faites confiance à l'Eglise : elle voit de plus haut et plus loin que vous. Quand nous pensons « classe », « nation », « races », elle pense « genre humain », « peuple de Dieu », Corps mystique du Christ. Nous voyons ce qui nous oppose : elle voit, et nous rappelle, ce qui nous unit.

Et c'est par là qu'elle est, pour la cité présente, le principe même de la concorde et finalement du bonheur. Elle anime de son souffle divin l'immense organisme humain répandu sur la terre.

Elle le pénètre de justice et de charité. Elle lui rappelle par la voix de ses saints, de ses docteurs, de ses Papes, les exigences morales sans lesquelles les petits peuples sont opprimés et les nations opulentes en proie à la décomposition de l'argent ou des haines intestines.

L'Eglise ne remplace pas l'Etat, elle ne construit pas elle-même la cité. Elle laisse aux organismes légitimement mandatés la tâche — immense — de régir et d'aplanir, de prévenir et de guérir les misères du monde. L'Eglise ne *fait* pas la paix ; elle fait davantage : elle « est » notre paix, elle « est » la paix.

Celle-ci, bien entendu, ne tombera pas du ciel toute faite, car si la paix est un don de Dieu, si elle est le « fruit de l'Esprit-Saint », elle est aussi le fait de l'homme : « œuvre de la justice, effet de l'amour ».

Il dépend donc de vous, mes frères, que la paix soit ou ne soit pas, car chacun de vous peut devenir, dans le Corps mystique, une cellule morte ou une cellule vivante, une résistance passive ou un concours sauveur, un obstacle au royaume ou un artisan de la cité de Dieu.

Dans un monde qui ne désire que sa tranquillité et qui ne croit plus possible de la préserver ou de l'obtenir, vous aurez à proclamer, envers et contre tout, envers et contre tous, que la paix est possible.

Vous ne pouvez pas grand'chose pour empêcher les bombes d'éclater et de détruire ; mais vous pouvez beaucoup pour empêcher les hommes de s'en servir. Vous n'avez pas voix au chapitre, pour diriger les Conseils suprêmes des nations vers les solutions pacifiques ; mais vous pouvez prier, vous pouvez aimer, vous pouvez agir, à l'échelon plus modeste, mais au fond plus efficace, de la maison, de l'atelier, de la rue, sans oublier les rencontres fraternelles, par-delà les frontières, comme celle qui nous rassemble ce matin aux pieds de la Vierge Marie.

Ne craignez donc rien, sur la terre ; l'horizon peut paraître sombre, la tension de l'atmosphère orageuse... Les conflits peuvent renaître, rien n'est perdu. Les guerres, il est vrai, peuvent encore détruire des maisons, ravager des cités, déporter des peuples entiers : malheur immense, que vous n'accepterez jamais de favoriser par indolence ou désespoir. Malheur contre lequel l'Eglise lutte de toutes ses forces, avec tous ses fils ! Même si survenaient ces catastrophes, il y a quelque chose qu'aucune guerre, aucun massacre n'arrivera à entamer : c'est le ciment de votre unité, c'est la toute-puissance de votre amour.

Et, dès lors, non seulement la paix viendra, en ce monde, mais elle est déjà parmi nous, parmi vous !

La victoire de la paix..., mais elle est gagnée ! nous en avons une part de réalité dans notre participation au Corps mystique. Au fond, nous ne chercherions pas la paix, si nous ne l'avions déjà trouvée. Trouvée en Celui qui est « notre paix », le Christ, Prince de la paix. Trouvée en celle qui le continue sur la terre, l'Eglise maternelle, en qui nous avons l'être, l'agir et la vie !

Dans quelques heures, mes frères, à la fin de ce pèlerinage qui a manifesté à tous la solidarité doctrinale et la ferveur du mouvement *Pax Christi*, vous vous trouverez à nouveau dispersés aux quatre points de l'espace. Vous éprouverez peut-être, alors, un sentiment d'amertume en mesurant la lenteur des peuples et des individus à comprendre le sens de votre croisade.

A ce moment, où vous seriez tentés de douter de vous-mêmes, rappelez-vous ce rassemblement de Lourdes. Souvenez-vous qu'un jour vous avez communié, au delà de l'illusion, à une même espérance, en chantant le même *Credo*, autour du même autel, avec des envoyés de tous les peuples de la terre. Persuadez-vous que si les hommes oublient vite et retombent, ils ont au ciel un Père qui, lui, n'oublie pas ; un Sauveur qui ne cesse d'intercéder pour eux dans la lumière et la chaleur de son esprit divin. Et dites-vous, enfin, en regardant au mur de votre chambre l'image de la Grotte miraculeuse, que Dieu nous a donné, en la personne de la Très Sainte Vierge, Reine de la paix, une étoile pour nous guider, une mère pour nous aimer. *Amen.*

POUR LA JUSTICE SCOLAIRE (1)

Les vicissitudes de la lutte [suite]

Au Conseil de la République.

Après M. Grenier, dont nous signalions l'intervention dans notre dernier numéro (*col.* 1018), *M. Lelant, au nom des indépendants, prononça un éloquent discours* (2) :

Messieurs les ministres, mes chers collègues, pour ne pas lasser votre attention, je négligerai les arguments produits à cette tribune lors du débat sur l'enseignement libre et j'évoquerai des faits nouveaux, me permettant à leur propos de brefs commentaires.

Le 25 août 1950, l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe souscrit à la déclaration de l'O. N. U. Elle vote le projet de convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, qui dispose, en son article 12 :

« Toute personne a droit à l'instruction. Les fonctions de l'Etat, en matière d'enseignement, ne peuvent empiéter sur le droit des parents d'assurer l'éducation spirituelle et morale et l'instruction de leurs enfants, conformément à leurs convictions religieuses ou philosophiques. »

Totalitaire conséquent, Mussolini dogmatisait : « L'enfant appartient à l'Etat, à lui seul, pas de partage possible. »

Certains doctrinaires continuent de soutenir que les parents, ès qualités, ne sauraient décider de cas individuels, mais que ces mêmes parents mêlés à une majorité de citoyens, un jour de vote, posséderaient les lumières requises pour les résoudre tous.

Ecartant ces prétentions, l'Assemblée de Strasbourg attribue la primauté à la famille. L'enfant s'appartient à lui-même. Mais si l'éducation se révèle comme une œuvre d'amour — l'enfant s'intégrant dans le « nous » familial, — qui s'en acquittera mieux que la famille ? Ce droit à base de devoir, loin de constituer un absolu, s'évanouira si on oublie le devoir, si on se montre incapable de le remplir.

Par arrêté du 28 septembre, une Commission scolaire est créée. A cette occasion, dans le Sud-Ouest — je ne qualifie pas le procédé, — des ...naires reçurent, sous enveloppe imprimée de l'inspection académique et à son timbre, sous le bénéfice de la franchise postale administrative dont elle jouit, trois lettre circulaires condamnant cette mesure « avec indignation ».

Ces travaux aboutiront-ils ? Ces conclusions viendront-elles bientôt devant le Parlement ? Faisant naître ici de l'espoir, suscitant là des protestations, cette Commission, que nous considérons comme l'annonce d'une apaisante justice, apparaît à ses adversaires comme le présage d'une calamité qu'il faut éloigner à tout prix. « Il importe que nous empêchions qu'elle arrive à des résultats », s'écrie M. Aigueperse dans son rapport moral au Congrès national des instituteurs.

Quant à nous, nous répétons avec Valéry :

... Patience,
Patience dans l'azur ;
Chaque atome de silence
Est la chance d'un fruit mûr.

Le groupe des républicains indépendants et paysans, le 1er décembre 1950, termine ses journées d'études par cette motion :

« Les indépendants et paysans proclament que le droit de la famille prime le droit de l'Etat ; affirment leur attachement au principe de la liberté de l'enseignement ; entendent que cette liberté ne demeure pas un vain mot ; soulignent que l'Assemblée de Strasbourg s'est prononcée en faveur de l'insertion, dans le projet de convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de l'article 12, reconnaissant le droit des parents d'élever leurs enfants selon leurs convictions ; émettent le vœu que le gouvernement multiplie les efforts auprès du Comité des ministres du Conseil de l'Europe pour qu'il se range à la disposition votée par l'Assemblée consultative ; prennent acte qu'en créant la Commission scolaire le gouvernement admet le problème posé par la volonté de nombreuses familles de confier leurs enfants à des établissements privés ; souhaitent que cette Commission découvre les solutions nécessaires ; sont décidés à poursuivre leur action pour l'instauration d'un régime : *a*) permettant aux familles, quelles que soient leurs ressources, de mettre leurs enfants dans les écoles de leur choix ; *b*) accordant aux maîtres de l'enseignement privé un traitement digne de l'éminente fonction qu'ils remplissent avec une conscience égale à celle de leurs collègues de l'enseignement public : demandent au gouvernement, par un souci de justice, si les travaux de la Commission s'éternisaient, s'ils se révélaient stériles, d'affecter à l'enseignement privé les ressources indispensables, en attendant son statut définitif. »

La limite de contribution des parents, des donateurs est dépassée. L'enseignement libre sombre dans la misère. L'indice du coût de la vie — comment traduire la quotidienne montée des prix, à laquelle s'ajoute le poids sans cesse accru des impôts, des charges sociales — épouse-t-il la courbe des revenus, des salaires ? Pour les pauvres, une liberté qui s'achète figure un rêve. Douloureuse constatation, dans un régime où les trois immortelles devises sont glorifiées, qui s'engage à secourir les hmbles !

L'Humanité du 31 décembre 1945, sous la plume de M. Cogniot, proclamait : « Une liberté qui ne possède pas le moyen de s'exercer est un leurre. » Aux institutions, aux individus, il reste un chèque sans provision.

Ceux qui s'affichent, contre les fascismes, comme les apôtres de la fraternité universelle, se doivent d'accorder à une fraction notable de leurs compatriotes la reconnaissance plénière de leurs droits. En imposant pratiquement la laïcité aux familles qui la repoussent, on tourne le dos aux principes. Les catholiques de l'ancien régime réclamaient dans leurs écoles la présence de jeunes protestants. Du moins, ne se targuaient-ils pas de libéralisme. Tandis que les adeptes du laïcisme en font étendard et se contredisent, car ils visent au triomphe exclusif de leur idéal en se prétendant les champions de la liberté.

Coup sur coup, le Congrès de la Fédération des syndicats chrétiens, à Marseille, le Congrès national de l'enseignement libre, à Toulouse, le synode — le premier depuis 1906 — réunissant à Paris l'épiscopat français font éclater l'extrême gravité du problème.

Dans leur déclaration du 5 avril 1951, mesurée, compréhensive, les évêques rendent hommage à la valeur de l'enseignement public et au mérite de ses maîtres. Entre parenthèses, il me plairait d'entendre M. le ministre et les membres de l'enseignement public tenir pareils propos à l'adresse du

---

(1) Voir *D. C.* du 12. 8. 51, col. 1009, note 1.
(2) *J. O.* (Débats parlementaires-Conseil de la République) du 5 mai 1951, p. 1459 et suiv.

secteur privé. Ils s'inclinent devant « les droits authentiques et personnels de l'Etat ». La formule est de Pie XI.

« Que demandent les familles ? » ajoutent-ils. « Simplement que l'Etat n'outrepasse pas ses droits par l'établissement d'un monopole de fait, qu'il s'acquitte impartialement de ses devoirs. »

A des usages de polémique, une image d'Epinal ou plutôt une caricature travestirait les évêques en boutefeux de la réaction. On les verrait suivis par une armée de hobereaux assurant le recrutement de l'enseignement libre sur leurs domaines avec des contrats de métayage coercitifs.

Si les immenses propriétés reposent dans le buisson des légendes, je ne nie pas, et je les déplore, des cas de pression. Ces cas seraient-ils unilatéraux et faut-il compter pour rien la pression administrative, l'arme redoutable, souvent invincile de la gratuité ?

En vérité, ce sont les familles qui, la plupart du temps, pour obéir à leur conscience contre vents et marées, parfois contre le clergé, ont bâti leurs écoles. Elles n'en peuvent plus et je m'étonne que, non seulement la détresse des maîtres de l'enseignement privé, de ces sous-prolétaires qui, en fin de carrière, perçoivent un traitement inférieur au salaire minimum de début garanti au manœuvre le moins favorisé, n'ait pas ému la majorité de l'Assemblée nationale, mais que « la rapacité de leurs employeurs » ait été clouée au pilori.

Traqués par la vie chère, succombant sous le fardeau commun, ces employeurs, dans l'ensemble modestes, subissent une saignée supplémentaire. Relativement supportable autrefois, cette saignée est devenue épuisante. La région de l'Ouest : Charente, Côtes-du-Nord, Deux-Sèvres, Finistère, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Loire-Inférieure, Manche, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan, Sarthe, Vendée, Vienne recueille dans les établissements privés 428 000 élèves.

Si le principe n'est pas valablement contesté — Maurice Thorez avançait en 1937 : « La liberté scolaire, corollaire de la liberté de conscience, s'inscrit au premier rang des libertés démocratiques », — la réalité est là, tragique.

Pour reproduire l'expression du cardinal Saliège, la liberté la plus précieuse, « celle du dévouement », mérite de subsister. « L'enseignement libre a faim. Lui dira-t-on : Tu ne penses pas comme moi, meurs ? »

Le châtiment de la mort lente, infligé aux déportés, laissera-t-il un cadavre, ou bien, sans toucher au principe de la laïcité de l'Etat, sans sectarisme, dans le respect réciproque, scellerons-nous entre Français, comme cela arrive entre peuples, après des guerres inexpiables, un pacte d'amitié ? Décréterons-nous un concordat scolaire ? Avec l'argent de tous, aiderons-nous les écoles de tous ?

Niera-t-on le miracle accompli par l'Eglise au moyen âge ? « Sans elle, note Durkheim, c'en était fait de la culture humaine ; que serait-il advenu de la civilisation ? »

L'enseignement libre possède des titres incomparables. Au dire d'Alain : « L'école moderne commença avec le catéchisme, quand le prêtre eut l'obligation d'apprendre au plus endormi, au plus arriéré, ce qu'il savait de plus beau. »

Nous l'admettons également : les Frères ignorantins, ainsi nommés parce qu'ils refusaient à faire ânonner le latin avant d'enseigner la langue maternelle — Port-Royal et l'Oratoire, malgré le « latinisme » triomphant, avaient déjà placé le français à la base des études secondaires, — les Frères, dis-je, se livrèrent, au XVII[e] siècle, à une révolution pédagogique. Jean-Baptiste de La Salle, condamné par les autorités religieuses ou politiques, fait de son Séminaire le prototype de l'Ecole normale, substitue le « mode simultané » au « mode individuel », source de lenteur, invente le régime des places pour encourager l'émulation, divise les écoles en plusieurs classes, fonde, à Saint-Yon, le premier collège technique. Sur le plan moral, il transforme la tâche de magister méprisé en une vocation d'éducateur respecté. Ce qui va de soi, aujourd'hui, sous l'angle de la méthode, de la technique, de la profession, constitue l'œuvre de cet homme de génie.

Et qu'on ne reproche pas à l'enseignement libre sa stagnation. Qui a fondé l'enseignement rural, depuis les maisons familiales de l'abbé Granereau, les cours par correspondance, les sessions ménagères rurales, jusqu'aux récents collèges secondaires ruraux de plein exercice ? Pour citer un autre exemple, les Filles de la Sagesse, à Larnay, ne se penchent-elles pas sur les anormaux, luttant jour après jour, inventant des méthodes nouvelles pour les aider à acquérir, avec l'usage courant du langage, la maîtrise de leur esprit ?

Actuellement, malgré les pires ennuis, l'école primaire libre reçoit le cinquième des enfants de France et l'enseignement secondaire libre environ la moitié des élèves.

Une parenthèse : si des familles incapables d'assurer des dépenses supplémentaires choisissent l'école publique, d'autres fréquenteraient l'école privée si elles la trouvaient à leur portée.

On se félicite d'ouvrir des classes même quasi désertes, afin que, dans les moindres villages, les fils et les filles de non chrétiens y respirent l'air souhaité.

Je respecte cette scrupuleuse compréhension des besoins profonds des personnes, mais je déplore qu'elle soit réservée à une catégorie de privilégiés. Des valeurs spirituelles irremplaçables rencontrent ici leur climat. Sans école libre, que deviendrait la civilisation chrétienne ?

En la maintenant dans de larges couches de la population, elle rend un service inouï.

Forces nationales : pendant l'occupation ses élèves se sont-ils conduits comme des exilés à l'intérieur ? *A l'Echelle humaine* de Léon Blum affirme que « dans le groupe des républicains chrétiens se concentra le plus pur esprit de la résistance ». Le 28 mars 1945, M. Cogniot ne s'exprimait pas différemment.

Quant à l'Union française, comment l'imaginer sans la présence de ces milliers de Missionnaires, femmes et hommes, dont les chrétiens assurent par ailleurs la subsistance et la relève. Pour le très grand nombre, quelle école les a formés ?

Forces occidentales : relisons ce passage de *La Vingt-cinquième heure* : « Notre culture possédait trois qualités. Elle aimait et respectait le beau : habitude prise chez les Grecs ; elle aimait et respectait le droit : habitude prise chez les Romains ; elle aimait et respectait l'homme : habitude prise très tard, avec force difficultés, chez les chrétiens. Par le respect de ces trois symboles, l'homme, le beau, le droit, la culture occidentale a prévalu. Perdra-t-elle la part la plus précieuse de son histoire : l'amour, le respect de l'homme ? Elle aurait vécu. »

Permettez un résumé des relations du pouvoir avec l'enseignement privé. Les unes reflètent l'équité.

La loi du 27 juillet 1917 sur les pupilles de la nation stipule à l'article 26 : « Ces enfants peuvent être confiés par leurs tuteurs soit à des établissements publics, soit à des associations, fondations ou groupements, soit à des particuliers présentant les garanties nécessaires. Les subventions de l'Office sont versées à l'établissement choisi. »

En 1918, la Conférence de la paix, avec l'agrément de la France, impose la répartition proportionnelle scolaire à de nombreux pays : Pologne, Yougoslavie, Autriche, Hongrie, Grèce, Belgique, Tchécoslovaquie. Clemenceau — lui accordera-t-on un brevet de laïcité ? — estimait cette décision conforme aux principes démocratiques.

L'article 33 de la loi du 25 juillet 1919, dite loi Astier, prévoit des subventions aux écoles libres professionnelles, aux cours techniques privés.

En 1936, Léon Blum se préoccupera de la paix scolaire. Des pourparlers, interrompus par la guerre, s'engageront entre Camille Chautemps et le cardinal Verdier, entre le cardinal Liénart et Edouard Daladier.

Promulguant le code de la famille, Edouard Daladier rend obligatoire « pour les établissements publics ou privés — il admet de la sorte les services de l'école libre — l'enseignement des problèmes démographiques sous leur aspect statistique, dans leurs rapports avec les questions morales et familiales ».

En application du décret-loi du 9 décembre 1939, confiant à l'Assistance publique, lorsqu'ils risquaient d'être abandonnés, les enfants des veufs ou des divorcés appelés sous les drapeaux, le ministre de la santé prescrit, le 30 novembre, de satisfaire au désir des parents pour le choix de l'école.

Pendant l'occupation, Vichy attribue aux maîtres de l'enseignement privé 60 % du traitement de base des instituteurs publics, indemnités non comprises.

De cette époque, si des actes dits lois détestables sur les sociétés secrètes, sur le statut des Juifs et d'autres ont été abolis, notre législation en a conservé d'excellents, tels que la protection de la naissance, l'allocation de salaire unique, la retraite des vieux.

L'apaisement scolaire fut-il dicté par Hitler ? Nous aurions oublié la haine du Führer et de ses séides à l'égard du sentiment religieux.

Alors pourquoi, le 26 mars 1945, quand le sang confondu de nos soldats coulait sur les champs de bataille, quand des martyrs d'obédience multiple mouraient dans les camps de concentration, pourquoi une Assemblée non élue se permit-elle cette suppression ?

Le 28 juillet 1950, à l'Union française, s'instaure un débat sur l'école coranique d'Abréché, sur les écoles musulmanes du territoire du Tchad. Ce débat se termine par l'octroi d'un crédit de 80 millions ; les conseillers, communistes compris, adoptent ce crédit par 141 voix sur 148.

L'Etat hésite-t-il à secourir, en Tunisie, les écoles coraniques et celles de l'alliance israélite, des établissements confessionnels dans l'outre-mer et même dans des pays étrangers, pour y faire rayonner notre influence ? Ces établissements donnent l'exemple du respect des consciences, particulièrement dans les régions musulmanes, les maîtres congréganistes s'en voudraient de heurter les croyances de leurs élèves.

Enregistrons des dispositions moins bienveillantes : la suppresion par l'ordonnance du 17 avril 1945 des Caisses des écoles privées — l'*Officiel* du 21 décembre 1950 révèle que ces biens attendent leur dévolution ; — le décret de 1945 dépouillant les élèves de l'enseignement libre du droit aux bourses nationales ; l'affaire des écoles des houillères ; la mise en sommeil des décrets Poinso-Chapuis ; les ridicules procès des kermesses ; la nationalisation de la quasi-totalité des Centres d'apprentissage (90 pour 100) ; la circulaire du 11 janvier 1950 aux prétentions illégales ; les entraves pour rendre vaines les subventions des départements et des communes.

Comment admettre que les bâtiments à usage scolaire soient grevés d'impôts, qu'une patente grève les établissements secondaires ? Et voici un fait divers : le train de l'Amitié. Il fallut une note officielle de l'ambassade des Etats-Unis pour spécifier : « La répartition des dons se fera entre toutes les cantines des écoles publiques et privées. »

Afin de garder le *statu quo*, dressera-t-on l'épouvantail de l'école privée communiste ? Une subvention sous-entend une inspection et, après une période transitoire, l'égalité des diplômes. L'école libre, telle qu'elle existe, apparaît comme un foyer intense de notre culture. En autorisant la fondation d'une école antinationale, à plus forte raison en la subventionnant, l'Etat faillirait à sa mission.

Sous prétexte d'unité, pourquoi pas le parti et le journal uniques ? Certains souhaitent l'élimination de nos diversités spirituelles, alors que les Français se doivent d'écouter Montaigne et Pascal avec une ferveur égale.

A Issy-les-Moulineaux, M. Depreux vantait, le 11 février 1951, la République une et indivisible dans sa bienveillante et nécessaire variété. Je préfère ce langage à celui de M. Queuille, lors de son investiture. Le président du Conseil désigné parle vaguement des abandons à consentir par les groupes de la majorité pour obtenir une solution transactionnelle. Il aurait pu ajouter : l'école libre répond à un besoin profond, elle est un service public, elle économise à l'Etat des milliards — selon M. Lizop, plus de 30 milliards en 1949, — ne la laissons pas périr par asphyxie, car, au surplus, toutes les libertés sont solidaires.

Faut-il croire que certains s'ingénient à maintenir les barrières artificielles, les murs de carton qui séparent les hommes de bonne volonté, s'opposent à ce regroupement démocratique qu'évoquait un jour M. Pleven ?

Au Sénat, nous sommes nombreux à admirer la Grande-Bretagne. Or, ce pays fourmille de confessions, de sectes religieuses. Ces confessions, ces sectes tiennent à leur école particulière, à la formation de leur jeunesse. Il semble pourtant difficile de concevoir un peuple aussi uni où le sentiment national se révèle plus robuste, où les deniers publics soient mieux ménagés.

Comme nos collègues applaudissent volontiers aux déclarations de leur amis britanniques, je leur propose celle du major Attlee, le 14 novembre 1945, à la tribune du Congrès américain : « Avant qu'il ne soit trop tard, il faut que notre civilisation sache qu'elle n'a des chances de survivre qu'en vertu des principes chrétiens. »

J'aimerais, pour mon pays, la compagnie de la Grande-Bretagne, de l'Europe occidentale, des deux Amériques.

Avec l'U. R. S. S., le Mexique, la Turquie — encore l'actuelle majorité d'Ankara lui témoigne-t-elle de la sympathie — la France est seule, sinon à proscrire l'enseignement libre comme en Russie, du moins à l'ignorer dans la métropole, à l'estimer comme ces arpents de neige qui, selon Voltaire, constituent le Canada, à le considérer comme une ombre échappant par définition à la sollicitude de l'Etat.

Par cette attitude, nous désavouons nos grands ancêtres, Mirabeau et Condorcet condamnaient l'instruction totalitaire. La liberté de l'enseignement s'intégrant dans les droits de l'homme, l'Etat en supporterait les frais.

La loi du 22 décembre 1789, section III, article 2, admettait des écoles où les enfants recevraient la formation voulue par les parents. Le décret du 29 frimaire, an II — 19 décembre 1793, — proclamait la liberté totale ; il instituait un traitement national de 20 livres par élève. Le 27 brumaire, an III — 17 novembre 1794, — la Convention acceptait le projet Lakanal garantissant le même principe ; avant sa séparation, le 3 brumaire an IV, elle donnait à tout citoyen le droit d'ouvrir une école.

Napoléon, pressé de fabriquer à la chaîne les outils militaires ou civils dont il fait une ample consommation, foule aux pieds la doctrine républicaine : « Avec un corps enseignant, affirme-t-il, je dirigerai les opinions politiques et morales. » En avril 1934, Goebbels reprendra presque mot à mot la formule du despote : « Les buts de l'école sont essentiellement d'ordre politique. »

Si je m'étonne que la conception dictatoriale d'un enseignement d'Etat se soit implantée dans la douce France, comme s'il s'agissait d'une conception normale, je comprends qu'aux environs de 1830 des libéraux anticléricaux comme Benjamin Constant, des catholiques comme Montalembert

et Lacordaire, aient conjugué contre elle leurs efforts.

En terminant, je demande à l'Etat, qui est l'Etat de tous les parents, dont la mission est de favoriser l'instruction et l'éducation de tous les enfants, d'aider, sans distinction, tous les parents dans l'œuvre éducatrice qu'ils accomplissent suivant ce que leur dicte leur conscience. (*Vifs applaudissements au centre et à droite.*)

M. Pujol, socialiste, tient à opposer le point de vue de son parti à celui de MM. Grenier et Lelant (1) :

Loin de moi l'intention de ranimer d'antiques querelles, mais il faut que je réponde à M. Lelant et à M. Grenier. Il faut que l'école laïque se défende, non point à coups de formules ou de motions, mais par des constructions, par des mesures efficientes, par des transactions de tolérance. Nous, socialistes, nous voulons la paix scolaire. Il serait facile de s'entendre, car les Français, quelle que soit leur croyance, ont toujours donné tacitement leur acquiescement à un programme commun et participé à la même communion d'idéal. On l'a vu pendant la résistance et aussi malgré les querelles du temps de Combes et malgré les divergences très graves d'idées, avant la guerre, de Jaurès et de Mun. Dans la guerre de 1918, les Français ont remporté la victoire.

J'ajoute que la République est d'essence laïque, ce qui sous-entend de tolérance. Il serait malicieux de faire observer que les rois de France, pourtant très catholiques, se sont comportés vis-à-vis de l'Eglise avec une désinvolture et un sectarisme...

M. Lelant. — Très juste !

M. Pujol. — ... que la République ne s'est pas permis.

Il serait amusant de faire une sorte de parallèle entre Louis XV et M. Henri Queuille. (*Sourires.*)

M. Lelant. — Ce serait dommage pour M. Henri Queuille !

M. Pujol. — Si j'avais le temps, je le ferais.

Je suis persuadé que Louis XIV et Louis XV seraient aujourd'hui excommuniés par l'évêque fanatique de Luçon.

En réalité, il n'est pas besoin d'ultimatum, et je suis persuadé que nous avons, à l'heure actuelle, un besoin impérieux de dialogues. (*Applaudissements à droite.*)

On peut s'entendre sur le programme commun que nous apporte la science. Y aurait-il tellement de divergences sur les données de la morale ? (*Très bien ! Très bien ! à droite.*) Nous demandons donc, nous, socialistes, la nationalisation de tout l'enseignement...

MM. Lelant et Grenier. — Non ! non !

M. Pujol. — ... afin de donner à l'école son indépendance et sa sérénité. Nous voulons le respect de toute croyance, de toute foi confessionnelle ou politique, tout ce qui assure le respect de l'âme de l'enfant en dehors de l'école, c'est-à-dire hors de toute pression, hors de toute empreinte officielle. (*Exclamations.*)

Nous demandons ce que la revue *Esprit*, après une sérieuse enquête, en avril 1948, demandait : le contrôle du corps enseignant et aussi la mise en commun de tous les édifices privés comme l'ont fait les protestants en 1886 qui ont donné toutes leurs écoles à l'Etat, à la communauté française. Nous demandons aussi le contrôle et le payement décent des instituteurs libres. Je vous assure que sur ces données d'esprit nous pourrons nous entendre et ce n'est pas M. Pernot qui me contredira puisque j'étais avec lui à la fameuse Commission...

M. Georges Pernot. — Vous savez que je cherche l'entente tous les jours à la Commission scolaire.

(1) *J. O.* (Débats parlementaires-Conseil de la République) du 5 mai 1951, p. 1465.

Un hommage du gouvernement à la Commission scolaire et à... saint Jean Baptiste de La Salle.

Dans sa réponse aux orateurs, M. P.-O. Lapie, ministre de l'Education nationale, tint à souligner l'effort de la Commission scolaire et à rendre hommage à saint Jean-Baptiste de La Salle. Voici en quels termes (1) :

D'honorables sénateurs ont parlé de la Commission scolaire, et l'un d'entre eux m'a demandé : « Saura-t-on jamais ce que cette Commission a fait ? »

Je reconnais sur ces bancs un certain nombre de sénateurs qui font partie de cette Commission. D'autre part, à ceux qui n'en font pas leur lecture habituelle, je me permettrai de dire qu'un organe hebdomadaire, *L'Education nationale*, publie les comptes rendus, les procès-verbaux de la Commission scolaire. Au surplus, les différentes agences et les journaux reçoivent également ces procès-verbaux. S'ils ne les publient pas, ce n'est pas ma faute, et si d'autres ne lisent pas ce qui paraît dans *L'Education nationale*, c'est qu'ils se privent de bonnes lectures !

M. Lelant. — Les comptes rendus publiés par *L'Education nationale* ne sont pas à même de nous renseigner !

M. le ministre. — Je me ferai un plaisir, Monsieur Lelant, par l'intermédiaire de mon cabinet, de mettre à votre disposition la suite des différents procès-verbaux de la Commission scolaire. C'est extrêmement facile.

M. Lelant. — Je vous remercie, Monsieur le ministre, mais alors que les débats de la Commission scolaire durent des heures et des heures, le compte rendu tient à peine une demi-page dans *L'Education nationale*.

M. le minstre. — Monsieur le sénateur, un procès-verbal est un procès-verbal. On ne peut pas, dans le procès-verbal d'une Commission ou d'une sous-Commission, dire tout, mais je suis persuadé qu'il était nécessaire d'abord de donner des procès-verbaux qui sont des résumés par définition même. D'autre part, je pense qu'à la fin de ses travaux, cette Commission publiera d'une façon plus complète les différentes discussions qui ont eu lieu.

Je m'empresse de dire ici que ces discussions ont été précieuses; lorsque je suis venu devant vous, durant les premiers jours d'août dernier, j'étais préoccupé de la formation de cette Commission. Elle a été formée, elle a fonctionné. L'ordre du jour est très complet. Les débats ont été extrêmement intéressants. On peut dire que rien, ni d'un côté ni de l'autre, n'a été laissé dans l'ombre. Je suis persuadé que les travaux, qui ont été poursuivis dans un esprit d'impartialité vraiment remarquable, ont abouti — j'ose le dire comme membre du gouvernement et alors que de hautes, de très hautes autorités se sont prononcées, non pas sur la Commission, mais sur cet aspect de la politique scolaire française — ont abouti, dis-je, à une sorte de respect réciproque. Que ce soit la déclaration des évêques, l'allocution de Sa Sainteté, ou l'article de M. le président Ramadier, dans *le Populaire*, il y a là une sorte de palier heureux sur lequel, peut-être un jour, on pourra bâtir quelque chose.

Je sais que beaucoup de parlementaires, dans cette Assemblée comme dans l'autre Assemblée, sont plus pressés ; mais quand, vous comme moi, nous nous occupons de la France et de son avenir, je vous en prie, ne nous précipitons pas. Pensons à ce qui existait en 1905, en 1909, à ce qui existait même en 1950, à ce qui peut se concevoir en 1951.

Je crois qu'il y a là, de part et d'autre, et des efforts et des espoirs. Si la Commission pour

(1) *J. O.* (Débats parlementaires-Conseil de la République), p. 1468.

l'étude des problèmes scolaires y a servi, en travaillant comme elle l'a fait, comme j'ai voulu qu'elle le fasse, en pleine indépendance, je crois que les générations qui viennent pourront lui en être reconnaissantes.

M. Lelant, tout à l'heure, rendait un hommage au rôle pédagogique de l'Eglise à travers les siècles. Je m'y associe, et moi, qui m'honore de collaborer avec le président Herriot à l'œuvre de la mission laïque, je n'oublie pas, Monsieur le sénateur, le dévouement des missions religieuses au rayonnement français.

J'ai vécu, vous le savez, j'ai combattu dans ces pays du Moyen-Orient à des moments difficiles de la France, et je n'oublie pas non plus le rôle d'un Jean-Baptiste de La Salle, au moment où l'on fête le tricentenaire de sa naissance, dans la diffusion de l'enseignement populaire à une époque où l'enseignement public n'existait pas encore. De même que, dans nos manuels de l'enseignement primaire, nous voyons mentionné cet Alcuin qui organisa l'enseignement à l'époque de Charlemagne, ce n'est pas, pour un laïque, se diminuer que de dire que Jean-Baptiste de La Salle a été un grand éducateur et que la France lui en est reconnaissante.

Au VII[e] Congrès national du M. R. P.

Le Mouvement républicain populaire a tenu à Lyon, du 3 au 6 mai, son VII[e] Congrès national.

Voici la motion de la politique scolaire adoptée par ce Congrès :

Le VII[e] Congrès national du M. R. P. ;

Conscient de l'importance primordiale de l'enseignement en raison de la mission qui lui incombe dans la formation des hommes appelés à assurer l'avenir du pays ;

Constatant que l'enseignement public et l'enseignement privé participent conjointement à cette mission, rend hommage au dévouement de tous les maîtres et exprime le vœu qu'un statut équitable leur permette d'harmoniser leur efforts pour le plus grand bien de la jeunesse ;

Souhaite qu'une large réforme assure à tous les jeunes Français, sans considération de fortune, l'accès à la culture et à la formation professionnelle ;

Félicite ses élus pour la part importante qu'ils prennent aux travaux de la Commission de l'Education nationale pour le développement et la rénovation de l'enseignement public et pour leur action en faveur d'une juste liberté scolaire ;

Rappelle que d'après la doctrine du M. R. P. illustrée par ses efforts constants durant cette législature, l'action pour la justice scolaire est inséparable du combat pour la justice sociale et pour la défense des libertés familiales ;

Prend acte des premiers travaux de la Commission d'étude des problèmes scolaires, dont la constitution fut obtenue par l'action des élus M. R. P., conformément au vœu du Congrès de Nantes de mai 1950 et demande que tout soit mis en œuvre pour que les travaux de cette Commission aboutissent dans les plus bref délais à un résultat positif ;

Dans l'attente de réformes plus profondes, approuve l'initiative prise par P.-H. Teitgen et le groupe parlementaire M. R. P. en faveur du traitement minimum garanti aux maîtres de l'enseignement privé et invite ses élus à poursuivre jusqu'au succès un effort tenace et persévérant, en posant le problème à un niveau où toutes les bonnes volontés doivent se retrouver, aussi bien sur le plan parlementaire que devant l'opinion publique ;

Fait confiance aux élus du M. R. P. ;

1° — Pour obtenir, tant sur le plan social que sur le plan fiscal — en attendant la conclusion des travaux de la Commission scolaire et dans le sens des études entreprises par celle-ci, les mesures qu'impose une stricte justice, en raison du service social assuré par l'enseignement privé ;

2° — Pour qu'une réforme des collectivités locales leur permette de participer d'une manière plus souple et plus large aux charges de l'enseignement.

Le Congrès ne saurait admettre plus longtemps que la France soit, dans l'Europe qui s'unit, la dernière démocratie se refusant à réaliser la justice scolaire.

Le Congrès adresse un appel à tous les Français pour qu'une solution de paix puisse intervenir par l'abandon des vieilles querelles et par la réconciliation de tous autour de l'enfance dans le respect mutuel de toutes les consciences et de toutes les libertés.

A la suite de cette motion, nous croyons bon de faire figurer, à titre purement documentaire, le texte suivant, publié dans l'aube *du 23 mai sur « quelques réalisations à l'actif du M. R. P. pour la liberté de l'enseignement » :*

Quelques réalisations à l'actif du M. R. P. pour la liberté de l'enseignement.

Grâce au M. R. P. les Facultés d'enseignement supérieur libre ont été rétablies dans leurs droits.

En juillet 1948 le ministère de l'Education nationale décidait, par circulaire, que tous les étudiants de chaque Faculté libre devaient désormais se présenter, pour les examens officiels, devant la Faculté de la région où est établie cette Faculté libre. Cette décision obligeait pratiquement les professeurs de chaque Faculté libre à suivre les mêmes programmes que la Faculté d'Etat de la région correspondante, ce qui supprimait fatalement la liberté de choix des programmes dans l'enseignement supérieur libre. Pendant quatre mois, opiniâtrement, les ministres M. R. P. et les groupes parlementaires M. R. P. ont agi auprès du ministre de l'Education nationale (M. Delbos, radical) et auprès du président du Conseil, M. Queuille, pour obtenir une annulation de cette décision. A la fin de décembre 1948 le résultat a été atteint, et une nouvelle circulaire a été envoyée par le ministre à toutes les régions universitaires autorisant les étudiants des Facultés libres (d'accord avec leurs professeurs) à choisir, au début de chaque année, la Faculté d'Etat devant laquelle ils passeront leurs examens de licence ou de doctorat.

La liberté de choix des programmes, facteur essentiel de la liberté de l'enseignement supérieur, a été ainsi rétablie grâce au M. R. P., et à lui seul, pour les Facultés libres.

Le M. R. P. sauve l'enseignement technique privé.

Grâce au M. R. P. l'enseignement technique privé n'a pas été purement et simplement annexé par l'Etat. En septembre 1946, les articles 153 A et E de la loi de finances réalisaient, par un biais, la mainmise de l'Etat sur tous les centres d'apprentissage, les centres privés se trouvant écartés de tout financement. Marie-Madeleine Dienesch demanda et obtint (séance du 25 et du 26 septembre 1946) que ces articles fussent écartés.

En décembre 1948 le M. R. P. a voté un texte sur le statut des centres d'apprentissage (déposé en juin 1948 par le gouvernement Schuman) qui, tout en ne réglant pas la question d'ensemble de la formation professionnelle, a donné satisfaction aux centres privés. Le M. R. P. a d'ailleurs été le premier, en fin 1946, à déposer un projet de statut de la formation professionnelle.

La discussion du rapport Mazier sur le statut de la formation professionnelle se poursuivant en Commission du Travail, Marie-Madeleine Dienesch a présenté un amendement tendant à assurer la représentation des centres privés et des parents d'élèves au Conseil supérieur de la formation professionnelle. Cet amendement a été repoussé par 21 voix (S. F. I. O. et communistes) contre 16 (11 M. R. P. et 5 députés de droite) ; les com-

missaires radicaux étaient absents, et M. Capitant, représentant du R. P. F., n'assistait pas à la réunion et n'avait pas songé à se faire remplacer.

Le décret Poinso-Chapuis.

Le décret Poinso-Chapuis a eu l'extrême mérite de poser le problème, non plus sur le seul plan politique et confessionnel, mais sur le plan familial et social.

Si les socialistes, revenant sur l'accord qu'ils avaient donné (1), ont fait jusqu'à présent opposition à son application, il n'en reste pas moins que, sous l'influence du courant qu'il a suscité, la jurisprudence du Conseil d'Etat a été orientée vers un plus grand libéralisme dans l'interprétation des subventions votées par les collectivités locales aux familles pour le premier degré et aux écoles pour le second degré et l'enseignement supérieur. Les subventions, sous l'influence des élus M. R. P., se sont multipliées. On a pu noter, à ces diverses occasions, une attitude plus libérale du ministère de l'Intérieur où, pour la première fois, avait accès un ministre M. R. P. en la personne d'André Colin.

L'action du M. R. P. en faveur des mouvements de jeunesse.

Le 22 juillet 1947, MM. R. Simonnet et Ph. Farine protestèrent au nom du groupe M. R. P. contre la politique suivie par Mme Vienot qui, jusqu'alors sous-secrétaire d'Etat aux Sports et à la Jeunesse, avait subventionné les seules organisations de jeunesse « laïques ». Pierre Bourdan, successeur de Mme Vienot, adopta la thèse du M. R. P. : l'Etat doit subventionner ce qui est éducatif dans toutes les organisations de jeunesse, même politiques ou confessionnelles.

Chaque année, lors de la discussion du budget de l'Education nationale, les socialistes s'efforcèrent de faire prévaloir la thèse laïque ; chaque année M. R. Simonnet obtint du ministre en exercice qu'il suivît la politique définie par Pierre Bourdan : l'octroi des subventions est déterminé uniquement par les réalisations du mouvement, en dehors de toute considération idéologique.

En juillet 1950, sur un amendement Deixonne (S. F. I. O.), une majorité se forme, groupant communistes, socialistes et radicaux pour supprimer les subventions aux mouvements de jeunesse. Le M. R. P. refusa de voter le budget de l'Education nationale. Le gouvernement dut demander une seconde lecture du budget et accepter le rétablissement des subventions (21 juillet 1950) ; sous le titre : « Subventions aux activités éducatives et culturelles des mouvements de jeunesse », à l'exclusion des seuls communistes, l'ensemble du Parlement a ratifié la politique défendue par le M. R. P. (410 voix contre 181).

La même attitude du M. R. P. obtint, chaque année, contre le socialiste Tanguy-Prigent, le même résultat au budget de l'Agriculture. Au lieu que les subventions soient réservées aux seuls foyers ruraux agréés, elles sont, grâce à Pflimlin, Valay et de Tinguy, réparties entre toutes les « activités culturelles et éducatives de la jeunesse rurales ».

Représentation de l'enseignement privé à la Commission de la presse enfantine.

Grâce au M. R. P. un représentant de l'enseignement privé est membre de la Commission de contrôle de la presse enfantine (art. 3, loi du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse. Cf. interv. Farine, Poimbœuf, Coste-Floret, à la séance du 27 janvier 1949 de l'Assemblée nationale).

(1) La S. F. I. O., par une sorte de chantage, a fait peser une menace sur la représentation du corps familial lui-même, dont le principe avait été consacré par l'ordonnance du 3 mars 1935. Une proposition de loi tendant à l'abrogation de cette ordonnance a été déposée par Deixonne (5 juillet 1948), en application d'une motion du Congrès socialiste.

Un fait dans le domaine des allocations familiales.

Le 13 décembre 1950, par 26 voix (M. R. P., radicaux, P. R. L., communistes) contre 7 (socialistes), le rapport de Marie-Madeleine Dienesch sur la proposition de résolution Gosset invitait le gouvernement à faire admettre au bénéfice des allocations familiales les enfants d'âge scolaire fréquentant un établissement d'enseignement à l'étranger. Les socialistes ont voté contre sous prétexte que ces établissements étaient, pour la plupart, d'obédience religieuse.

Dispositions fiscales sur les kermesses.

Signalons la disposition introduite par un amendement de Tinguy à la loi de finances 1947 permettant aux Conseils municipaux d'exonérer les kermesses de la taxe sur les spectacles dans certaines conditions (art. 46, loi de finances 1947, créant article 474 *bis* du code des contributions indirectes). Dans la même ligne, une proposition Hutin-Desgrées tend à relever le plafond au-dessus duquel l'autorisation des ministres de l'Intérieur et des Finances est requise pour l'organisation de loteries destinées à des œuvres de bienfaisance.

Dans une réponse à une lettre de Jean Cayeux, le ministre des P. T. T. indique que la transmission des dossiers sanitaires d'école à école, privées ou publiques, peut s'effectuer en franchise, à condition que ce soit par l'intermédiaire des inspecteurs primaires ou des inspecteurs d'Académie.

Une nouvelle tentative pour la justice scolaire.

D'autres faits sont trop récents pour qu'il soit nécessaire de les rappeler longuement ici. Comment passer sous silence, cependant, l'initiative prise le 20 mars 1951, lors de la discussion du budget du Travail, par P.-H. Teitgen et de Menthon, auxquels s'associaient MM. Ribeyre, Temple et Xavier Bouvier. Il s'agissait, on le sait, de deux amendements, dont l'un tendait à l'insertion d'un nouveau chapitre intitulé : « Contribution à la garantie du salaire interprofessionnel des maîtres laïques de l'enseignement privé. » Le second de ces amendements précisait : « A titre provisoire, les maîtres laïques des établissements privés, légalement ouverts, qui enseignent à plein temps dans ces établissements, ont droit à une indemnité mensuelle égale à la différence du traitement mensuel perçu par les maîtres occupant les fonctions au cours de l'année 1949-1950, et le salaire mensuel interprofessionnel garanti, applicable au lieu de leur travail. Cette indemnité est mandatée au bénéficiaire par l'inspecteur divisionnaire du Travail, au vu d'une attestation délivrée par le chef d'établissement, laquelle fournit les bases du calcul. L'inspecteur du Travail peut procéder à une vérification. »

Après un long débat, le premier amendement fut repoussé par 303 voix contre 277 — en dépit d'une éloquente intervention de P.-H. Teitgen. Dans ces conditions, le second dut être retiré.

Exonérations fiscales.

L'autre initiative remonte à samedi dernier. Elle a permis à Lionel de Tinguy de faire adopter par l'Assemblée trois exonérations fiscales intéressant l'enseignement libre et rapportées au nom de la Commission des Finances par Pierre Abelon. (Voir *l'aube* du 21 mai.)

Les partis politiques et le problème scolaire.

Connaissez-vous « La Raison militante » ? *C'est le titre prétentieux de « l'organe officiel d'éducation et d'action de la Fédération nationale des libres penseurs de France et de l'Union française ». Dans le numéro de mars-avril* 1951, *M. Victor Chanières traite* « Des élections jésuitiques ». *Il est question du problème scolaire et de l'attitude des partis devant ce problème à l'approche des*

élections. On ne lira pas sans intérêt cette prose partisane qui — en plus de son ton ridicule — égale les souhaits haineux de nos adversaires :

« L'administration des Postes vient d'émettre un timbre de 15 francs, « rouge vermillon », à l'effigie de Jules Ferry. Souhaitons que, par une ironie amère, il ne vienne pas illustrer la ruine définitive de l'œuvre du grand laïque !...

« Toutes les conjonctures nous font craindre, en effet, que l'heure de l'épreuve de force contre l'école publique ne soit arrivée.

« Les élections approchent. Le M. R. P., né d'une conjonction exceptionnelle entre le silence forcé des catholiques fascisants et la surévaluation dans le cadre de la mystique « résistante » de la démocratie chrétienne française, a subi son destin de parti champignon. Il a commencé par pourrir, donnant le hideux spectacle de la pire immoralité jésuitico-politique. Il se peut qu'il meure demain de sa contradiction interne. Et l'on voit des hommes de gauche déplorer comme la pire des catastrophes possibles, lors de la prochaine législature, son dégonflage aux dimensions de l'ancien parti démocrate populaire et l'hypertrophie d'un R. P. F., de plus en plus nettement hostile au régime républicain. Si nous, les libres penseurs, nous nous méfions d'un général formé dans les jésuitières, nous sommes bien obligés de considérer que cette République à la Salazar, à laquelle nous mèneraient MM. les Révérends Pères, ne vaudrait guère mieux, en fin de compte, qu'un Etat autoritaire sous la protection du grand Charles. Ce serait goupillon et sabre, contre sabre et goupillon...

« Quoi qu'il en soit, pareil à la jeune captive, le M. R. P. ne veut pas mourir encore, et M. Remy Roure nous demande (*Monde* du 8 mars), avec des charmes dans la voix : « Qui ne voit encore que l'effacement de la scène politique d'un grand parti d'humanisme chrétien (*sic*) serait pour la République une perte sérieuse et creuserait un fossé profond ? » A quoi nous répondons en passant que la IIIe République s'était bien passée de ce grand parti et qu'elle a fini moins pourrie après quelques belles œuvres, que la IVe n'a commencé...

« Il est donc compréhensible qu'avant de s'exposer au pire le M. R. P. veuille tenter sa chance, compréhensible également que ceux qui l'ont mis en avant, au cas où il disparaîtrait jamais, veuillent lui faire enfin réaliser ce pourquoi il a été créé. Or, pourquoi a-t-il été créé ? Que de fois, lors de la dernière période électorale, des candidats émerpéistes ont-ils affirmé à leurs collègues socialistes leur identité quasi totale de positions, à un seul point près, la laïcité de l'école !

« En effet, le but était double :

« 1° En empruntant aux partis marxistes leurs réformes compatibles avec le catholicisme, prouver à la classe ouvrière que l'Eglise était sa meilleure amie ;

« 2° A la faveur de l'autorité ainsi acquise, poursuivre la reprise par ladite Eglise de toutes les institutions publiques, et, en premier lieu, de l'école !

« La politique antiouvrière des gouvernements français, avec une majorité soi-disant sociale au sein de la majorité, a édifié le prolétariat sur la sincérité de ses nouveaux protecteurs en soutane ! Les intérêts capitalistes ont finalement prévalu auprès des amis de M. Schuman sur l'aspiration à une démagogie démochrétienne. D'une telle faillite à ses promesses le Mouvement pourrait mourir.

Alors, il faudrait au moins qu'il réalise son but premier : le rétablissement, sous une forme purifiée, des subventions vichyssoises à l'école dite libre.

Or, écoutez la revue *Bilans* (16 mars 1951) :

« L'Eglise catholique estime que les travaux de la Commission d'études des questions scolaires, présidée par M. Paul-Boncour, ne présentent aucun intérêt pratique, et les évêques de l'Ouest se montrent très sévères à l'égard du M. R. P. ; ils demanderont qu'on en tire des conclusions, selon eux nécessaires, en faisant voter pour le R. P. F. et pour les indépendants contre le M. R. P., coupable, à leurs yeux, d'avoir admis pendant quatre ans qu'aucune solution ne soit apportée. »

Mais ici, nous pouvons le dire, sans crainte d'aucun démenti, si, pendant quatre ans « aucune solution » n'a été « apportée », c'est que le maintien du *statu quo* scolaire avait été une des clauses du pacte triforciste initial. Non que le M. R. P. ne se soit pas efforcé de le tourner, par le décret dit Poinso-Chapuis, par exemple, mais parce que la vigilance entre autres de certains militants socialistes a empêché une violation pure et simple des engagements contractés...

Tel est le sujet de la discussion à laquelle, au début d'avril, vont se livrer, non seulement les cardinaux et archevêques de France, mais encore tous les évêques réunis, nous précise-t-on, pour la première fois depuis 1904, pour s'entretenir, entre autres choses, du problème de l'enseignement privé.

De plus en plus, en effet, l'Eglise devient exigeante : elle n'a pas d'argent, prétend-elle, pour ses écoles ; celui qu'elle a — et elle en a, — elle préfère l'utiliser à d'autres fins, la faiblesse économique des instituteurs dits libres constituant, pour le surplus, un argument démagogique de premier ordre ! Or, on ne peut pas impunément entretenir des campagnes, mobiliser des militants, exciter l'opinion publique sans, un jour ou l'autre, aboutir. C'est pour le M. R. P. une question capitale, peut-être de vie ou de mort, que d'obtenir « quelque chose », et avant les élections ! « Les républicains populaires, dit Remy Roure (*Le Monde*), tiennent aussi — et comment le leur reprocher — à ne pas revenir les mains vides devant leurs électeurs catholiques en ce qui concerne la question scolaire. »

Leur porte-parole, M. de Menthon, l'a nettement spécifié devant les deux derniers présidents désignés :

« Deuxième question, extrêmement importante pour les républicains populaires : la question scolaire. M. Guy Mollet entend-il que la Commission, qui s'efforce de déterminer les conditions de coexistence de l'enseignement public et de l'enseignement privé, puisse poursuivre ses travaux sans entraves ? Ne pense-t-il pas que dès maintenant pourraient être supprimés, au moins partiellement, des inégalités choquantes concernant les traitement des maîtres et la fiscalité ? »

Et de poser les mêmes questions, quatre jours plus tard, à M. Queuille.

M. Guy Mollet a répondu avec au moins une semi-pertinence.

« Avec le problème scolaire, M. de Menthon m'a posé une colle. La Commission d'études a accompli consciencieusement un effort de documentation qui, s'il se poursuit dans la sérénité, apportera une contribution sérieuse à la solution d'un problème majeur. A quelques mois des élections, et en présence d'immenses problèmes, je souhaite qu'une question de cet ordre ne soit pas posée autrement que par l'intermédiaire de la Commission scolaire. Ce n'est pas le moment de diviser le pays ; nous avons autre chose à faire ensemble. En aucun cas le gouvernement que je formerais ne à ce sujet engager ses membres appartenant aux divers groupes de la majorité. »

M. Queuille, lui, a donné à M. de Menthon l'assurance que celui-ci lui a demandée sur le problème scolaire :

« J'ai appartenu à des gouvernements qui ont

examiné le problème avec le souci de ne pas diviser une majorité. On n'a pas à redouter de ma part une attitude sectaire, qui n'est pas dans mon caractère. »

Sans commentaire.

De tous côtés des sirènes font entendre leurs plus beaux chants pour encourager les laïques à la plus large conciliation. Oyez ce cher Remy Roure nous inviter à immoler la laïcité sur l'autel de la loi électorale !

« Restent la délicate question scolaire et la réforme électorale. Les concessions réciproques ne pourraient venir que de là. Impossible de neutraliser et d'écarter ces points principaux pour une entente. Le socialisme « à l'échelle humaine » (c'est-à-dire délaïcisé) ne devrait-il pas, sans renoncer au principe de la neutralité de l'Etat, s'efforcer de découvrir une issue au problème scolaire (la quadrature du cercle en somme) à l'heure où l'intérêt majeur de notre pays exige plus que jamais la présence et la vitalité de l'enseignement libre ? »

Que le vote par l'Assemblée actuelle de mesures antilaïques intéresse M. de Menthon, nous voyons là un danger. Mais même s'il n'a pas lieu, nous ne pensons pas pour autant que le péril soit passé. D'autres partis, et pas le seul R. P. F., se livrent à une surenchère démagogique, du « paysan » M. P. Ribeyre au grand général lui-même. Une nouvelle majorité cléricale peut animer la nouvelle Chambre.

Mais les amis de M. Bidault aiment mieux se réserver ce beau rôle !

Pour maintenir au pouvoir leur humanisme chrétien contre des concurrents plus cléricaux encore, ils ont en main d'autres atouts. Ils postulent en premier lieu une réforme électorale dont ils ne fassent pas les frais. Ecoutez encore Remy Roure :

« Nous comprenons, d'autre part, fort bien (bien sûr, voyons) que le M. R. P. s'oppose pour des raisons d'idéalisme et pour sa survie (oh, surtout) au deuxième tour, en redoutant, sans doute un peu trop (hélas), les vieilles alliances de « défense républicaine » d'autrefois. »

« Nous ne sommes plus au temps où l'on pouvait dire que les Français étaient divisés par toute l'étendue de la question religieuse. » (8-3-5.)

Le rédacteur du *Monde* interprète fort correctement la pensée des grands chefs émerpéistes. Ceux-ci ont d'ailleurs proclamé, toujours au nom des plus hautes nécessités morales et spirituelles, leur hostilité farouche, systématique au second tour, une de ces hostilités spéciales au M. R. P. où l'on croirait, pour un peu, qu'il s'agit d'un point de dogme.

« Principe indéfendable, s'est écrié M. Teitgen... Dans le cadre des deux tours, nous serons intransigeants. »

Bien entendu, ces entêtés ont d'ores et déjà eu raison, et les partis laïques, plus mous, leur ont concédé le tour unique ! « Le tour unique », s'en doute-t-on, c'est l'impossibilité pour les laïques, divisés avant le premier tour, puis subitement éclairés par les résultats de ce tour sur l'étendue de leur défaite, de se ressaisir à temps, et, par une alliance de la dernière heure, un retour ultime à cette discipline républicaine, si honnie par M. Roure ! « On a pu dire, écrit Paul Ramadier, le premier tour est celui des partis ; le second tour est celui de la République. »

« La mission de notre Mouvement, a déclaré de son côté M. Georges Bidault, le 10 mars, est de concilier la défense des libertés avec la fidélité aux principes spirituels. C'est pourquoi nous sommes hostiles au scrutin de ballottage, qui risque de nous contraindre à choisir entre ces éléments inséparables. » (En nous obligeant, est-il sous-entendu, à changer d'alliés au second tour et sur la question scolaire.) Et il a été spécifié à la tribune de la Chambre « que le problème de l'école servirait d'argument pour la lutte du deuxième tour » (*la Croix du* 16-3).

Le système des apparentements peut compléter notre défaite. En quoi consiste-t-il, en effet ? Malgré les incertitudes qui subsistent, les électeurs vont plus ou moins avoir à choisir entre trois listes : la liste gaulliste, la liste communiste et la liste triforciste. Et celle-ci, si elle a la majorité, répartira les sièges disponibles au prorata des voix obtenues par ses divers participants.

Supposons une circonscription, toute imaginaire, où les voix se seraient réparties ainsi pour cinq sièges à pourvoir. R. P. F. : 21 000, M. R. P. 57 000 ; R. S. : 19 001, S. F. I. O. : 34 000, P. C. 89 000. La proportionnelle ordinaire donnerait 2 sièges au P. C., 1 au R. P. F., 0 aux R. S., 1 à la S. F. I. O., 1 au M. R. P. Que l'on apparente maintenant les trois partis majoritaires, les deux autres s'éliminent et il reste à répartir 110 001 voix entre le M. R. P., la S. F. I. O. et le R. S., qui ont dès lors respectivement 3, 1 et 1 siège. Qu'on magnifie ce résultat, d'une moralité douteuse, au nom des libertés humaines, il n'en reste pas moins que la réaction cléricale y gagne 1 siège, que les laïques en perdent 1.

Supposons maintenant que 21 001 électeurs d'abord laïques, socialistes et radicaux se tournent vers le P. C., on peut avoir quelque chose comme chiffres suivants. R. P. F. : 21 000 ; M. R. P. : 57 000, R. S. : 11 000, S. F. I. O. : 21 000, P. C. : 110 001. Les communistes enlèvent alors les 5 sièges. Si artificiel que soit cet exemple, choisi pour mettre en valeur une démonstration arithmétique, il n'en reste pas moins qu'un déplacement de 21 001 voix laïques peut envoyer à la Chambre soit 3 cléricaux en plus de 2 candidats de leurs partis, soit 5 laïques d'un parti dont ils n'auraient pas voulu. Mis en demeure de choisir entre leur foi laïque et leur foi politique, ces électeurs se trouvent, qu'on le veuille ou non, soumis au fameux dilemme : Rome ou Moscou, Pie XII ou Staline ! Et tant pis soit pour le parti, soit pour l'école laïque.

Ainsi l'apparentement proposé, cette monstrueuse alliance que l'ineffable Bidault a l'audace de comparer à notre vieux Front populaire, peut signifier à volonté la mort des partis laïques ou celle de l'école laïque.

Rien n'est pourtant perdu encore. Les partis laïques peuvent développer l'argument invoqué par M. Guy Mollet à la tribune de la Chambre :

Nul parti ne consentira à un apparentement avec le M. R. P. que si par un acte écrit (prorogeant simplement d'ailleurs le pacte de la Troisième force) il est entendu que la question scolaire ne sera pas posée pendant la législature à venir. Puisque tant de périls, paraît-il, menacent notre pays, que l'union est nécessaire, que ce ne soit pas, une fois de plus, les laïques qui en fassent les frais ! Toute innovation dans le domaine scolaire divisera les Français ! La priorité est dès lors, et de plein droit, acquise au *statu quo*... Si le M. R. P. refuse de s'engager, tout apparentement avec lui devient une trahison envers la laïcité et les groupes d'action laïque devront dénoncer tout candidat qui risquerait d'associer à sa victoire celle d'un ennemi de l'école.

Il est certain que des cas de conscience tragiques pourront se poser, mais nous ne saurions permettre que sous couleur de tolérance on ruine en France la laïcité.

Autour de la Commission d'étude

La réunion du 3 mai 1951.

A cette réunion, M. Hubert, recteur de l'Académie de Strasbourg, a tout d'abord exposé les aspects du problème scolaire dans les trois départements recouvrés (Moselle, Haut-Rhin et Bas-Rhin).

« L'enseignement du français, a-t-il déclaré, a été complètement supprimé pendant l'occupation. Actuellement, l'enfant parle le dialecte alsacien dans sa famille jusqu'à l'âge de 6 ans. Il entend parler français à raison d'environ six heures pendant cinq jours de la semaine, de l'âge de 6 à 14 ans, et ensuite, après 14 ans, il perd, la plupart du temps, le contact avec le français. »

« La presse de Strasbourg, a poursuivi le recteur, possède une édition française qui tire à 15 000 exemplaires contre 200 000 pour l'édition allemande. Le problème de la culture française en Alsace, et plus particulièrement dans la population qui ne fréquente que l'école primaire, pose un problème difficile. » Une première solution pourrait être trouvée, selon lui, dans la multiplication des écoles maternelles qui initieraient les enfants à la langue française dès l'âge de 2 ou 3 ans, la solution définitive étant certainement à lointaine échéance. L'orateur a ensuite déclaré que l'enseignement confessionnel à l'école était la règle dans ces départements, mais que les parents pouvaient demander des dispenses. Dans le Haut-Rhin, par exemple, a-t-il précisé, pour 28 000 enfants, 67 dispenses seulement ont été demandées.

M. Hubert estime que la population alsacienne ne *désire pas qu'on touche à son statut confessionnel.*

Les rapporteurs des différentes sous-Commissions ont ensuite exposé plusieurs vœux. M. Pernot a notamment demandé que les constructions scolaires soient accélérées et que l'édification d'écoles publiques corresponde aux besoins de la nation. D'autres vœux ont été renvoyés pour complément d'études. Ils seront discutés au cours de la prochaine séance plénière qui aura lieu le 9 mai.

La réunion du 9 mai 1951.

La Commission a décidé de suspendre ses séances pendant la durée de la campagne électorale. A partir du 9 mai, ses travaux se poursuivront en sous-Commissions et concerneront les problèmes d'ensemble posés par l'organisation scolaire.

Dans cette dernière réunion, la Commission a examiné les conditions de fonctionnement de l'enseignement privé et de l'enseignement public, eu égard au contrôle de l'Etat et à l'intérêt des élèves.

Elle a, d'autre part, étudié les garanties à demander à un enseignement privé qui se voudrait entièrement libre, et précisé les conditions dans lesquelles l'enseignement public pourrait assurer effectivement le respect de toutes les convictions et de toutes les croyances.

Une déclaration de M. Pleven sur la Commission.

Parlant, au Congrès U. D. S. R. de son département, de la Commission scolaire, M. Pleven a tenu ces propos suivants :

J'espère que cette Commission apportera au pays la solution que nous souhaitons, grâce à laquelle l'éducation de nos enfants, au lieu de nous diviser, nous unira. Qu'ai-je fait, d'ailleurs, en instituant cette Commission ? J'ai fait passer dans les faits une idée qui avait été lancée par un homme dont je pense que personne ne contestera qu'il était laïque ou laïquement bon teint : Albert Bayet, secrétaire général de la Ligue de l'enseignement. Il faut arriver à résoudre cette question. Mais, pour cela, il faut non seulement la bonne volonté, non seulement la volonté tout court, mais encore la patience. Dans un pays qui a réussi à la résoudre, les Pays-Bas, il m'a été dit qu'il avait fallu trois ans de négociations et de travail. J'espère qu'il faudra en France moins de temps. Mais rappelons-nous que les possibilités d'accord qui seront rendues possibles entre les républicains et les démocrates de ce pays, si une solution acceptable pour tous est trouvée, seraient d'une telle valeur qu'il vaut mieux y consacrer quelques mois de plus que, par impatience, en compromettre la solution.

— *Notre Réconciliatrice. Brèves lectures pour le mois de mai sur la Vierge Marie, Mère de Dieu et des hommes*, par Mgr Etienne Garon, préfet apostolique de Morondova (Madagascar). — Volume 12,5 × 16, 96 pages, 100 francs. Sanctuaire de Notre-Dame de La Salette, par Corps (Isère).

Ces 31 lectures très courtes, sans prétention littéraire ou doctrinale, retracent, d'après les données de l'Evangile enrichies des réflexions personnelles de l'auteur, le rôle de Marie dans l'œuvre de notre salut. Les dernières pages sont consacrées aux apparitions de La Salette, de Lourdes, de Fatima, aux pratiques de dévotion mariale au Cœur immaculé de Marie. On trouve en appendice de brefs renseignements sur les Missions de Madagascar placées sous le patronage de Notre-Dame de La Salette, et sur les missionnaires de La Salette.

— *Vie d'Anne-Catherine Emmerich*, par le R. P. K. Schmoeger, Rédemptoriste. Traduite de l'allemand par E. de Cazalès. Trois vol. 12 × 19, 544, 496 et 592 pages, 1 500 francs. P. Téqui, 82, rue Bonaparte, Paris, VI°.

C'est une simple réédition (la quatrième, ce qui indique le succès de l'ouvrage), sans modification de la première édition parue en 1868. Il va sans dire que cette biographie très détaillée ne fait pas double emploi avec le livre des *Visions de Catherine Emmerich sur la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la Très Sainte Vierge*, publié en trois volumes par le même éditeur : elle contient cependant une foule de révélations et apparitions. La cause de Catherine Emmerich a été introduite. A ce propos, il y aura un examen attentif de ses écrits. En attendant, leur lecture n'est pas à conseiller ni à faire sans prudence et discernement.

— *Au Canada avec Marguerite Bourgeoys*, par Jeanne Danemarie. Coll. « Les grands destins catholiques ». — Vol. 14 × 19, 192 pages, hors-texte, 350 francs. Editions de l'Arc, 3, place des Victoires, Paris, Ier

Biographie d'une grande éducatrice du Canada au XVIIe siècle et d'une fondatrice d'une Congrégation enseignante. Marguerite Bourgeoys, née à Troyes en 1620, quitte, en 1653, sa patrie et sa famille pour aller au Canada s'occuper de l'éducation des petits colons, des « filles du roi », des enfants indigènes. L'auteur relate ses voyages, son activité, ses épreuves, sa mort en 1700, puis le magnifique essor (200 établissements, plusieurs milliers de religieuses) de son Institut. Ame toute de générosité, de courage, de ténacité, de piété mariale, elle joua un rôle important dans la formation chrétienne de la Nouvelle France dans l'Amérique du Nord. Elle a été béatifiée par Pie XII le 12 novembre 1950, qui a bien mis en relief son influence au Canada, dans le discours adressé le 13 novembre 1950 aux pèlerins canadiens.

— *Silhouettes de Croisés*, par J. Lepintre, S. J. — Vol. 12 × 19, 104 pages, couverture illustrée, 8 hors-texte, 120 francs. Apostolat de la Prière, 9, rue Monplaisir, Toulouse.

Ces silhouettes présentent au naturel cinq petits Croisés d'après la dernière guerre : Hubert Desjeux, ami de la nature; Madeleine Bernard, toujours malade et toujours joyeuse ; Alain Romain, âme droite et loyale ; Monique Charbonnier, la fille qui joue avec les anges ; Paul Boumard, un Croisé vendéen, heureux de mourir, car il va au ciel. L'on sent, sous la plume de l'auteur, une admiration secrète pour le beau travail de la grâce dans ces âmes eucharistiques ardentes et pures. Livre bienfaisant aux petits Croisés, mais aussi aux grandes personnes : il entraîne.

ÉVÉNEMENTS ET INFORMATIONS

JUILLET 1951

VENDREDI 13. — A L'ÉTRANGER. — Etat de siège au *Guatemala,* après trente-six heures d'émeutes anticommunistes.

— *Israël* porte plainte, devant le Conseil de sécurité, contre le blocus égyptien du canal de Suez.

— Révolte au *Népal,* dans la région de Bhutwal.

SAMEDI 14. — La France célèbre la fête nationale. A Paris, sur les Champs-Elysées, les prototypes de l'armée et de l'aviation défilent pour la première fois.

— A Tours, ouverture du IIe Congrès des auberges de la jeunesse.

A L'ÉTRANGER. — A *Hanoï,* Bao Daï signe une ordonnance de mobilisation dont le but essentiel paraît être d'obliger les élites vietnamiennes à participer à la défense commune.

— Le cardinal Piazza, de l'Ordre des Carmes, secrétaire de la Congrégation consistoriale, quitte *Rome* à destination de la Grande-Bretagne, d'où il se rendra au Mexique et au Canada.

DIMANCHE 15. — A l'Institut catholique de Paris, ouverture du Congrès du « Mouvement pour l'unité ».

— Clôture, à Paris, des Journées nationales des religieuses enseignantes sur « Le mystère de l'Eglise » ouvertes le 12 juillet.

— Congrès national du Syndicat autonome des agents des lycées, des écoles techniques et des établissements de l'Education nationale de France et de l'Union française au lycée Janson-de-Sailly, à Paris.

— A Bordeaux, Congrès national de la Fédération des Amicales des collèges modernes où a été soulignée la nécessité de l'orientation professionnelle.

A L'ÉTRANGER. — A *Berlin,* clôture du Congrès de l'Eglise évangélique d'Allemagne.

— A Kaesong, reprise des pourparlers pour un « cessez le feu » en *Corée,* l'accord s'étant fait sur le principe de la démilitarisation de la ville et de ses environs et les Sino-Coréens ayant admis les journalistes alliés.

— La loi martiale est proclamée à *Téhéran,* à la suite de sanglantes bagarres qui ont coïncidé avec l'arrivée de M. Averell Harriman et au cours desquelles onze manifestants ont été tués.

— A *Amman,* alors qu'il se rendait à l'aérodrome pour gagner Beyrouth, l'ancien président du Conseil libanais Riad El Solh est assassiné par quatre nationaux-socialistes syriens.

— A *Milan,* clôture du IIe Congrès de la Confédération internationale des Syndicats libres (C. I. S. L.) ouvert le 5. Il condamne, dans une résolution finale, le totalitarisme dont la menace pour le monde entier vient de l'Union soviétique, et élit M. Vincent Towson (Etats-Unis) président ; M. Léon Jouhaux (France) est l'un des vice-présidents.

— A *Washington,* départ pour l'Europe de l'amiral Forrest P. Sherman. Il visitera plusieurs pays pour un échange de vue sur les questions navales d'un intérêt mutuel pour les Etats-Unis et les pays intéressés.

A Changhaï, les Pères Jésuites français et chinois, professeurs à l Université « l'Aurore », son expulsés de cet établissement qui va être transformé en école d'Etat.

LUNDI 16. — A Paris, ouverture du XIIIe Congrè de la Fédération des professeurs français résidan à l'étranger.

— Ouverture à Paris, jusqu'au 22 juillet, de Journées internationales d'études des prestation familiales. 150 délégués représentant les gouvernements et les organisations gestionnaires de 15 pay ont répondu à l'appel de l'Union nationale de Caisses d'allocations familiales (U. N. C. A. F.).

— A Paris, du 16 au 19 juillet, Journées nationales cinématographiques de l'enseignement libre sur le thème : « L'éducateur chrétien en face d cinéma. »

— Arrivée à Paris du général Juin.

— Le peintre Pressman reçoit le Prix de la critique (50 000 francs).

A L'ÉTRANGER. — A *Bruxelles,* le roi Léopold III de Belgique abdique en faveur du prince Baudouin

— M. Harriman commence ses entretiens su l'affaire des pétroles, à *Téhéran,* avec les représentants iraniens et britanniques.

— *La Croix* signale, d'après le journal communiste *Takungpao,* l'arrestation, en *Chine,* le 21 juin du R. P. Lebas, religieux français de la Mission d Kwongchorowan « pour avoir poussé à l'insurrection un certain nombre de lépreux de son diocèse » et avoir causé « la mort de nombreux enfants dan deux orphelinats catholiques ».

MARDI 17. — Ouverture à Montpellier de l XXXVIIIe session des Semaines sociales de Franc « Promouvoir une véritable politique de la sant inspirée de la doctrine sociale de l'Eglise », tell est la tâche de cette session, définie par le Souverain Pontife dans sa lettre à M. Charles Flor. Après la messe, leçon inaugurale de ce dernier su « La personne et la famille devant les nouvelle techniques biologiques et le développement de institutions sociales ». Dans la journée, leçons d professeur Remy Collin sur « Les progrès de l biologie » et du Dr J. Euzière sur « Les progrès des techniques psychologiques ».

— A Paris, XIIIe Congrès des professeurs français à l'étranger.

— Mort, à Paris, à l'âge de 53 ans, de M. Jean-Henri Morin, reporter à *France-Dimanche,* frère d l'auteur dramatique Stève Passeur.

— Par 474 voix contre 127, l'Assemblée nationale met fin à la querelle des places ; le R. P. l siégera à l'extrême droite.

A L'ÉTRANGER. — A la suite de dissensions l'intérieur de son Cabinet, M. de Gasperi, président du Conseil des ministres d'*Italie,* démissionne pour reconstituer le nouveau ministère.

— Couronnement, à Bruxelles du nouveau r de Belgique Baudouin Ier.

MERCREDI 18. — A la XXXVIIIe session d Semaines sociales de France, leçons du professeur Jean Rivero sur « Les transformations sociales le développement de la protection légale de santé » ; du Dr Pierre Merle sur « L'évolution d la médecine et de l'équipement médical et social » et du professeur Durand sur « Les services nationaux de santé à l'étranger ».

— Au huitième jour après la démission d M. Queuille, M. Maurice Petsche renonce à form le Cabinet. M. René Mayer accepte cette missio Auparavant, M. Robert Schuman, pressenti, ava

…laré qu'il n'appartenait qu'au M. R. P. de …nouer la crise.

— Ouverture, à Saint-Malo, du Congrès du Syn…at national « autonome » des instituteurs.

— Clôture, à Lyon, de l'assemblée générale de …lliance des maisons d'éducation chrétienne, …verte le 17. Trois cents supérieurs, directeurs ou …légués y participèrent.

— A Evian, Congrès international des journa…tes.

— M. Edouard Daladier est élu président de …ntergroupe R. G. R.

— Mort, à Vaucresson, à l'âge de 68 ans, de …rnand Divoire, journaliste et poète, ancien rédac…ur en chef de *l'Intransigeant* et de *Paris-Midi.*

— Mort, à Paris, à l'âge de 90 ans, de M. Pierre-…arie Durand, président honoraire de l'Energie …dustrielle.

— Les Commissions de l'Assemblée nationale …sent leur bureau. Parmi les présidents élus : M. Paul Reynaud, aux Finances ; Bonnefous, …x Affaires étrangères ; Montel, à la Défense …tionale ; Billières, à l'Education nationale.

A L'ÉTRANGER. — Ouverture, à *Rome*, du Congrès …ondial de la Fédération internationale des asso…ations d'anciens combattants.

— Le gouvernement de la *Grande-Bretagne* porte …ainte, à l'O. N. U., contre les restrictions …posées par l'Egypte à la navigation dans le canal … Suez.

— A *Bruxelles*, le roi Baudouin de Belgique …fuse la démission du gouvernement Pholien et …arge le leader chrétien social de reconduire son …binet.

— Le parlement d'Israël adopte un projet de …i accordant l'égalité des droits aux femmes.

— A la Conférence de Kaesong, deux points …stent en litige : le retrait de *Corée* de toutes les …oupes étrangères ; la création d'une Commission …armistice.

JEUDI 19. — A la XXXVIIIe session des Semaines …ciales de France : L'organisation internationale … la santé, par le Dr Y. Biraux ; Valeur humaine … chrétienne de la santé, par le R. P. Ducatillon, … P. ; L'action sur la vie, par le chanoine Pierre …iberghien.

— Après ses entretiens à Madrid avec le général …ranco, l'amiral Sherman arrive à Paris où il doit …voir des entretiens avec le général Eisenhower.

— Huit membres de la Commission des Affaires …trangères du Sénat américain arrivent à Orly.

— L'Association parlementaire pour la liberté de … enseignement constitue son bureau. M. Ribeyre …du groupe paysan, Ardèche) est élu président.

— Mort, à Lyon, à l'âge de 32 ans, des suites …'un accident d'automobile, du danseur Edmond …udran, petit-fils du célèbre compositeur de *La …ascotte.*

A L'ÉTRANGER. — A *Rome*, M. de Gasperi accepte, …our la septième fois, de former le nouveau gou…ernement italien.

— Au *Vatican*, la Sacrée Congrégation du Saint-…ffice décrète que les « apparitions » de la Vierge …u village d'Heroldsbach (Bavière) sont dénuées …le caractère surnaturel et interdit toute pratique …du culte à l'endroit où elles ont été soi-disant …onstatées.

VENDREDI 20. — A Paris, clôture des Journées …nternationales d'études sur les prestations fami…iales, ouvertes le 16. La supériorité du système …français y a été unanimement reconnu.

— A la XXXVIIIe session des Semaines sociales de France : La personne devant les techniques psychologiques, par le R. P. Beirnaert, S. J. ; Sécurité et responsabilité, par M. Joseph Folliet ; Le problème de la santé dirigée, par M. Louis Peyssard.

— A Amiens, ouverture du XLIe Congrès de la Ligue des droits de l'homme, qui sera clos le 22. A l'ordre du jour : Défense de la liberté individuelle et de la liberté d'opinion, étude de la situation internationale, défense de la laïcité.

— A Saint-Germain-en-Laye, sous l'égide de *Pax Romana*, ouverture, jusqu'au 12 juillet, du premier Congrès international des ingénieurs catholiques. Thème général : « L'ingénieur catholique dans le monde. Deux cents délégués, en provenance de quinze pays, participent à ces assises.

— MM. René Courtin et Funk-Bretano, membres du Conseil de direction du *Monde*, en désaccord avec ce conseil sur l'orientation politique du journal, donnent leur démission.

A L'ÉTRANGER. — L'Amiral Sherman, chef d'état-major de la Marine américaine, arrive à *Londres* où il s'entretient longuement avec l'amiral Frazer, premier lord de l'Amirauté.

— Mort, à Hechingen (zone française d'occupation), Allemagne, du kronprinz Guillaume de Prusse. Né en 1882, il était le fils aîné de Guillaume II et avait épousé, en 1905, Cécile de Mecklembourg-Schwerin. Depuis la chute des Hohenzollern, en 1918, il s'était tenu à l'écart de toute activité politique.

— M. Tran Van Tuyen, secrétaire d'Etat à la présidence du gouvernemennt du *Viet-Nam* donne sa démission.

— A *Jérusalem*, le roi Abdallah de Jordanie est assassiné par un fanatique.

SAMEDI 21. — A la XXXVIIIe session des Semaines sociales de France : Population et eugénisme, par M. J. Doublet ; Les techniques psychiques appliquées à l'enfance et à l'adolescence, par le Dr Robert Lafon ; L'homme au travail (adaptation et réadaptation), par le Dr René Bouthe.

— Le gouvernement français demande à Washington que les Etats associés d'Indochine participent à la Conférence de San-Francisco sur le traité japonais.

— Ouverture, à Lille, du XVIIe Congrès national des libraires de France.

A L'ÉTRANGER. — Après l'assassinat du roi Abdallah, l'émir Naïf est nommé régent provisoire de *Transjordanie.*

— En *Corée*, à la demande des Sino-Coréens, la Conférence de Kaesong est ajournée jusqu'au 25 juillet.

— En *Indochine*, réoccupation du poste de Trang-Bom détruit la veille par les troupes du Viet-Minh.

DIMANCHE 22. — A la XXXVIIIe session des Semaines sociales de France : La formation sociale des responsables de la santé, par Mlle Libermann ; L'humanisation de la médecine collective, par le Dr Marc Rivière ; Les exigences d'une politique de la santé, par le Dr René Biot.

— A Tours, clôture du IIe Congrès annuel des Auberges de la jeunesse, ouvert le 21.

A L'ÉTRANGER. — Le général Craveiro Lopez, seul candidat, est élu président de la République du *Portugal.*

— Au moment où il allait regagner les Etats-

Unis, l'amiral Sherman meurt à *Naples* d'une crise cardiaque.

— Entre *Mayence* et *Coblence*, au pied du rocher de La Lorelei, inauguration du camp de jeunesse où se rencontreront, jusqu'au 2 septembre, 80 000 jeunes Européens de 12 nations.

— A *Varsovie*, célébration de la fête nationale polonaise. M. Molotov prononce un grand discours de politique étrangère.

LUNDI 23. — A Port-Joinville, île d'Yeu, à 9 h. 20 du matin, mort du maréchal Pétain.

(*La D. C.* du 29 juillet 1951, col. 931, a publié les dates importantes de la vie du défunt en reproduisant le texte même de l'*A. F. P.* M. Anglès d'Auriac, professeur agrégé au lycée du Parc, à Lyon, nous écrit que ce texte ne dit rien « des télégrammes secrets de l'amiral Auphen, par lesquels, en même temps, le maréchal déliait de leur serment de fidélité à sa personne les officiers de l'armée d'Afrique, leur permettant ainsi de se joindre aux Alliés et de constituer une armée française de libération ».

— A Reims, jusqu'au 29 juillet, V[e] Assemblée générale de *Pax Romana*, où, pour la première fois, sont réunies les branches « étudiants » et « intellectuels ».

— M. Vincent Auriol inaugure, avec les généraux Eisenhower et Juin, le nouveau Q. G. atlantique à Rocquencourt (Seine-et-Oise).

— A Rennes, ouverture du Congrès de la Fédération de l'Education nationale (C. G. T.).

— Obsèques, à Boran (Seine-Oise), du R. P. Sevin, l'un des introducteurs du scoutisme en France.

A L'ÉTRANGER. — Signature, à *Bonn*, du renouvellement de l'accord économique franco-allemand.

— On annonce de *Moscou* que le Soviet suprême de l'U. R. S. S. a relevé de ses fonctions le ministre de la Marine, l'amiral Yumachev, qui est remplacé par le vice-amiral Kuznetzov.

— Mort, à Dummerston (Etats-Unis), du cinéaste Robert Flaherty, auteur du film documentaire « Nanouck », sur la vie des Esquimaux.

— A *Jérusalem*, funérailles, dans le calme, du roi Abdallah de Jordanie, qui est inhumé au cimetière royal d'Amman.

— A *Berlin*, réunion du Comité exécutif de la section des jeunes des Nouvelles équipes internationales, qui se terminera le 28. Des délégations de 12 pays y participent.

MARDI 24. — M. René Mayer, président du Conseil désigné, demande l'investiture à l'Assemblée nationale. Il obtient 241 voix sur 314 nécessaires.

— La Conférence pour une armée européenne, réunie à Paris depuis quatre mois, soumet aux gouvernements intéressés (France, Allemagne, Belgique, Italie et Luxembourg) un accord préliminaire rédigé et signé par les cinq délégations.

— A Saint-Malo, ouverture du Congrès de la Mutuelle de l'Education nationale.

— L'Office régional des transports parisiens décide une augmentation de 33 % des tarifs du métro et des autobus, applicable à partir du 6 août.

— Le *Journal Officiel* publie l'homologation ministérielle autorisant une majoration de 5 % des tarifs marchandises de la S. N. C. F., à partir du 1[er] août.

A L'ÉTRANGER. — La radio vietminh fait état d'une possible médiation sino-indienne dans le conflit *Viet-Nam*.

MERCREDI 25. — Après l'échec de M. René Mayer devant l'Assemblée nationale, M. Vincent Auriol offre à M. Georges Bidault de former l gouvernement. M. Bidault ayant décliné cette offr M. Paul Reynaud est pressenti et commenc aussitôt ses consultations.

— A Port-Joinville (Ile d'Yeu), inhumation d maréchal Pétain. Mgr Cazaux, évêque de Luçon donne l'absoute et prononce l'oraison funèbre.

— *L'Osservatore Romano* annonce la nominatio de M. le chanoine Henri Dupont, curé doyen d Merville (Nord), comme évêque titulaire d Dorylée et auxiliaire de S. Em. le cardinal Liénar évêque de Lille. S. Exc. Mgr Henri Dupont est n à Lille le 14 septembre 1896. Il appartient à un famille de six enfants ; l'un de ses frères S. Exc. Mgr André Dupont, des Pères Blancs, es vicaire apostolique de Bobo Dioulasso. Ayant fai ses études secondaires à Haubourdin, l'abbé Henr Dupont entra à l'Université catholique de Lill où il prépara sa licence d'histoire. Il fut ordonn prêtre à Lille, le 26 mai 1923. Professeur au Peti Séminaire d'Hazebrouck, il devint en 1940 cur de Notre-Dame d'Hazebrouck. En 1944, M. le cha noine Dupont devenait curé doyen de Merville Il est aussi supérieur diocésain de la Société de Prêtres du Cœur de Jésus.

— A Lourdes, ouverture du pèlerinage interna tional de « Pax Christi » présidé par Mgr Feltin Il se terminera le 28. 24 évêques et 25 000 pèlerin y participent.

— A Versailles, clôture de la Conférence inter nationale universitaire, ouverte le 20.

26 août 1951. — N° 1102. — Nouvelle série : N° 169

Ce numéro contient :

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8[e]. *Le directeur* : R. BERTEAUX.